



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 décembre 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77  
Présents : 38  
Votants : 72 (dont 34 délibérations)

N°57

OBJET :

DECHETS  
MENAGERS ET  
ASSIMILES

SICTOM SUD-  
ALLIER

RAPPORT ANNUEL  
SUR LE PRIX ET LA  
QUALITE DU  
SERVICE PUBLIC  
D'ELIMINATION  
DES DECHETS

EXERCICE  
2019

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture  
le :

29 DEC. 2020

Publiée ou notifiée le :

29 DEC. 2020

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Ludivine DUFRAISE, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Pascal DEVOS, Jean-François CHAUFFRIAS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND (sauf pour la délibération n°50), Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Jacques BLETTY, Sylvain BRUNO, Christine BOUARD, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Monique GIRAUD à Romain LOPEZ, Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN, Michel LAURENT à Franck GONZALES, Elisabeth BARGE à François SENNEPIN, Alain VENUAT à Franck GONZALES, Ariane MILET à Jean-Dominique BARRAUD, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, François HUGUET à Jean-Claude BRAT, Jean-Louis LONG à Nicole COULANGE, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Marie-José MORIER à Nicole COULANGE, Jean-Marc BOUREL à Sandrine MORIER-MIZOULE, Véronique TRIBOULET à Thierry LAPLACE, Romain DEJEAN à Christine MAGNAUD, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Yves-Jean BIGNON à Charlotte BENOIT, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Evelyne VOITELLIER à Bernard AGUIAR, Jean ALMAZAN à Jean-Dominique BARRAUD, Anne-Sophie RAVACHE à Caroline BARDOT, Valérie LASSALLE à Elisabeth CUISSET, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Sandrine MORIER-MIZOULE, Henri SARRE à Caroline BARDOT, Corinne IBARRA à Michèle CHARASSE, Alexis BOUTRY à Jean-Marc GERMANANGUE, Linda PELISSIER à Marilyne MORGAND, Claude MALHURET à Frédéric AGUILERA, Bernard KAJDAN à Jacques BLETTY, Sylvie DUBREUIL à Jacques BLETTY.

Absents excusés :

Mme et MM. François SZYPULA, Patrick SEROR, Alexandre GIRAUD, Pierre BONNET, Christiane LEPRAT.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération,

**Vu** les Statuts du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Sud-Allier,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, particulièrement ses articles, L.2224-5 et L 5216-7 alinéa 2,

**Vu** le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

**Vu** l'examen par la Commission Environnement du 16 novembre 2020,

**Considérant** que Vichy Communauté exerce sa compétence « gestion des déchets » en direct sur les communes de Bellerive-sur-Allier, Cusset et Vichy et adhère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, au Syndicat Intercommunal de Collecte de Traitement des Ordures Ménagères Sud-Allier sous le régime de la représentation/substitution pour la gestion des 36 autres communes et qu'à ce titre ce syndicat doit présenter chaque année son rapport annuel,

**Vu** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi par le SICTOM SA pour l'année 2019, rapport comportant notamment les principaux indicateurs techniques et financiers, approuvé par les membres du Comité Syndical du 13 octobre 2020,

**Propose** au Conseil Communautaire :

- de prendre acte de ce rapport établi par le SICTOM Sud Allier qui sera porté à la connaissance des 36 communes adhérentes,
- de charger Monsieur le Président et Monsieur le directeur général des services de l'exécution et de la publication de cet acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

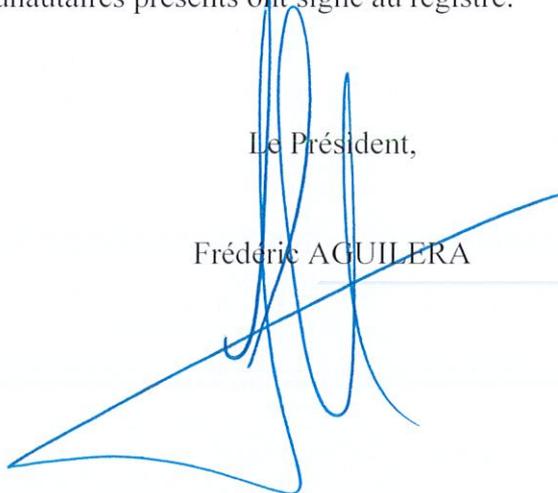
- valide le présent rapport,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,  
le 3 décembre 2020.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA





SICTOM  
SUD-ALLIER



# RAPPORT ANNUEL 2019

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC  
DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS  
ET ASSIMILÉS

Rapport présenté par Monsieur André BIDAUD  
lors du Comité Syndical du 13 octobre 2020





# LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Il est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Par ailleurs, les évolutions réglementaires récentes (décret n°2015-1827) supposent de modifier certains des indicateurs à intégrer dans le rapport.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est ainsi un outil d'information et de transparence. En ce sens, il doit obligatoirement comprendre un ensemble d'indicateurs techniques et financiers permettant d'atteindre ces objectifs d'information et de transparence.

# SOMMAIRE

## PARTIE 1 – Les indicateurs techniques

01.Le contexte.....	p.5
02.La collecte des déchets ménagers et assimilés.....	p.9
03.La collecte des déchets non ménagers.....	p.29
04.Le bilan des déchets collectés par le SICTOM.....	p.30
05.Le traitement des déchets.....	p.31
06.Les impacts environnementaux et sanitaires.....	p.45
07.L'emploi et les conditions de travail.....	p.48
08.La communication et les relations avec les usagers.....	p.52
09.La prévention des déchets.....	p.57
10.Bilan 2018 & perspectives 2019.....	p.64

## PARTIE 2 – Les indicateurs économiques et financiers

01.Les modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets.....	p.67
02.Le budget, le coût du service et le financement.....	p.70

## CHIFFRES CLES

## ANNEXES

# PARTIE 1

# LES INDICATEURS TECHNIQUES

# 01. LE CONTEXTE

## 01.1. PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE

Le SICTOM Sud-Allier exerce sa compétence de service public de collecte des déchets depuis avril 1982 dans le sud du département de l'Allier. En 2018, le paysage intercommunal a évolué avec l'adhésion, au 1<sup>er</sup> avril 2018, de 13 communes de l'ancienne communauté de communes Le Donjon Val Libre.

Le SICTOM Sud-Allier regroupe désormais **149 communes** et compte **99 098 habitants** (population totale +1 936 habitants avec les maisons de retraite).

Le SICTOM Sud-Allier collecte et traite les déchets ménagers et assimilés sur 136 de son territoire, les 13 communes nouvellement adhérentes conservant leur service de collecte et traitement existant qui est toujours assuré par SITA-SUEZ jusqu'au 31/12/2021.

Selon le type de collecte, le syndicat assure cette mission par ses propres moyens (en régie), ou en la confiant à des tiers.

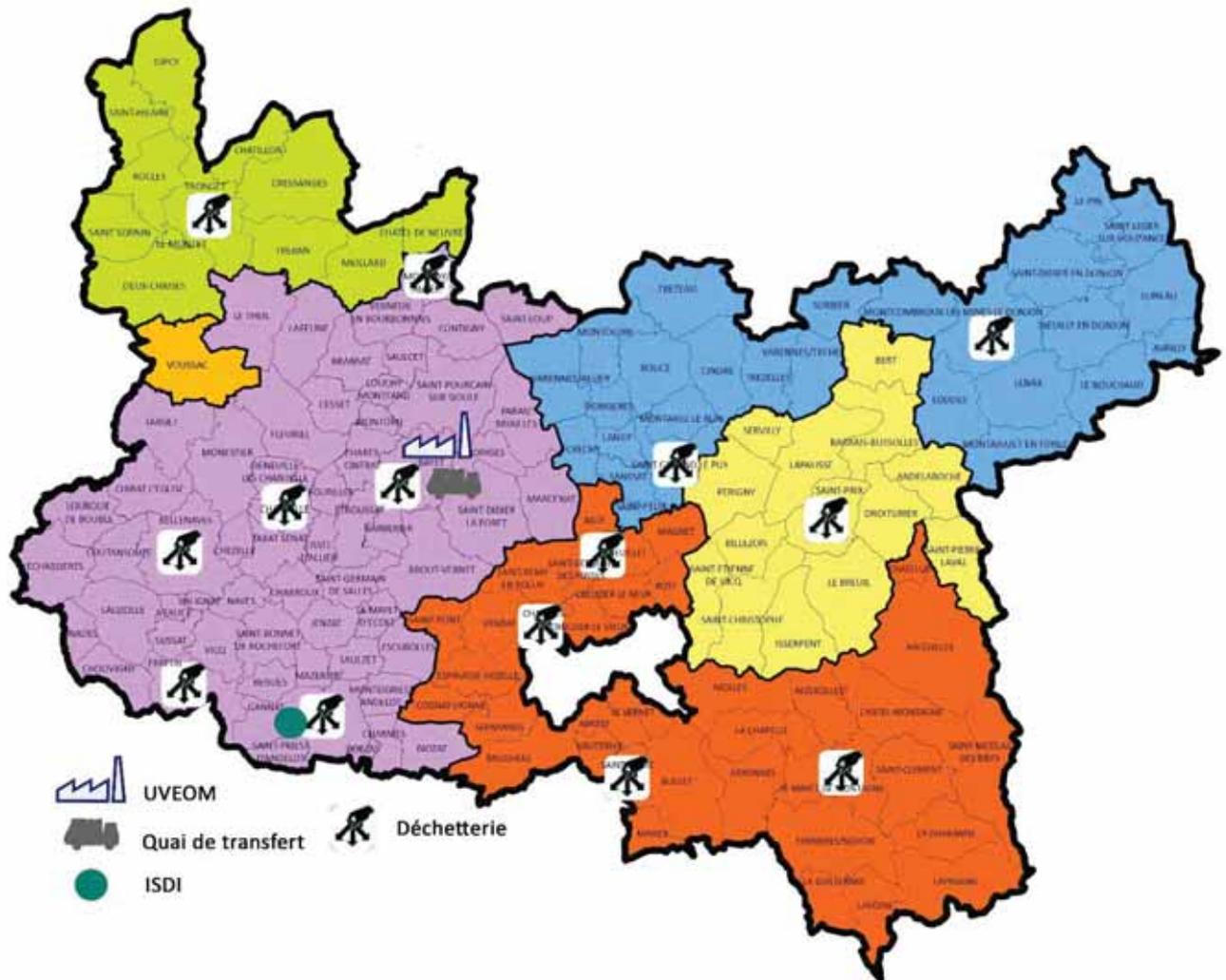


*Limites administratives du syndicat – 99 098 habitants*

Le territoire desservi est constitué des communes suivantes (recensement INSEE en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, population totale = population municipale + population comptée à part)

Abrest (2 973 habitants)	Fleuriel (342 habitants)	St Germain de Salles (431 habitants)
Andelaroche (268 habitants)	Fourilles (204 habitants)	St Germain des Fossés (3 819 habitants)
Arfeuilles (680 habitants)	Gannat (6 050 habitants)	St Hilaire (538 habitants)
Arronnes (389 habitants)	Gipcy (246 habitants)	St Léger sur Vouzance (273 habitants)
<b>Avrilly</b> (141 habitants)	La Guillermie (133 habitants)	St Loup (562 habitants)
Barberier (142 habitants)	Hauterive (1 210 habitants)	St Nicolas des Biefs (184 habitants)
Barrais-Bussolles (206 habitants)	Isserpent (536 habitants)	St Pierre Laval (379 habitants)
Bayet (712 habitants)	Jenzat (540 habitants)	St Pont (646 habitants)
Bègues (229 habitants)	Lafeline (217 habitants)	St Pourçain sur Sioule (5 220 habitants)
Bellenaves (1030 habitants)	Lalizolle (339 habitants)	St Priest d'Andelot (149 habitants)
Bert (255 habitants)	Langy (281 habitants)	St Prix (798 habitants)
Billezois (392 habitants)	Lapalisse (3 178 habitants)	St Rémy en Rollat (1 729 habitants)
Billy (809 habitants)	Laprugne (330 habitants)	St Sornin (232 habitants)
Biozat (833 habitants)	Lavoine (159 habitants)	St Yorre (2 772 habitants)
Bost (195 habitants)	<b>Lenax</b> (272 habitants)	Sanssat (272 habitants)
Boucé (528 habitants)	<b>Loddes</b> (164 habitants)	Saulcet (732 habitants)
<b>Le Bouchaud</b> (215 habitants)	Loriges (366 habitants)	Saulzet (401 habitants)
Bransat (502 habitants)	Louchy-Montfand (452 habitants)	Serbannes (839 habitants)
Le Breuil (552 habitants)	Louroux de Bouble (260 habitants)	Servilly (300 habitants)
Broût-Vernet (1 276 habitants)	<b>Luneau</b> (302 habitants)	Seuillet (516 habitants)
Brugheas (1 520 habitants)	Magnet (970 habitants)	Sorbier (313 habitants)
Busset (956 habitants)	Marcenat (392 habitants)	Sussat (106 habitants)
Cesset (401 habitants)	Mariol (814 habitants)	Target (272 habitants)
La Chabanne (201 habitants)	Le Mayet d'Ecole (278 habitants)	Taxat-Senat (220 habitants)
Chantelle (1 083 habitants)	Le Mayet de Montagne (1 471 habitants)	Le Theil (415 habitants)
La Chapelle (388 habitants)	Mazerier (306 habitants)	Treban (405 habitants)
Chareil-Cintrat (368 habitants)	Meillard (316 habitants)	Treteau (567 habitants)
Charmeil (931 habitants)	Molles (896 habitants)	Trezelles (405 habitants)
Charmes (405 habitants)	Monestier (308 habitants)	Tronget (939 habitants)
Charroux (376 habitants)	Monéty sur Allier (502 habitants)	Ussel d'Allier (162 habitants)
Châtel de Neuvre (564 habitants)	Montaigu le Blin (319 habitants)	Valignat (80 habitants)
Châtel-Montagne (373 habitants)	<b>Montaiguët en Forez</b> (325 habitants)	Varennes sur Allier (3 634 habitants)
Châtelus (116 habitants)	<b>Montcombroux les Mines</b> (329 habitants)	<b>Varennes sur Tèche</b> (264 habitants)
Châtillon (328 habitants)	Monteignet sur l'Andelot (270 habitants)	Veauce (38 habitants)
Chezelle (193 habitants)	Le Montet (473 habitants)	Vendat (2 283 habitants)
Chirat-l'Eglise (132 habitants)	Montoldre (652 habitants)	Le Vernet (1 981 habitants)
Chouvigny (218 habitants)	Montord (214 habitants)	Verneuil en Bourbonnais (261 habitants)
Cindré (319 habitants)	Nades (157 habitants)	Vicq (333 habitants)
Cognat-Lyonne (739 habitants)	Naves (113 habitants)	Voussac (482 habitants)
Contigny (614 habitants)	<b>Neuilly en Donjon</b> (223 habitants)	
Coutansouze (147 habitants)	Nizerolles (355 habitants)	
Créchy (480 habitants)	Paray sous Briailles (641 habitants)	
Cressanges (643 habitants)	Périgny (463 habitants)	
Creuzier le Neuf (1 154 habitants)	<b>Le Pin</b> (415 habitants)	
Creuzier le Vieux (3 427 habitants)	Poëzat (146 habitants)	
Deneuille les Chantelle (82 habitants)	Rocles (390 habitants)	
Deux-Chaises (415 habitants)	Rongères (580 habitants)	
<b>Le Donjon</b> (1 098 habitants)	St Bonnet de Rochefort (697 habitants)	
Droiturier (340 habitants)	St Christophe (495 habitants)	
Ebreuil (1 277 habitants)	St Clément (332 habitants)	
Echassières (397 habitants)	<b>St Didier en Donjon</b> (281 habitants)	
Escurolles (795 habitants)	St Didier la Forêt (399 habitants)	
Espinasse-Vozelle (1 001 habitants)	St Etienne de Vicq (540 habitants)	
Etroussat (658 habitants)	St Félix (336 habitants)	
Ferrières sur Sichon (592 habitants)	St Gérard le Puy (1 045 habitants)	

## 01.2. EQUIPEMENTS



- ✓ Une **Unité de Valorisation Énergétique des Ordures Ménagères (UVEOM)** à Bayet, exploitée par délégation de service public par LUCANE
- ✓ **15 déchetteries** gérées par le SICTOM Sud-Allier
- ✓ Une **Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)** à Gannat, gérée par le SICTOM Sud-Allier
- ✓ Divers équipements implantés à Bayet : un quai de transfert pour la collecte sélective, une case pour le stockage des emballages en verre, une plateforme pour le stockage des végétaux collectés en déchetteries et dans l'attente de leur broyage puis de leur transfert en plateforme de compostage

## 01.3. FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

Le SICTOM Sud-Allier est administré par un Comité Syndical composé de 149 délégués (et 149 suppléants) désignés par les collectivités adhérentes (conseils communautaires des Communautés de Communes et de la Communauté d'Agglomération).

Les délégués ont pour mission de relayer les décisions du SICTOM auprès des habitants de leur commune. Ils prennent part au vote pour toutes les décisions (budget, actions, tarifs...).

Le comité syndical est l'instance au sein de laquelle sont prises toutes les décisions concernant le SICTOM Sud-Allier. Il définit la politique du syndicat, vote le budget et décide des travaux à mettre en œuvre. Il peut déléguer en outre une partie de ses pouvoirs au Président et au bureau syndical ayant notamment en charge la préparation des réunions du comité syndical.

Le comité syndical a fixé la composition du bureau à 15 élus :

**Les élus pour le mandat 2014/2020**



**Président du SICTOM**  
Pierre COURTADON



**Vice-présidents**  
André BIDAUD, Claire MATHIEU-PORTEJOIE,  
François DARD et Jacques BLETTERY





**Membres du Bureau**  
Dominique BIDET, Jacques de CHABANNES, Emmanuel FERRAND,  
Gérard GLACHET, Jean-Michel GOLAN, Michel MAITRE, Eddy NOCART,  
Henry PUJOS, Jean-Louis ROCHE et Claude SAUVAGNAT

# 02. LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

La collecte des déchets, sur un territoire donné, constitue le maillon essentiel entre le lieu de production des déchets et le site de leur traitement.

## 02.1. ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE

Les schémas de collecte mis en œuvre sur le territoire sont établis en fonction des secteurs :

TYPE DE DECHETS	CAS GENERAL	CAS PARTICULIERS
Ordures ménagères	Porte à porte	Bacs de regroupement sur certains secteurs où le porte à porte n'est pas réalisable
Emballages ménagers recyclables + papiers	Porte à porte	Bacs de regroupement ou apport volontaire sur certains secteurs où le porte à porte n'est pas réalisable
Verre	Apport volontaire	Porte à porte avec des conteneurs 1m <sup>3</sup> sur roues pour certains professionnels
Végétaux	Déchetteries	-
Encombrants et épaves automobiles	Porte à porte <i>Collecte 1 fois/an pour chaque commune, sur inscription en mairie</i> Service mis en œuvre sur les 149 communes	-
Autres déchets (DEEE, DDS, ferrailles...)	Déchetteries	-

Afin d'assurer le service de collecte, le SICTOM Sud-Allier dispose de 21 bennes à ordures ménagères, 11 bennes à chargement latéral, 10 véhicules ampliroll (collecte des bennes de déchetteries, des encombrants/épaves et des points tri) et 2 micro-bennes qui sont utilisées pour la résorption des marches arrière et pour accéder à des rues étroites.

L'ensemble des collectes sont effectuées en régie (sauf collectes des encombrants, épaves et déchetteries), excepté pour les 13 communes nouvellement adhérentes sur lesquelles SITA SUEZ réalise la collecte, via un marché de prestation, jusqu'au 31/12/2021.

## 02.1.1. POPULATION DESSERVIE



## 02.2. LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉS

Les ordures ménagères et assimilés (OMA) comprennent les ordures ménagères résiduelles (OMR) et les emballages ménagers recyclables (EMR).

### 02.2.1. COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères résiduelles sont les déchets ordinaires provenant de l'activité d'un ménage, de nature variable, ils comprennent :

- Les déchets issus de la préparation des aliments (tels que restes alimentaires) et des résidus du nettoyage des habitations (tels que débris de verre ou de vaisselle, cendres froides, chiffons, balayures...).

Ne sont pas compris dans la dénomination OMR :

- Les déblais, gravats, décombres et débris de toute nature provenant de l'exécution de travaux,
- Les déchets provenant des cours et jardins privés, en particulier les déchets verts,
- Les déchets contaminés provenant des établissements médicaux, paramédicaux et des professionnels libéraux,
- Les déchets d'activités de soins,
- Les déchets issus d'abattoirs,

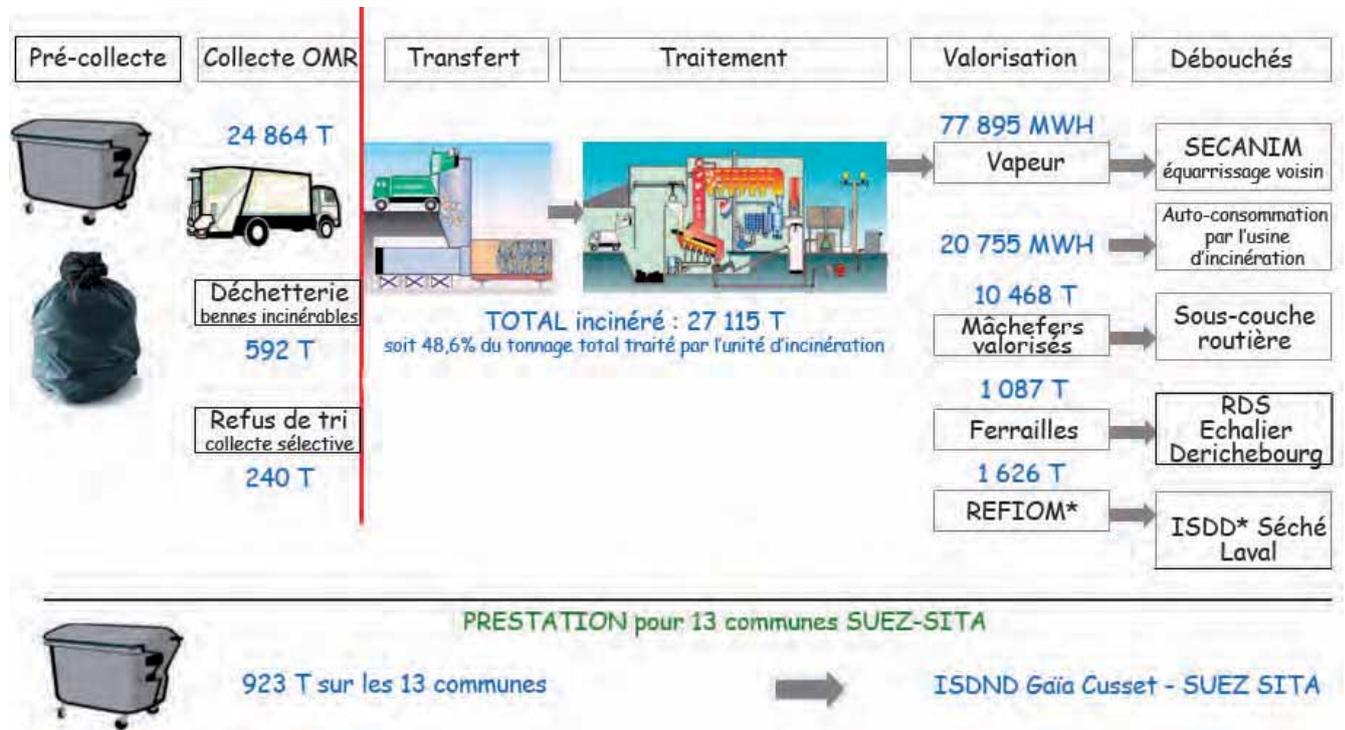
- Les déchets spéciaux qui en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif ne peuvent pas être éliminés par les mêmes traitements que les ordures,
- Les objets encombrants qui, en raison de leur dimension ou de leur poids ne peuvent pas être évacués lors de la collecte des ordures ménagères.

## MODALITÉS DE PRÉ-COLLECTE

Le SICTOM Sud-Allier ne fournit pas de contenant pour les ordures ménagères, c'est à l'utilisateur de s'équiper en sacs et bacs pour la collecte au porte à porte.

Certains secteurs ne pouvant pas être desservis par la collecte au porte à porte, le SICTOM les équipe en conteneurs collectifs.

## ORGANISATION



\*UVEOM : Unité de Valorisation Énergétique des Ordures Ménagères

\*REFIOM : Résidu d'Épuration des Fumées d'Incinérateur d'Ordures Ménagères

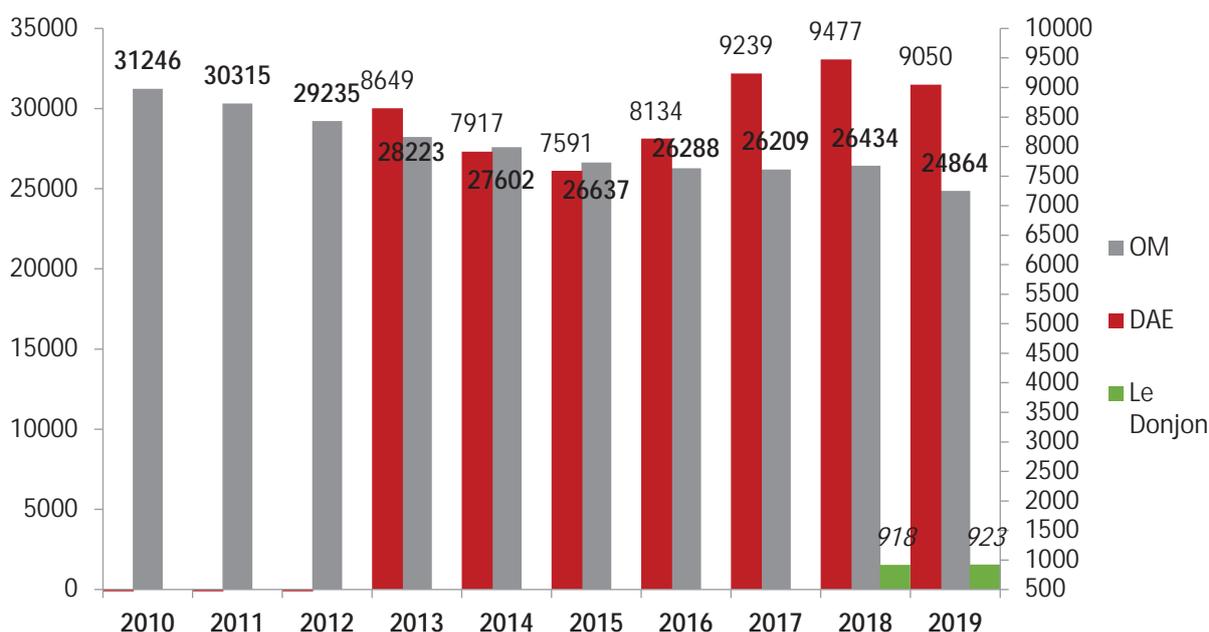
\*ISDD : Installation de Stockage de Déchets Dangereux

\*ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

## DONNÉES SUR LES CIRCUITS DE COLLECTE ET LES TONNAGES COLLECTÉS

SECTEUR	NB HAB. DESSERVIS	FREQUENCE DE COLLECTE	CONTENANT	TONNAGE COLLECTE 2019	RATIO PAR HAB (kg/hab/an)	% N/N-1	DISTANCE PARCOURUE PAR LES BENNES (km)
Secteurs au porte à porte	75 774	Entre 1 fois/sem et 3 fois/sem (dont 1 fois/sem pour la collecte sélective)	Sac	21 707	286	-3,75%	393 808
Secteurs conteneurs	19 133	1 fois/sem	Bac	3 157	165	-13,67%	135 245
<b>SOUS-TOTAL SSA</b>	<b>94 907</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>24 864</b>	<b>262</b>	<b>-5,94%</b>	<b>529 053</b>
<b>13 COMMUNES EN PRESTATION PRIVEE</b>							
SECTEUR	NB HAB. DESSERVIS	FREQUENCE DE COLLECTE	CONTENANT	TONNAGE COLLECTE 2019	RATIO PAR HAB (kg/hab/an)	% N/N-1	DISTANCE PARCOURUE PAR LES BENNES (km)
13 communes ex CC Le Donjon Val Libre	4 191	1 fois/sem	Bac	923	220	+0,54%	-
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>4 191</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>923</b>	<b>220</b>	<b>+0,54%</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>99 098</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>25 787</b>	<b>260</b>	<b>-5,72%</b>	<b>529 053</b>

## EVOLUTION DES TONNAGES D'ORDURES MÉNAGÈRES COLLECTÉS



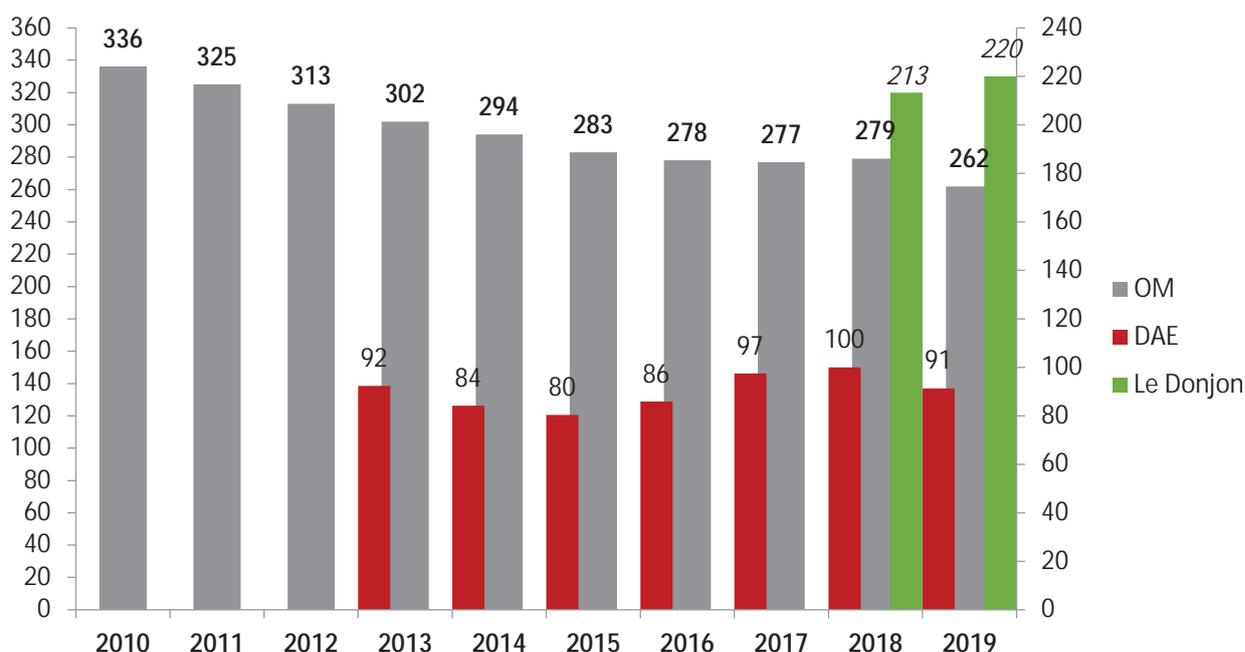
Les 24 864 tonnes d'ordures ménagères facturées par LUCANE sont les tonnages ordures ménagères (24 864,39 tonnes) auxquels sont ajoutés les tonnages des bennes incinérables collectées dans 8 déchetteries (592,12 tonnes). Par ailleurs, 8 838,10 tonnes sont des DAE collectés chez les producteurs du territoire SSA et 212,32 tonnes sont des DAE collectés chez les industriels du territoire de Vichy Communauté, soit 9 050,42 tonnes au total.

Sont distingués, depuis 2013, les tonnages collectés dans le cadre de la redevance spéciale (DAE des industriels, EHPAD, collèges, communes, campings...) des ordures ménagères produites par les foyers eux-mêmes.

Ainsi, en soustrayant les DAE aux OMR des ménages, c'est un total de **16 957 tonnes d'OMR collectées en 2018 et, pour 2019, 15 814 tonnes.**

En incluant les tonnages d'ordures ménagères collectés en prestation sur les 13 communes de l'ex CC du Donjon Val Libre, le total est de **16 737 tonnes pour l'année 2019** (OMR uniquement, hors DAE).

### *EVOLUTION DE LA QUANTITÉ D'ORDURES MÉNAGÈRES COLLECTÉES PAR HABITANT, EN KG*



C'est donc une moyenne de 179 kg/hab. d'OMR collectées en 2018 et **171 kg/hab. en 2019** (hors RS et conventions).

En 2018, au niveau de la région AURA, la moyenne d'OMR collectées est de 233kg/hab. (enquête Sindra 2019 sur les données 2018).

## 02.2.2. COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

Les matériaux recyclables concernés par la collecte sélective des emballages ménagers recyclables (EMR) au porte à porte sont les suivants :

- Tous les papiers (journaux, magazines, revues, prospectus, enveloppes, catalogues...),
- Cartons et cartonnettes d'emballages,
- Bouteilles et flacons en plastique, pots, barquettes, films et sacs plastiques,
- Briques alimentaires,
- Emballages métalliques en acier et aluminium.

Les emballages en verre (bocaux, bouteilles et pots) sont quant à eux uniquement collectés en apport volontaire dans les colonnes à verre implantées dans chaque commune.

### MODALITÉS DE PRÉ-COLLECTE

Selon les secteurs, le SICTOM Sud-Allier fournit aux usagers différents contenants afin de leur faciliter le geste de tri :

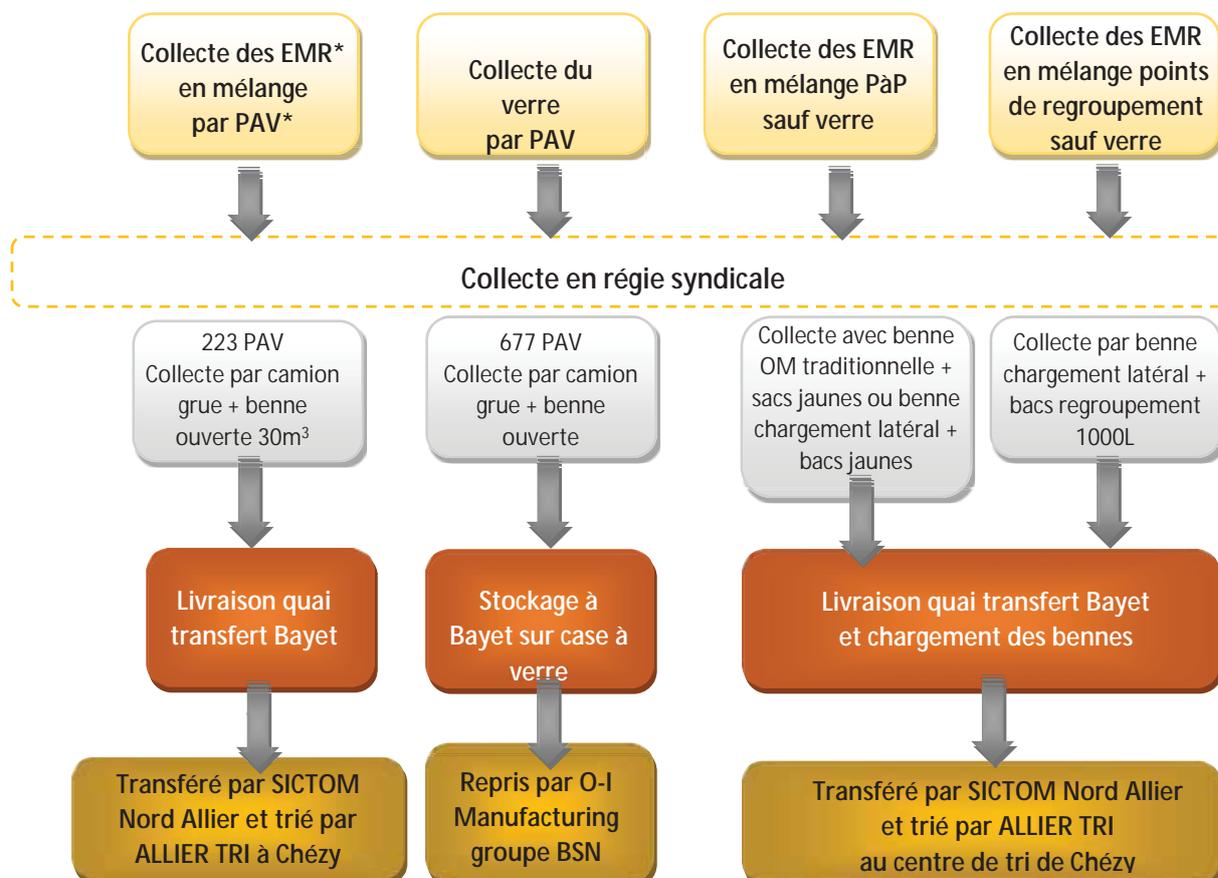
CONTENANTS	NB DE COMMUNES CONCERNEES	POPULATION CONCERNEE
 Sacs jaunes	10 communes	33 328
 Bacs jaunes	99 communes	62 918
 Bacs jaunes collectifs	7 communes	2 852
 Colonnes points tri	149 communes	99 098

## ORGANISATION



Les modalités de collecte, de tri ainsi que les repreneurs ont changé au 1<sup>er</sup> mai 2019 suite au passage à la simplification des consignes de tri de l'ensemble du territoire.

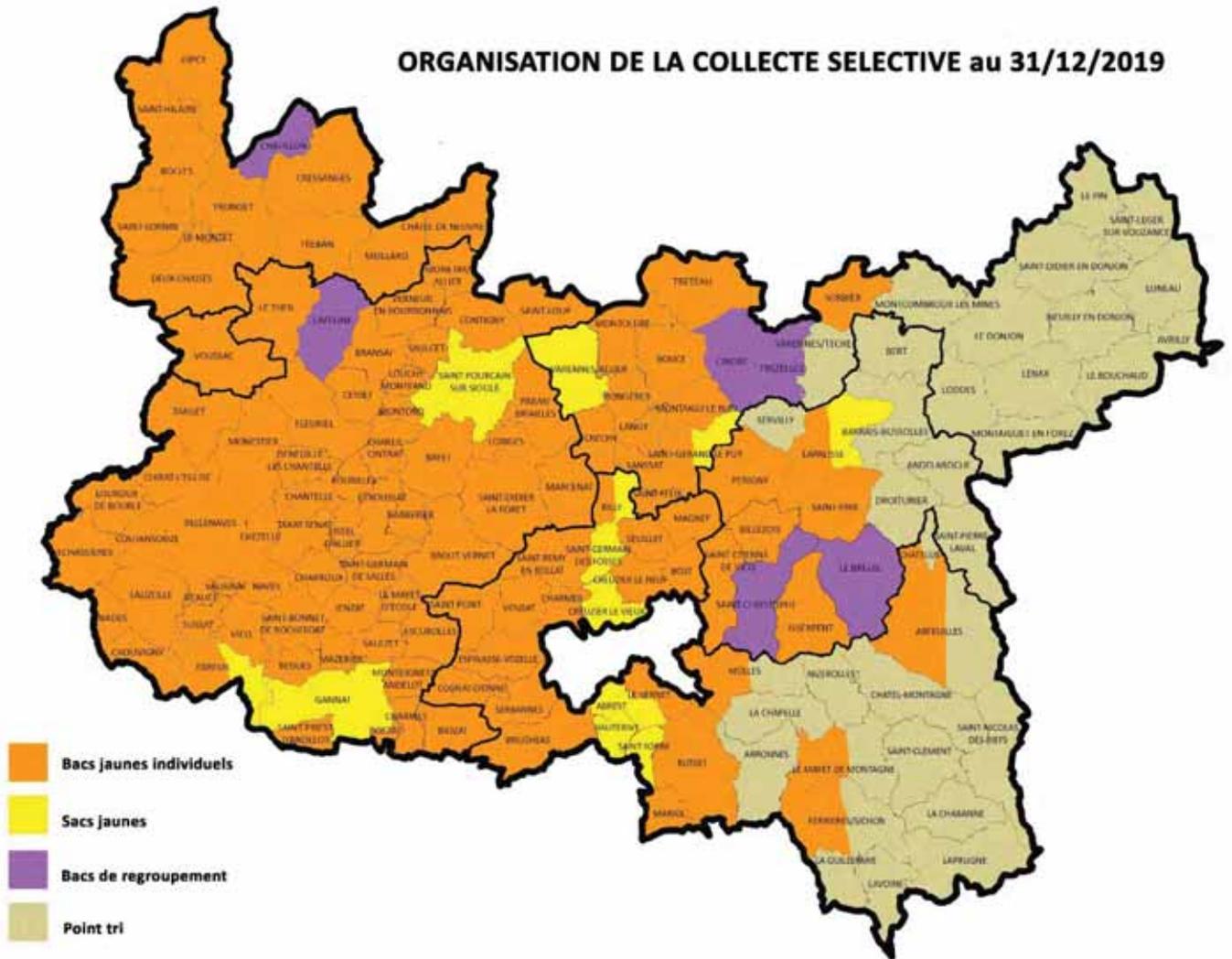
## DONNÉES SUR LES CIRCUITS DE COLLECTE



\*EMR : Emballages Ménagers Recyclables / \*PAV : Points d'Apport Volontaire

# RÉPARTITION DES COMMUNES PAR TYPES DE COLLECTE

## ORGANISATION DE LA COLLECTE SELECTIVE au 31/12/2019



*Collecte des bacs jaunes individuels avec une benne traditionnelle*

## DONNÉES SUR LES CIRCUITS DE COLLECTE ET LES TONNAGES COLLECTÉS

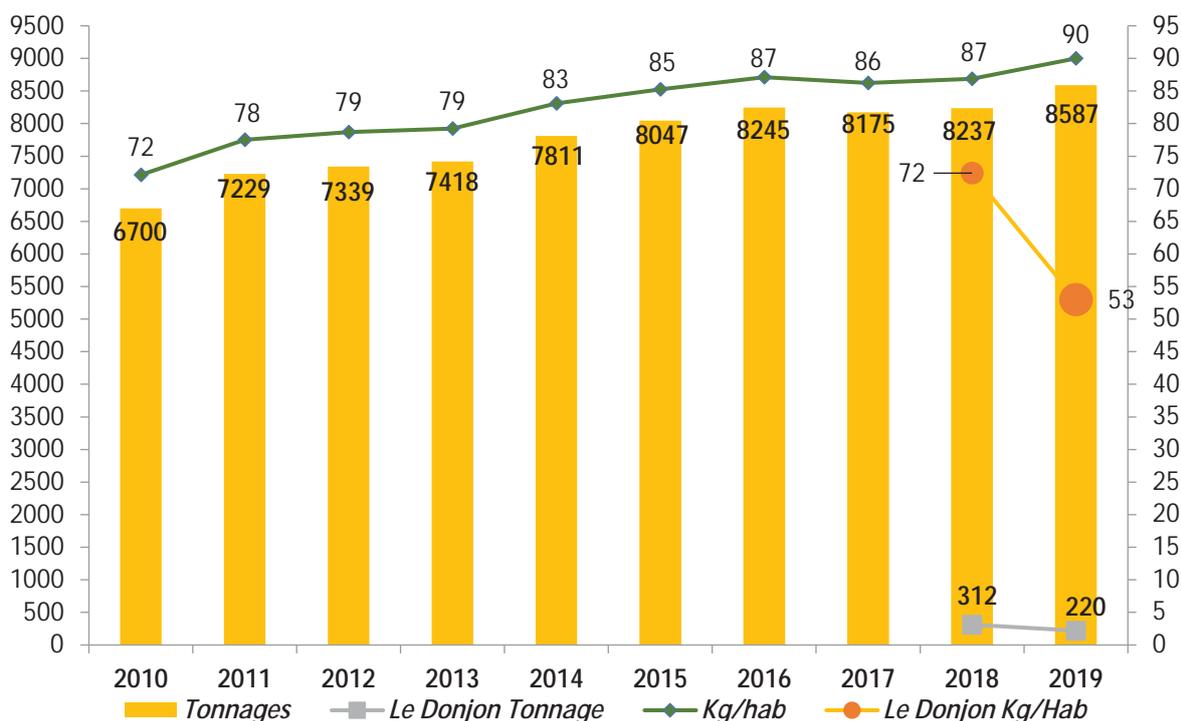
MATIERE	MODE DE COLLECTE	TONNAGE 2018	TONNAGE 2019	RATIO KG/HAB	% N/N-1	DISTANCE PARCOURUE PAR BENNE	RATIO KG/KM
Papiers, cartons + briques alimentaires	Porte à porte + points tri + déchetteries	4 559,793	4 770,087	50,26	+4,61%	264 491 km	20,76
Emballages plastiques	Porte à porte + points tri	425,062	554,372	5,84	+30,42%		
Emballages métalliques	Porte à porte + points tri	240,879	165,679	1,75	-31,22%		
Verre	Points tri	3 001,460	3 097,100	32,63	+3,19%	30 456 km	101,69
<b>SOUS-TOTAL SSA</b>		<b>8 237,194</b>	<b>8 587,238</b>	<b>90,48</b>	<b>+4,25%</b>	<b>294 947km</b>	<b>29,11</b>
<b>13 COMMUNES EN PRESTATION PRIVEE</b>							
MATIERE	MODE DE COLLECTE	TONNAGE 2018	TONNAGE 2019	RATIO KG/HAB	% N/N-1	DISTANCE PARCOURUE PAR BENNE	RATIO KG/KM
Emballages + papiers + cartons déch.	Points tri	157,000	88,453	13,23	-43,66%	-	-
Verre	Points tri	154,600	131,580	31,40	-14,89%	-	-
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>311,600</b>	<b>220,033</b>	<b>52,50</b>	<b>-29,39%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 548,794</b>	<b>8 807,271</b>	<b>88,87</b>	<b>+3,02%</b>	<b>294 947km</b>	<b>29,86</b>

REFUS DE TRI (traités à l'UVEOM de Bayet)	Porte à porte + points tri	659,146 12,59%	535,383 6,08%	L'amélioration de la qualité de tri générale s'explique par le changement des consignes de tri et l'acceptation de tous les emballages plastiques, à partir de mai 2019			
<b>TOTAL</b>				<b>535,383*</b> <b>6,08%</b>			

\* 240 tonnes de refus de tri ont été facturées par LUCANE en 2019 + 1419 tonnes à compter d'avril 2019 avec les refus en provenance d'Allier Tri pour tout le Département

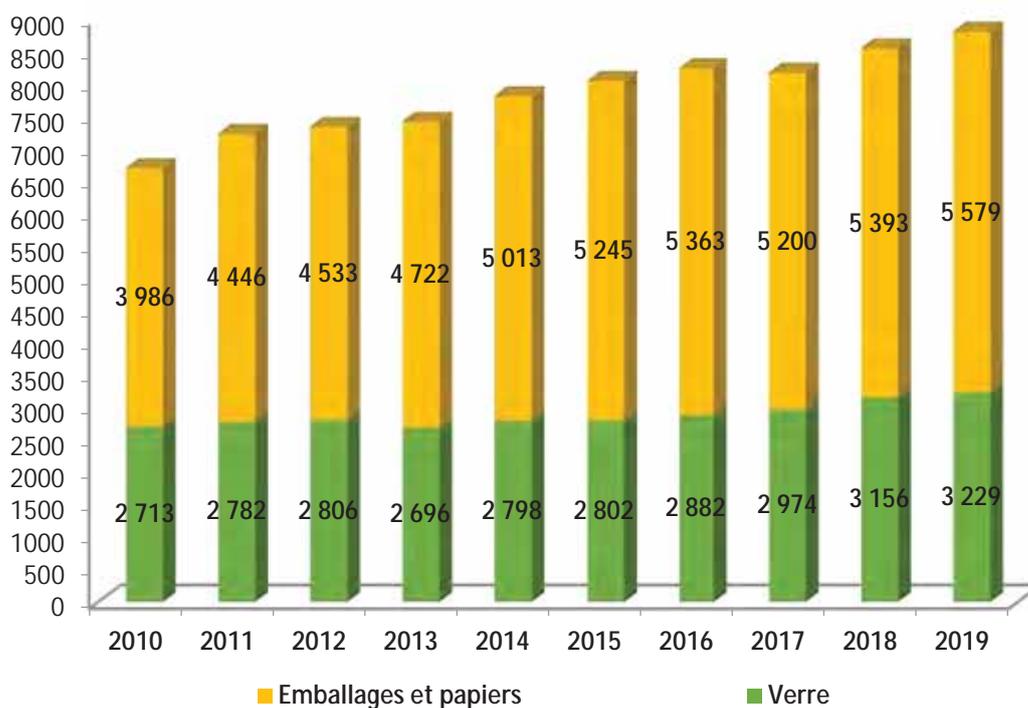
Fin 2019, nous avons débuté notre programme de conteneurisation et de réduction de fréquence de collecte sur les communes équipées de sacs jaunes. Ainsi, les foyers de Bellenaves bourg, Chantelle et Charroux ont été dotés de bacs jaunes individuels en remplacement des sacs jaunes. Le ramassage s'effectuera tous les 15 jours.

## EVOLUTION DE LA QUANTITÉ D'EMR COLLECTÉE, HORS REFUS DE TRI



A compter du second semestre 2019, les PAV « corps plats » et « corps creux » ont été transformés en colonnes multimatériaux. Par ailleurs, à partir de mai 2019, la collecte sélective est dirigée vers Allier Tri et il n'y a plus de distinction entre les tonnages du porte à porte et de l'apport volontaire.

## EVOLUTION DES PERFORMANCES DE COLLECTE SÉLECTIVE (HORS REFUS DE TRI) EN TONNAGES



En 2019, chaque usager du SICTOM Sud-Allier a trié, en moyenne, **90 kg d’emballages ménagers recyclables et de papiers (hors refus)**.

Nous observons une **hausse des tonnages d’EMR collectés en 2019 de 4,25%** par rapport à 2018.

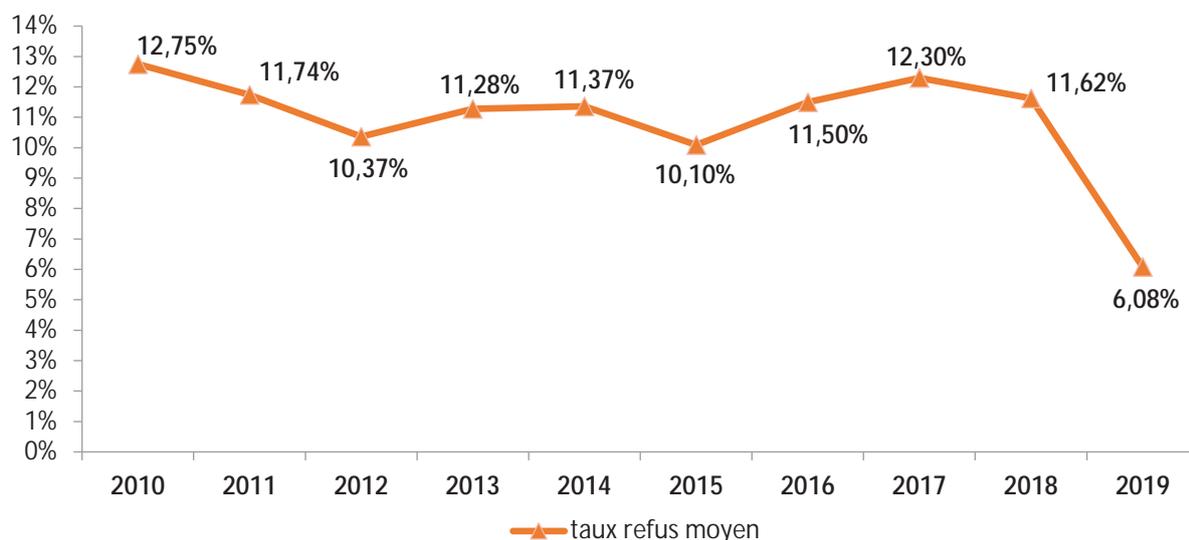
En incluant les emballages et papiers collectés en prestation sur les 13 communes de l’ex CC du Donjon Val Libre, **la moyenne est de 89 kg pour l’année 2019**.

Au niveau régional, ce sont, en moyenne, 85kg d’EMR qui ont été triés en 2018 (enquête Sindra 2019 sur les données 2018).

### **EVOLUTION DU TAUX DE REFUS DE TRI**

Afin d’évaluer la qualité du tri des emballages ménagers recyclables, ces collectes font l’objet de caractérisations. Ce sont des opérations qui permettent d’évaluer, par échantillonnage, la composition des flux d’emballages.

La méthode de prélèvement de caractérisation est normée (AFNOR XP X30) et impose 18 échantillonnages annuels.



La forte baisse du taux annuel de refus de tri s’explique par la simplification des consignes des tri, en vigueur sur le territoire depuis le 1<sup>er</sup> mai 2019. En effet, une bonne partie des erreurs de tri des années précédentes sont désormais classées dans les consignes (pots, barquettes, films, sachets et sacs plastiques notamment).

#### **✓ Contrôles qualité**

Geste simple à adopter au quotidien, le tri nécessite néanmoins un suivi régulier réalisé par les équipes de collecte et les ambassadeurs du tri.

Les équipes de collecte signalent les refus de tri directement sur les postes GPS des bennes. Ces données sont ensuite traitées par le service collecte sélective et les ambassadeurs du tri. Ce travail, mené en partenariat avec les équipes de collecte, implique ainsi l’ensemble des services du SICTOM pour améliorer la qualité du tri.

L’objectif de ces opérations est d’informer au mieux les usagers des consignes de tri en vigueur sur le territoire pour ainsi faire baisser le taux de refus de tri.

Parallèlement, de l'information au porte à porte est dispensée dans les habitats collectifs et/ou les quartiers lorsque nous constatons une baisse de la qualité de tri dans des secteurs ciblés. Régulièrement, des permanences sont aussi effectuées au dépôt où sont déchargées les bennes qui collectent les emballages afin de vérifier si les agents de collecte ont appliqué les consignes (ramassage interdit des sacs jaunes contenant trop d'erreurs).

## **02.3. LA COLLECTE EN DÉCHETTERIE ET LES COLLECTES D'ENCOMBRANTS ET D'ÉPAVES AUTOMOBILES**

### ***02.3.1. COLLECTE EN DÉCHETTERIE***

Le SICTOM Sud-Allier compte 15 déchetteries sur l'ensemble de son territoire.

Par convention, les usagers des communes de Bellerive/Allier, Cusset, Vichy, St Priest Bramefant, Mons, St Sylvestre Pragoulin et St Quintin/Sioule ont également accès à ces 15 déchetteries.



*Accès en déchetterie via un badge d'accès – 5 déchetteries équipées fin 2019*



## HORAIRES D'OUVERTURE

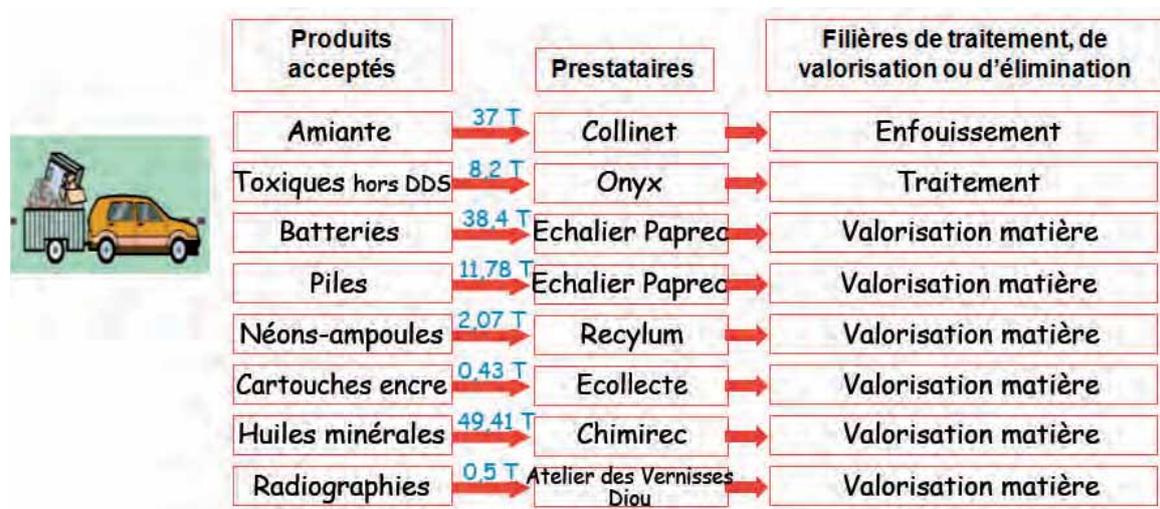
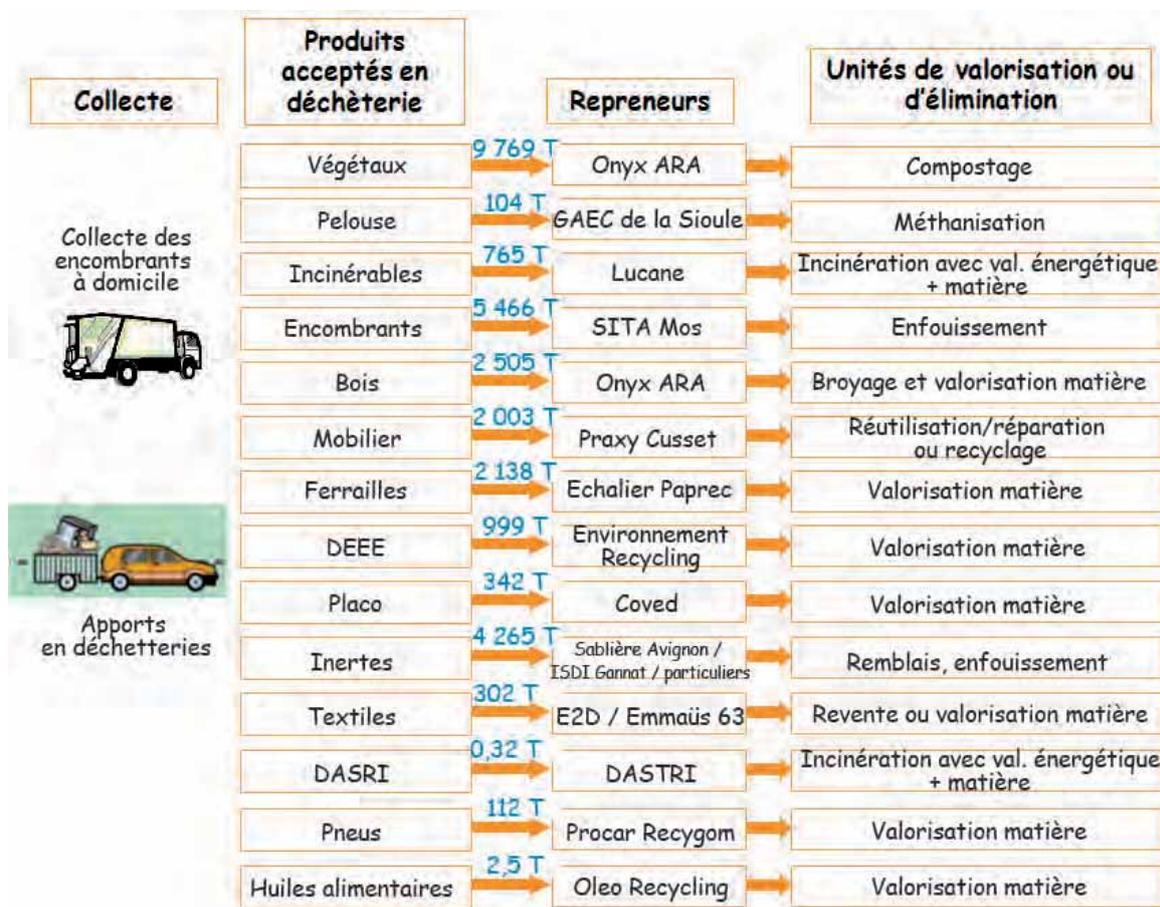
Horaires d'été : 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre – Horaires d'hiver : 1<sup>er</sup> novembre au 29 février / Fermées dimanches + jours fériés

<b>Déchetteries d'Ebreuil, de St Yorre, de Varennes sur Allier, de St Germain des Fossés, de St Prix</b>							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ETE	MATIN	Fermée	8h – 12h				
	APRES-MIDI	Fermée	14h – 18h	14h – 18h	14h – 18h	14h – 18h	14h – 17h
HIVER	MATIN	Fermée	8h30 – 12h				
	APRES-MIDI	Fermée	13h30 – 17h				
<b>Déchetteries de Tronget et Bellenaves</b>							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ETE	MATIN	Fermée	8h – 12h	8h – 12h	Fermée	Fermée	8h – 12h
	APRES-MIDI	Fermée	Fermée	Fermée	14h – 18h	14h – 18h	Fermé
HIVER	MATIN	Fermée	8h30 – 12h	8h30 – 12h	Fermée	Fermée	8h30 – 12h
	APRES-MIDI	Fermée	Fermée	Fermée	13h30 – 17h	13h30 – 17h	Fermée
<b>Déchetterie de Le Donjon</b>							
ETE	MATIN	Fermée	8h-12h	Fermée	8h-12h	Fermée	8h-12h
HIVER	APRES-MIDI	Fermée	14h-17h	Fermée	14h-17h	Fermée	14h-17h
<b>Déchetteries de Chantelle et de Monétay/Allier</b>							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ETE	MATIN	Fermée	Fermée	Fermée	8h – 12h	8h – 12h	Fermée
	APRES-MIDI	Fermée	14h – 18h	14h – 18h	Fermée	Fermée	14h – 17h
HIVER	MATIN	Fermée	Fermée	Fermée	8h30 – 12h	8h30 – 12h	Fermée
	APRES-MIDI	Fermée	13h30 – 17h	13h30 – 17h	Fermée	Fermée	13h30 – 17h
<b>Déchetterie de St Gerand le Puy</b>							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ETE	MATIN	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	10h – 12h
	APRES-MIDI	14h15 – 18h	14h15 – 18h	Fermée	14h15 – 18h	14h15 – 18h	14h – 17h
HIVER	MATIN	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	Fermée	10h30 – 12h
	APRES-MIDI	13h15 – 17h	13h15 – 17h	Fermée	13h15 – 17h	13h15 – 17h	13h30 – 17h
<b>Déchetterie de Bayet</b>							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ETE	MATIN	9h – 12h	8h – 12h				
	APRES-MIDI	14h – 18h	14h – 17h				
HIVER	MATIN	8h30 – 12h					
	APRES-MIDI	13h30 – 17h					
<b>Déchetterie du Mayet de Montagne</b>							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ETE	MATIN	Fermée	9h – 12h	9h – 12h	Fermée	9h – 12h	9h – 12h
	APRES-MIDI	Fermée	14h – 18h	14h – 18h	Fermée	14h – 18h	14h – 17h
HIVER	MATIN	Fermée	8h30 – 12h	8h30 – 12h	Fermée	8h30 – 12h	8h30 – 12h
	APRES-MIDI	Fermée	13h30 – 17h	13h30 – 17h	Fermée	13h30 – 17h	13h30 – 17h
<b>Déchetterie de Gannat</b>							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ETE	MATIN	8h – 12h					
	APRES-MIDI	14h – 18h	14h – 17h				
HIVER	MATIN	8h – 12h	8h30 – 12h	8h30 – 12h	8h30 – 12h	8h30 – 12h	8h30 – 12h
	APRES-MIDI	13h30 – 17h					
Décharge de Gannat, horaires gardien : 8h – 12h / 13h30 – 17h20							
<b>Déchetterie de Charmeil</b>							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
ETE	MATIN	8h – 12h					
	APRES-MIDI	14h – 18h	14h – 17h				
HIVER	MATIN	8h30 – 12h					
	APRES-MIDI	13h30 – 17h					

## ORGANISATION

\*ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes

Nota : le tonnage textiles comprend, outre les bornes présentes en déchetteries, l'ensemble des points de collecte situés sur le territoire

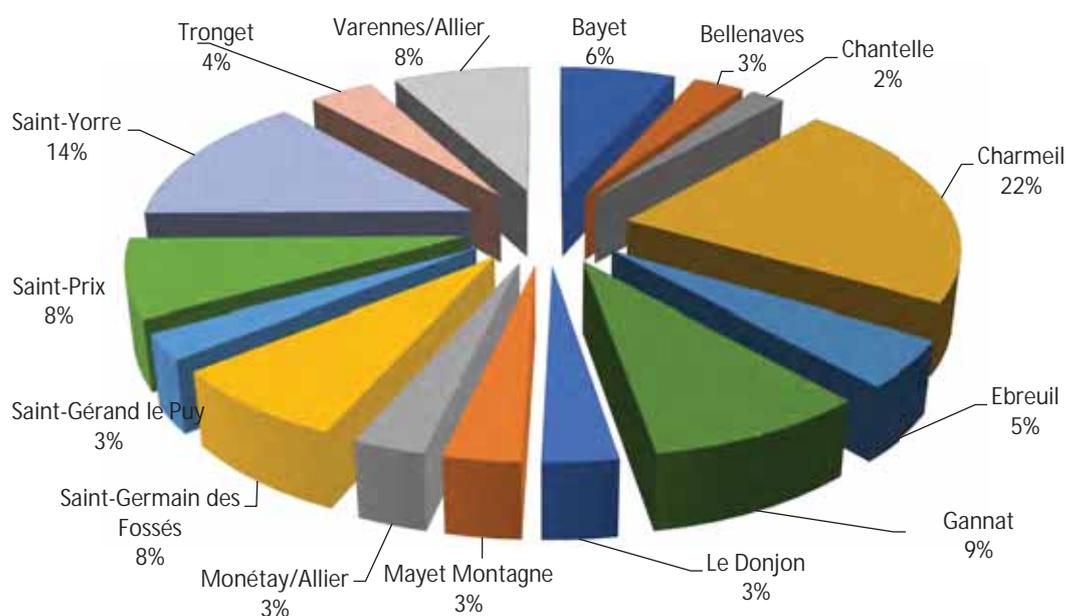


## FRÉQUENTATION (EN NOMBRE DE PASSAGES)

DECHETTERIE	PARTICULIERS		%	PROFESSIONNELS		%	TOTAL
	2018	2019		EVOLUTION N/N-1	2018		
Bayet	15 305	18 491	+20,82%	333	432	+29,73%	18 923
Bellenaves	8 659	8 342	-3,66%	18	5	-72,22%	8 347
Chantelle	5 600	5 639	+0,70%	4	6	+50,00%	5 645
Charmeil	58 866	60 955	+3,55%	1 854	1 621	-12,57%	62 576
Ebreuil	16 614	13 810	-16,88%	94	64	-31,91%	13 874
Gannat	24 279	25 123	+3,48%	551	556	+0,91%	25 679
Le Donjon	-	8 743	-	-	7	-	8 750
Le Mayet de M	8 185	8 858	+8,22%	24	28	+16,67%	8 886
Monétay/A	8 284	8 362	+0,94%	36	49	+36,11%	8 411
St Gérard le Puy	7 596	7 528	-0,90%	13	49	+276,92%	7 537
St Germain des Fossés	22 007	21 582	-1,93%	155	136	-12,26%	21 718
St Prix	22 696	22 699	+0,01%	86	56	-34,88%	22 755
St Yorre	35 165	38 496	+9,47%	524	436	-16,79%	38 932
Tronget	9 334	10 502	+12,51%	15	19	+26,67%	10 521
Varennes/A	20 396	22 322	+9,44%	35	61	+74,29%	22 383
<b>TOTAL</b>	<b>262 986</b>	<b>272 709</b>	<b>+3,70%</b>	<b>3 742</b>	<b>3 478</b>	<b>-7,06%</b>	<b>276 187</b>

En 2019, les 15 déchetteries du SICTOM Sud-Allier enregistrent **276 187 passages** dont **272 709 particuliers** et **3 478 professionnels**, soit une fréquentation globale en hausse de 3,55% par rapport à 2018.

Des contrôles d'accès par badges ont été mis en place sur les déchetteries de Charmeil, St Germain des Fossés, St Yorre, Gannat et Ebreuil, ainsi que sur la déchetterie de Cusset (gérée par Vichy Communauté). Ces badges sont destinés à établir une refacturation entre le SICTOM Sud-Allier et les autres syndicats selon les fréquentations des usagers sur ces déchetteries.



*Répartition des entrées selon les déchetteries*

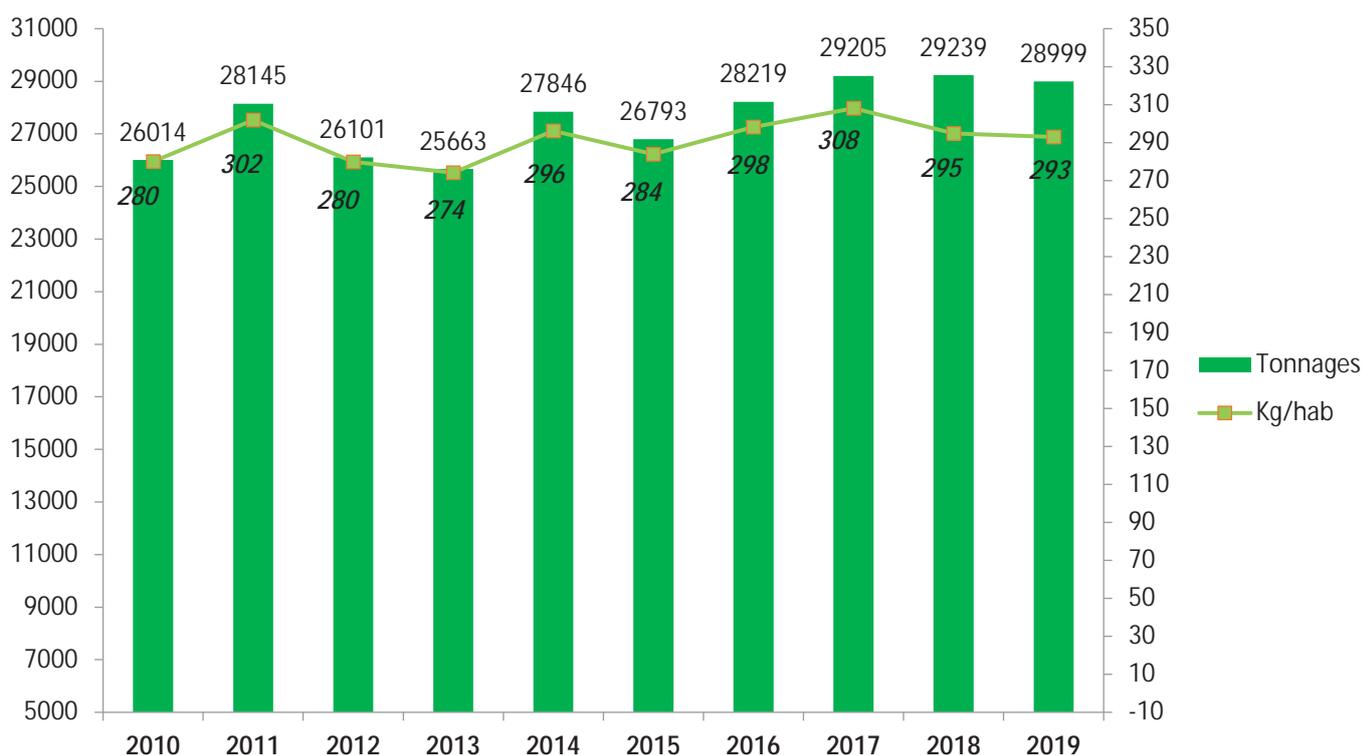
## *QUANTITÉS DE DÉCHETS COLLECTÉS (EN TONNES)*

		2018	2019	Evolution en %
<b>DECHETS VALORISES</b>	Végétaux	10 205,96	9 769,24	-4,28%
	Pelouse	223,00	104,10	-53,32%
	Déchets incinérables valorisés UVEOM Bayet*	994,33	765,01	-23,06%
	Bois	2 370,10	2 504,86	+5,69%
	Mobilier	1 698,91	2 002,87	+17,89%
	Cartons	Inclus dans CS		
	Ferrailles	2 043,19	2 137,57	+4,62%
	DEEE	929,96	998,81	+7,40%
	Batteries	37,23	38,36	+3,04%
	Piles (y compris bornes dans communes)	12,67	11,78	-7,02%
	Huiles de vidange	49,23	49,41	+0,37%
	Huiles alimentaires	2,504	2,5 env. (pas de données pour 2019)	0%
	Textiles (y compris bornes dans communes)	501,10	302,25	-39,68%
	Placo	369,49	342,00	-7,44%
	Pneus	86,63	111,46	+28,66%
	Néons-ampoules	1,80	2,07	+15,00%
	Cartouches encre	0,63	0,43	-31,75%
	Radiographies valorisées par Ligue Contre Cancer	1,00	0,50	-50,00%
	DASRI	2,13	0,32	-84,98%
	<b>Sous-total déchets valorisés</b>	<b>19 641,77</b>	<b>19 143,54</b>	<b>-2,54%</b>
<b>DECHETS NON VALORISES</b>	Inertes	3 924,00	4 265,25	+8,70%
	Encombrants	5 480,95	5 466,30	-0,27%
	Amiante	24,00	36,68	+52,83%
	Toxiques hors DDS	15,39	8,18	-46,85%
	DDS	85,65	79,26	-7,46%
	<b>Sous-total déchets non valorisés</b>	<b>9 660,96</b>	<b>9 855,67</b>	<b>+2,02%</b>
<b>TOTAL DES APPORTS</b>		<b>29 238,88</b>	<b>28 999,21</b>	<b>-0,82%</b>

\*Seules 592,12 tonnes de déchets incinérables ont été facturées en 2019 par LUCANE

En 2019, **7 291 rotations de bennes** ont été réalisées par le SICTOM, dont 260 enlèvements en dépôts communaux et 115 enlèvements pour des particuliers ou artisans. Ces vidages ont été effectués pour des végétaux, encombrants, bois, cartons et ferrailles, inertes, déchets incinérables et pelouse. A noter que les déchetteries de Charmeil et Saint-Yorre sont équipées d'un compacteur permettant de réduire le nombre de rotations des bennes.

## *EVOLUTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS COLLECTÉES*



La quantité de déchets déposée en déchetterie est en faible baisse par rapport à 2018, 0,82% pour atteindre en 2019 **28 999 tonnes, soit une moyenne de 293kg/habitant**.

Sur la région, nous enregistrons une moyenne de 230kg/hab. (enquête Sindra 2019 sur les données 2018).

### ✓ *Textiles*

Le SICTOM Sud-Allier a signé une convention avec l'éco-organisme ECO TLC. Des **bornes de collecte pour le textile** sont également mises à disposition des usagers **dans l'ensemble des déchetteries du SICTOM Sud-Allier ainsi que dans la plupart des communes** du territoire. Cette collecte, ainsi que l'implantation des bornes, est gérée par l'association **E2D** basée à Bellerive sur Allier et par **Emmaüs 63**.

Grâce à ces deux structures, ce sont **302,25 tonnes** de textiles qui ont pu être valorisées en 2019 sur les 153 points de collecte implantés sur l'ensemble de notre territoire et être ainsi écartées de l'incinération.

### ✓ *Tontes de gazon*

**4 déchetteries ont par ailleurs mis en place une benne spécifique permettant de récupérer les tontes de gazon**, d'avril à septembre. La pelouse est ainsi dirigée dans un méthaniseur agricole sur le bassin de St Pourçain/Sioule. **104 tonnes de pelouse** ont ainsi été valorisées en 2019.

### ✓ *Déchets d'équipement d'ameublement*

Le SICTOM Sud-Allier adhère à l'éco-organisme Eco-Mobilier (chargé de l'organisation de la filière de collecte et de valorisation du mobilier usagé) avec en 2019, 11 déchetteries (Bayet, Bellenaves, Charmeil, Ebreuil, Gannat, Le Mayet de Montagne, St Germain des Fossés, St Prix, St Yorre, Tronget et Varennes/Allier) qui disposent d'une benne spécifique afin de collecter tous types de mobiliers (sièges, meubles, literie...) qui seront valorisés. **2 003 tonnes de mobilier** ont ainsi été collectées en 2019.

### ✓ Réemploi

5 de nos déchetteries (Charmeil, Ebreuil, Le Mayet de Montagne, Seuillet et St Yorre) participent à la collecte d'objets en bon état qui sont ensuite dirigés vers l'association Banc Public de Nades (déchetterie d'Ebreuil) ou vers la Recyclerie de Cusset pour les 4 autres déchetteries. **16 tonnes ont ainsi pu être valorisées à la Recyclerie en 2019.**

### ✓ DASRI

Les actes de soins à domicile génèrent deux types de déchets médicaux à risque infectieux : déchets piquants ou tranchants et déchets mous.

Ces déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères qu'ils peuvent contaminer. Ils représentent par ailleurs un risque important pour les malades, leur entourage, ainsi que pour le personnel de collecte.

Un éco-organisme, collectant les contributions des metteurs sur le marché, DASTRI, a été créé par arrêté du 12 décembre 2012. Il est en charge d'enlever et de traiter les DASRI et se substitue à la responsabilité des metteurs sur le marché.

Les malades récupèrent gratuitement des contenants spécifiques en pharmacie afin de trier leurs déchets de soins à domicile. Ils peuvent ensuite les déposer dans plus de 70 pharmacies du territoire du SICTOM Sud-Allier qui les collectent ou les apporter en déchetterie. **0,32 tonne de DASRI** a par ailleurs été collecté par le SICTOM Sud-Allier en 2019 dans ses différentes déchetteries.

### ✓ Déchets dangereux des ménages

Le SICTOM Sud-Allier adhère à EcoDDS, agréé en 2013 par les pouvoirs publics. Il s'agit d'un éco-organisme dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter les déchets chimiques des particuliers.

Les 15 déchetteries du syndicat disposent d'un local dédié pour le stockage de ces produits, par catégories.

Sont pris en charge par EcoDDS les produits suivants, même vides : bricolage et décoration (peinture, colle, solvant...), les produits d'entretien véhicule, jardinage (herbicide, engrais...), entretien de piscine (chlore, désinfectant...), produits spéciaux d'entretien de la maison (décapant four, insecticide, ammoniacque...) et les produits de chauffage, cheminée/poêle et barbecue (combustible liquide, allume-feu, alcool à brûler, nettoyant...).

### ✓ Déchets d'Équipements Electrique et Electronique

Repris par Ecologic, les D3E collectés en déchetteries représentent en moyenne 9,61 kg/hab/an. La performance moyenne 2019 des collectivités du département de l'Allier est de 8,26 kg/hab/an.

Flux	Opérateurs dédiés
Gem Froid 	Collecte ENVIRONNEMENT RECYCLING
	Traitement TERECHOVAL 73
Gem Hors Froid 	Collecte ENVIRONNEMENT RECYCLING
	Traitement PRAXY 63
Ecrans 	Collecte ENVIRONNEMENT RECYCLING
	Traitement ENVIRONNEMENT RECYCLING
PAM 	Collecte ENVIRONNEMENT RECYCLING
	Traitement ENVIRONNEMENT RECYCLING

## ***APPORTS INERTES A L'ISDI DE GANNAT***

L'installation de stockage de déchets inertes implantée à côté de la déchetterie de Gannat a accueilli 2 249 tonnes en 2019.

<b>ENTREPRISES ET PARTICULIERS</b>			
<b>ENTREES 2019</b>			
	<i>Camions PTAC &lt; 3,5T</i>	<i>Camions PTAC &gt; 3,5 T</i>	<i>Total entrées par mois</i>
Janvier	4	28	32
Février	19	17	37
Mars	11	0	34
Avril	18	3	21
Mai	22	4	26
Juin	19	13	32
Juillet	23	17	40
Août	14	2	16
Septembre	15	0	15
Octobre	31	13	44
Novembre	8	5	13
Décembre	5	3	8
<b>TOTAL</b>	<b>189</b>	<b>105</b>	<b>318</b>

**TONNAGES 2019 : 2 249 tonnes**

### ***02.3.2. COLLECTE DES ENCOMBRANTS A DOMICILE***

Chaque année, le SICTOM Sud-Allier propose aux usagers une collecte gratuite à domicile, une fois par an, pour chaque commune et sur inscription auprès de la mairie.

Sont ainsi collectés les objets métalliques ou contenant de la ferraille et les équipements électriques et électroniques (ferrailles diverses, petit matériel agricole, cuves, bidon métallique vide, sommier et matelas à ressorts, mobilier et fenêtre métallique sans vitrage, frigidaire, lave-linge, téléviseur, mobylette, tondeuse, caravane...).

**109,22 tonnes** ont été collectées en 2019 sur les 149 communes adhérentes (142,76 tonnes en 2018).

### ***02.3.3. COLLECTE DES ÉPAVES AUTOMOBILES A DOMICILE***

En parallèle à la collecte des encombrants, le SICTOM propose également le ramassage à domicile des épaves automobiles.

En 2019, ce sont **123 épaves**, soit environ **153,75 tonnes** qui ont été collectées puis dirigées vers Echallier.

# 03. LA COLLECTE DES DÉCHETS NON MÉNAGERS

Les professionnels sont responsables de l'élimination de leurs déchets. Toutefois, le SICTOM Sud-Allier peut prendre en charge leurs déchets assimilables aux déchets ménagers. La collecte est alors assurée comme celle des OMA mais ce service est soumis à l'application d'une redevance spéciale, complémentaire de la TEOM et rendue obligatoire par la loi du 13/07/1992.

Les déchets produits par les entreprises, commerces, campings, collèges et lycées et maisons de retraite sont ainsi, en partie, collectés par le SICTOM Sud-Allier. Ce sont les Déchets d'Activités Economiques.

Ils entrent dans le champ d'application de la redevance spéciale et d'un marché public pour la collecte des déchets en bords de route pour le compte du Conseil départemental de l'Allier.

PRODUCTEURS AUTRES QUE LES MENAGES	NATURE DES DECHETS PRIS EN CHARGE	NATURE DU SERVICE RENDU*	FINANCEMENT DU SERVICE	VOLUME COLLECTÉ 2018 + éq. tonnage	VOLUME COLLECTÉ 2019 +éq. tonnage	EVOLUTION N/N-1	MODALITÉ DE FACTURATION
Industriels	DAE	Collecte	Convention	30 914,61 m <sup>3</sup> = 9 274,38 tonnes	28 372,65 m <sup>3</sup> = 8 511,80 tonnes	-8,22%	Redevance spéciale
Campings							
Collèges Lycées							
Maisons de retraite							
CD 03	OM	Collecte	Marché public	30 360 m <sup>3</sup> * = 9 108 tonnes	1 087,68 m <sup>3</sup> =326,30 tonnes	-96,42%	Tarif marché
Industriels hors territoire SICTOM (ViCo)	DAE	Collecte	Convention	676,83 m <sup>3</sup> = 203,05 tonnes	707,74m <sup>3</sup> = 212,32 tonnes	+4,57%	Redevance spéciale
<b>TOTAL</b>				<b>18 585,43 tonnes</b>	<b>9 050,42 tonnes</b>	<b>- 51,30%</b>	

# 04. LE BILAN DES DÉCHETS COLLECTÉS PAR LE SICTOM

## 04.1. BILAN GLOBAL 2019 DES DÉCHETS COLLECTÉS

FLUX DE DÉCHETS	MODALITÉS DE COLLECTE	TONNAGES COLLECTÉS	DESTINATION DES DÉCHETS COLLECTÉS
Ordures ménagères dont redevance spéciale	PàP et AV	24 864,39 dont 9 050,42t DAE	UVEOM Bayet
Refus de tri	PàP et AV	525,06	UVEOM Bayet
Déchets de déchetteries (déchets incinérables)	Déchetteries	765,01	UVEOM Bayet
Verre	AV	3 097,10	O-I Manufacturing
Emballages Ménagers Recyclables (hors verre)	PàP et AV	5 490,14	Echalier Clermont
Encombrants	PàP	109,22	Echalier / ISDND du Guègue
Epaves automobiles	PàP	153,75	Echalier
<b>Autres déchets apportés en déchetteries</b>			
• DEEE	Déchetteries	998,81	Environnement Recycling
• DASRI	Déchetteries	0,32	Lucane / DASTRI
• Inertes	Déchetteries + enlèvements divers	4 265,25	ISDI Gannat, remblais Avignon ou particuliers
• Bois	Déchetteries + enlèvements divers	2 504,86	Veolia Onyx
• Mobilier	Déchetteries	2 002,87	Eco-mobilier
• Plâtre	Déchetteries	342,00	Coved
• Encombrants	Déchetteries + enlèvements divers	5 466,30	ISDND du Guègue – Sita Mos
• Végétaux	Déchetteries + enlèvements divers	9 769,24	Veolia Onyx
• Pelouse	Déchetteries + enlèvements divers	104,10	Méthaniseur agricole St Pourçain/S.
• Ferrailles	Déchetteries + enlèvements divers	2 137,57	Echalier
• Textiles	Déchetteries + bornes communes	302,25	PCLF + Emmaüs 63 Puy Guillaume
• Autres déchets	Déchetteries + AV	340,63	Repreneurs spécifiques
<b>TOTAL SSA</b>		<b>63 238,87</b> (64 637,96 T en 2018) <b>soit -2,16%</b>	
<b>TOTAL SSA + 13 communes Le Donjon</b>		<b>64 381,87 tonnes</b>	

En 2019, chaque usager du SICTOM Sud-Allier (pour les 149 communes) a, en moyenne, produit 558,35 kg de déchets ménagers et assimilés (hors collectes RS + conventions), soit 1,53 kg/jour/habitant.

# 05. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

## 05.1. TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES : UVEOM

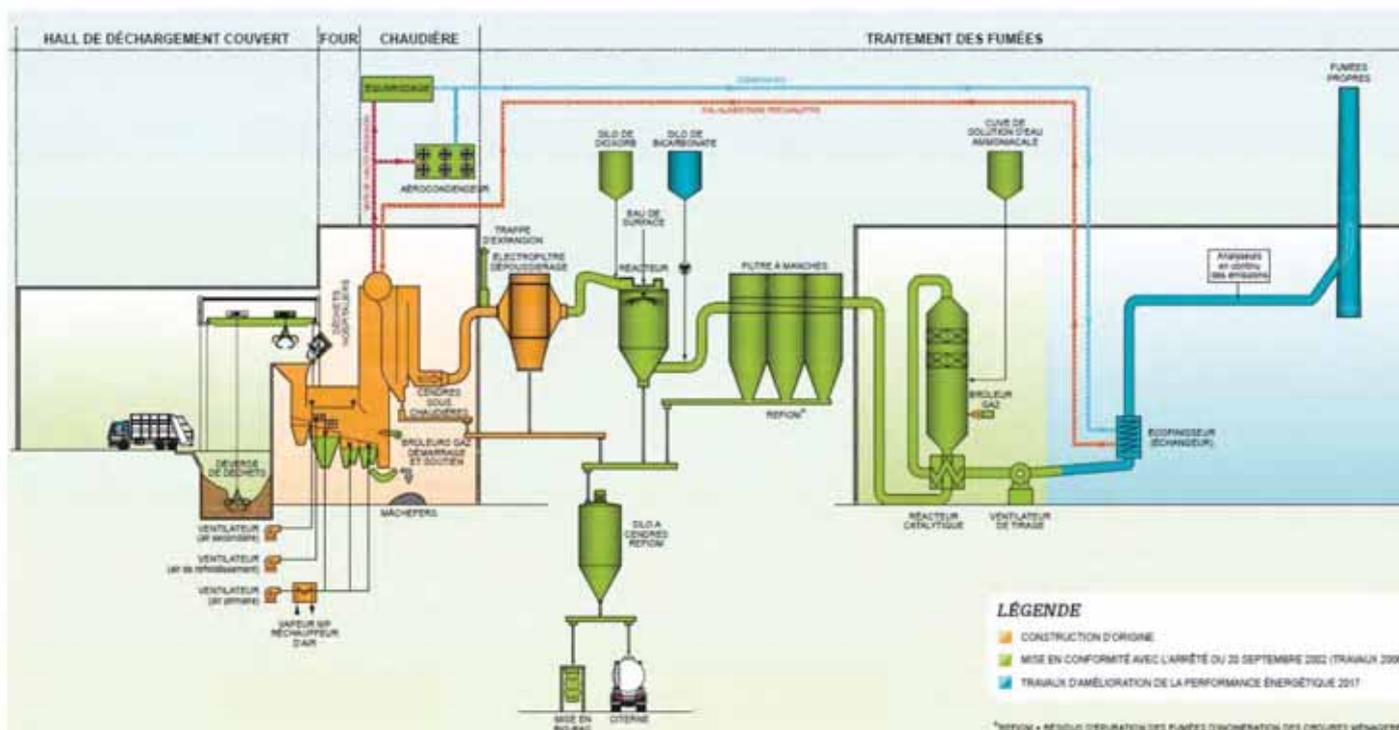
L'exploitation de l'UVE est confiée jusqu'en 2027 à la société LUCANE (groupe VEOLIA) dans le cadre d'une délégation de service public.

Equipée de deux fours fonctionnant 24h/24 et 7j/7, l'UVEOM a traité en 2019 27 115 tonnes de déchets en provenance du SICTOM Sud-Allier mais aussi d'autres collectivités et d'entreprises (80,4% de ces déchets sont d'origine ménagère, 10,8% étant des déchets d'activités économiques et 7,9% des déchets d'activités de soins à risques infectieux).

L'énergie récupérée de la combustion des déchets est valorisée sous forme de vapeur brute vendue à l'usine d'équarrissage voisine.

Les principales données concernant l'activité de notre délégataire, présentées ci-après sont issues du rapport d'activités 2019 LUCANE qui est disponible sur demande et en téléchargement sur notre site Internet [www.sictomsudallier.fr](http://www.sictomsudallier.fr)

### 05.1.1. FONCTIONNEMENT



## 05.12. TONNAGES TRAITÉS A L'UVEOM

### ✓ Récapitulatif des flux des entrées et des sorties

DECHETS ENTRANTS / SORTANTS		
Type de déchets	Tonnes	Ratio
OM et assimilés du SICTOM SA, dont 26 434 OM	27 115	48,6%
DASRI	4 410	7,9%
DAE	6 045	10,8%
Boues	464	0,8%
OM extérieures	17 737	31,8%
<b>Total déchets réceptionnés</b>	<b>55 770</b>	
Déchets détournés vers ISDND Gaïa Cusset	1 028	
<b>Total déchets incinérés (OM + DAE + DASRI)</b>	<b>54 742,14</b>	
Sous-produits issus de l'incinération		
<i>Métaux</i>	<i>Tonnages</i>	
Métaux ferreux	1 004,3	
Métaux non ferreux	82,2	
<b>Total métaux valorisés</b>	<b>1 086,5</b>	
<i>Mâchefers</i>	<i>Tonnages</i>	
Mâchefers produits valorisables	12 029	
Mâchefers valorisés (remblais voiries)	10 468	
Mâchefers valorisables (en attente valorisation)	1 561	
<b>Total mâchefers valorisés</b>	<b>10 468</b>	
<i>Déchets issus de l'incinération</i>	<i>Tonnages</i>	
REFIOM évacués vers ISDD SECHE Laval	1 626,1	
<b>Total REFIOM évacués</b>	<b>1 626,1</b>	
<i>Valorisation énergétique</i>	<i>MWh</i>	
Vapeur produite	125 484	
Vapeur autoconsommée	20 755	
Vapeur vendue à l'équarrissage	77 895	
Récapitulatif des matières incinérées		
Déchets : OM / DAE (boues incluses)	51 360	74,0%
Déchets : DASRI	4 410	6,4%
Eau de Sioule station de pompage	5 042	7,3%
Eaux recyclées	8 587	12,4%
<b>TOTAL MATIERES INCINEREES</b>	<b>69 399</b>	

### OM extérieures / DAE

Les déchets ménagers du périmètre SICTOM Sud-Allier sont en baisse, principalement du fait de l'extension des consignes de tri.

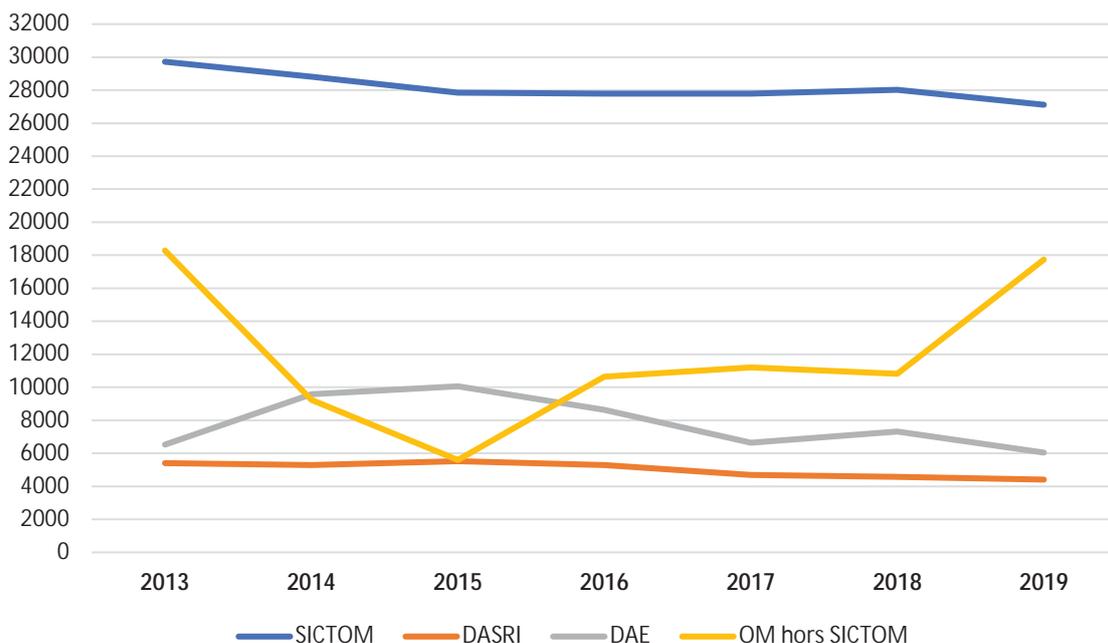
Les apports d'ordures ménagères extérieures ont fortement augmenté avec l'arrivée des déchets du SICTOM Nord-Allier depuis septembre 2019.

17 737 tonnes d'ordures ménagères ont par ailleurs été réceptionnées des départements suivants pour maintenir en fonctionnement les lignes d'incinération : Bas-Rhin (6 809,1 tonnes), Loire (3 469,9 tonnes), Saône et Loire (1 775,2 tonnes) et Haute-Loire (21,5 tonnes).

Les DAE ont baissé de 15,4% sur l'année 2019 pour combler le vide de four.

### DASRI

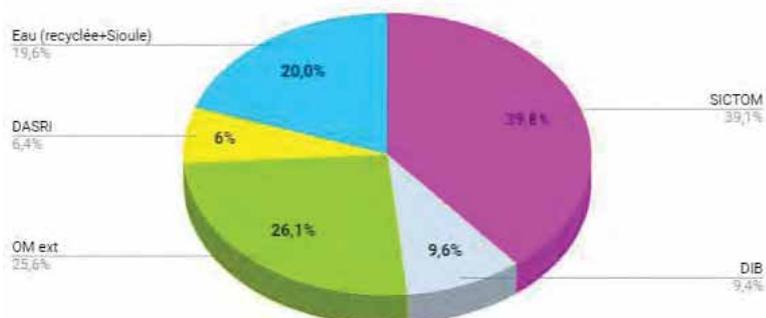
Les DASRI ont baissé de 3,6% par rapport à 2018.



✓ Déchets incinérés

MOIS	SICTOM				DAE	OM EXTERIEURES	OM REEXPORTEES	DASRI	TOTAL DECHETS INCINERES	EAUX RECYCLEES INJECTEES DANS LES FOURS	EAUX DE SIOULE INJECTEES DANS LES FOURS	TOTAL MATIERES INCINEREES
	OM	Déch.	Refus tri	Apports Allier Tri								
Janv.	2133	53	63		617	1287		389	4542	683	375	5600
Févr.	1912	50	54		677	1416		362	4472	635	263	5370
Mars	2014	42	63		581	1221		388	4309	684	301	5294
Avril	2147	37	59	81	495	621		396	3837	781	456	5074
Mai	2160	45		122	574	1695		445	5041	714	400	6155
Juin	1967	38		134	610	1745		343	4836	861	381	6078
Juil.	2249	62		189	589	1320		299	4563	483	922	5968
Août	2188	64		156	526	1330		299	4563	483	1048	6094
Sept.	1946	39		162	366	1577		350	4440	599	637	5676
Oct.	2151	57		187	580	1768	984	410	4058	789	50	4897
Nov.	1945	55		182	345	1768		328	4623	911	96	5630
Déc.	2052	49		206	548	2101	44	342	5254	839	113	6206
<b>TOTAL</b>	<b>24864</b>	<b>592</b>	<b>240</b>	<b>1419</b>	<b>6509</b>	<b>17737</b>	<b>1028</b>	<b>4410</b>	<b>54742</b>	<b>8587</b>	<b>5042</b>	<b>68043</b>

Répartition des matières incinérées 2019



### 05.13. DÉCHETS RÉEXPORTÉS

En 2019, 1 028 tonnes de déchets ont été réexportés, ceci a eu lieu lors de la période d'arrêt technique d'octobre et sur un arrêt de ligne en décembre. Les déchets ont été acheminés et traités sur l'ISDND Gaïa à Cusset (03).

### 05.14. HEURES DE FONCTIONNEMENT

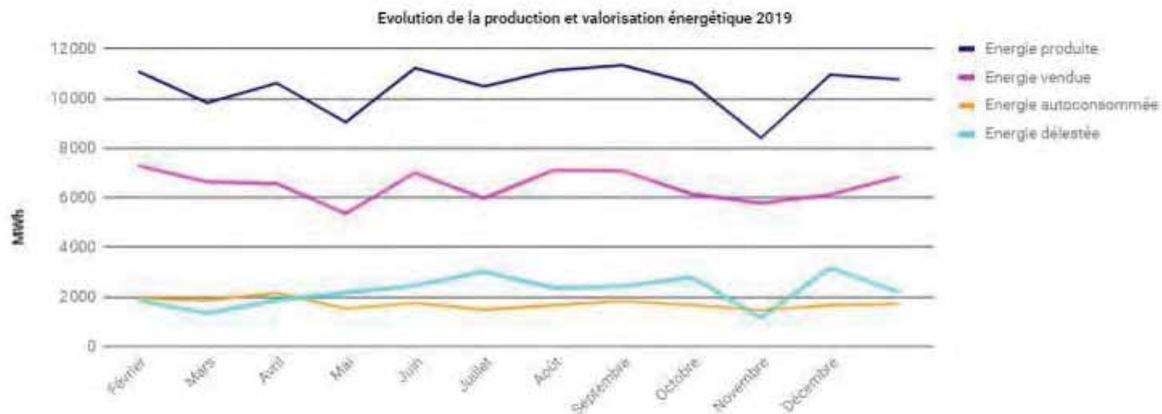
MOIS	HEURES DE FONCTIONNEMENT			HEURES MOYEN/FOUR	DEBIT TRAITEMENT TOTAL T/H	PCI KCAL/KG
	Four 1	Four 2	Total			
<b>TOTAL 2019</b>	<b>8 081,04</b>	<b>8 114,12</b>	<b>16 195,2</b>	<b>8 097,6</b>	<b>8,43</b>	<b>1 983,0</b>
<i>EVOLUTION</i>	<i>3,33%</i>	<i>1,65%</i>	<i>2,29%</i>	<i>2,29%</i>	<i>29,50%</i>	<i>6,46%</i>

La disponibilité des lignes d'incinération sur l'année 2019 est en augmentation de 2,29% par rapport à 2018.

Sur l'année 2019, une baisse significative des arrêts techniques est à relever : 1325 heures d'arrêts (contre 1716 heures en 2018), 5 arrêts pour fuite (contre 7 en 2018). Globalement, le temps total d'arrêt et d'exploitation reste stable : 243 heures (contre 232 heures en 2018).

### 05.15. PRODUCTION ET VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

	ENERGIE PRODUITE		ENERGIE VENDUE		ENERGIE AUTOCONSOMMEE		TOTAL ENERGIE VALORISEE MWh	ENERGIE DELESTEE	
	Tonnage vapeur	Energie MWh	Tonnage vapeur	Energie MWh	Tonnage vapeur	Energie MWh		Tonnage vapeur	Energie MWh
Janv.	16932	11088	11305	7279	2965	1944	9222	2662	1866
Févr.	15009	9829	10333	6643	2818	1848	8491	1858	1338
Mars	16205	10612	10232	6569	3307	2168	8736	2666	1876
Avril	13809	9043	8365	5355	2327	1525	6881	3117	2163
Mai	17138	11223	10903	7000	2680	1757	8757	3555	2466
Juin	16010	10485	9276	5975	2272	1490	7464	4462	3020
Juil.	16991	11127	11096	7107	2538	1664	8771	3357	2356
Août	17310	11336	11003	7069	2798	1834	8903	3509	2433
Sept.	16208	10614	9606	6149	2556	1675	7824	4046	2790
Oct.	12841	8409	9009	5776	2238	1467	7243	1594	1166
Nov.	16725	10953	9504	6121	2535	1662	7783	4686	3170
Déc.	16436	10764	10643	6851	2627	1722	8573	3166	2190
<b>TOT. 2019</b>	<b>191614</b>	<b>125484</b>	<b>121275</b>	<b>77895</b>	<b>31661</b>	<b>20754</b>	<b>98649</b>	<b>38678</b>	<b>26835</b>
<b>TOT 2018</b>	<b>178911</b>	<b>117165</b>	<b>106768</b>	<b>68436</b>	<b>36311</b>	<b>23803</b>	<b>92239</b>	<b>35832</b>	<b>24927</b>
<i>EVO</i>	<i>7,10%</i>		<i>13,82%</i>		<i>-12,81%</i>		<i>6,95%</i>	<i>7,65%</i>	



Conformément à la progression notée fin 2018, après la mise en œuvre des travaux du projet de performance énergétique, et la suppression de certains consommateurs de vapeur usine, nous pouvons noter en 2019 l'augmentation notable de 13,82% de la valorisation énergétique des déchets et confirmer l'efficacité énergétique de l'UVE LUCANE. L'année est historiquement haute pour LUCANE.

Au-delà des travaux de 2017, le réchauffage de l'air primaire nécessaire à la combustion a été supprimé pour privilégier la vente de vapeur. L'amélioration du rendement des chaudières, le maintien de la disponibilité des lignes d'incinération a induit la mise à disposition de plus d'énergie au partenaire SARVAL durant sa période d'activité.

L'augmentation de l'énergie délestée est simplement expliquée par l'augmentation de la production à flux constant.

## 05.1.6. FLUX DE SOUS-PRODUITS

### ✓ Mâchefers

En 2019, l'UIOM LUCANE a produit 12 029 tonnes de mâchefers.

Au cours de l'année 2019, les mâchefers ont été analysés conformément à l'arrêté du 18 novembre 2011 relatif à la valorisation des mâchefers en technique routière.

En 2019, l'UVE a produit 4 lots de mâchefers valorisables en technique routière de type 1 et 2 et 8 lots valorisables de type 1.

En 2019, 10 468 tonnes de mâchefers ont été valorisées sur des chantiers TP autour du site. Soit une baisse de 17,5% par rapport à 2018 (12 690 tonnes valorisées).

### ✓ REFIOM, ferrailles et non ferreux d'incinération

La production de REFIOM de 2019 par rapport à 2018 a augmenté. Cette hausse est liée à une meilleure disponibilité des lignes de traitement. Les REFIOM produits ont été admis en ISDD à Laval et exploités par le groupe SECHE.

La quantité de métaux ferreux et celle des non-ferreux extraits des mâchefers a augmenté. Cette hausse est liée à une augmentation de la disponibilité des lignes de traitement et à l'augmentation du volume d'ordures ménagères.

L'ensemble des métaux ferreux et non ferreux ont été acheminés vers des filières de valorisation.

## RECAPITULATIF DES SOUS PRODUITS DE L'ANNEE 2019

	Métaux		REFIOM (tonne)	Mâchefers produits (tonne)	Mâchefers valorisés (tonne)
	Ferreux (tonne)	Non ferreux (tonne)			
Janvier	61,94	0,00	166,90	983,74	2 174,34
Février	75,79	0,00	125,70	832,58	820,66
Mars	137,80	31,02	154,28	996,60	0,00
Avril	68,64	0,00	123,34	982,86	2 196,90
Mai	88,01	1,02	111,70	1 147,48	720,98
Juin	79,74	0,00	150,94	1 046,14	0,00
Juillet	55,62	17,90	112,58	983,83	0,00
Août	86,78	0,00	134,36	1 011,38	0,00
Septembre	125,88	14,66	149,84	989,28	340,58
Octobre	60,36	0,00	148,70	752,98	2 153,64
Novembre	82,52	0,00	107,84	1 134,96	300,52
Décembre	81,22	17,62	139,88	1 167,30	1 760,56
<b>TOTAL 2019</b>	<b>1 004,30</b>	<b>82,22</b>	<b>1 626,06</b>	<b>12 029,13</b>	<b>10 468,18</b>
<b>TOTAL 2018</b>	<b>912,32</b>	<b>51,18</b>	<b>1 557,16</b>	<b>9 525,73</b>	<b>12 690,14</b>
<b>EVOLUTION</b>	<b>10,08%</b>	<b>60,65%</b>	<b>4,42%</b>	<b>26,28%</b>	<b>-17,51%</b>

### 05.1.7. BILAN ÉNERGÉTIQUE

Nous notons la stabilisation du taux de valorisation sur l'année 2019. L'énergie valorisée a augmenté mais les tonnages de déchets aussi et ce ratio nous donne un taux quasi équivalent à 2018.

DETERMINATION DU TAUX DE VALORISATION GLOBAL 2019	
Tonnage de déchets incinérés (déchets + eaux souillées)	63 329
CALCUL DU TAUX DE VALORISATION ENERGETIQUE	
Energie produite (MWh)	125 484
Energie délestée (MWh perdue)	26 835
<b>Energie valorisée</b>	
Energie vendue (MWh)	77 895
Energie auto-consommée (MWh)	20 755
<b>TOTAL ENERGIE VALORISEE</b>	<b>98 649</b>
<b>TAUX DE VALORISATION THERMIQUE 2019</b>	<b>78,6%</b>
<b>TAUX DE VALORISATION THERMIQUE 2018</b>	<b>78,7%</b>
Evolution taux de valorisation thermique	<b>-0,1%</b>
CALCUL DU TAUX DE VALORISATION GLOBALE	
<b>Matériaux recyclés</b>	<b>Tonnages</b>
Mâchefers valorisables	12 029
Mâchefers valorisés	10 468
Mâchefers maturables	0
Métaux ferreux	1 004
Métaux non ferreux	82
<b>TOTAL MATERIAUX RECYCLES</b>	<b>11 555</b>
<b>TAUX DE VALORISATION GLOBALE 2019</b>	<b>83%</b>
<b>TAUX DE VALORISATION GLOBALE 2018</b>	<b>84%</b>
Evolution taux de valorisation globale	<b>-1%</b>

### 05.1.8. PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Conformément à la réglementation en vigueur, le calcul de la performance énergétique tient compte du facteur de correction climatique (FCC = 1.089 selon Arrêté du 28/12/17, FCC = 1,2 selon arrêté du 07/12/16 modifiant l'arrêté du 20/09/02).

Le coefficient performance énergétique Pe global (avec valorisation de l'énergie autoconsommation) de l'année 2019 est de 78,7%.

Nous notons aussi une progression de la performance énergétique sans autoconsommation qui est de 58,9% soit 4 points de plus qu'en 2018. Cette valeur reste cependant en-dessous de 65%.

**Le coefficient performance énergétique Pe global de l'année 2019 est de 78,7% avec valorisation de l'énergie autoconsommation.**

### 05.1.9. CONSOMMATION D'EAU

L'année 2019 a été une année historiquement sèche, avec un très faible taux de pluie, de ce fait une augmentation de la consommation d'eau de Sioule peut être constatée. L'ajout des convoyeurs immergés sont aussi des équipements très consommateurs faisant ainsi augmenter la consommation. La baisse de la consommation d'eau de ville est principalement expliquée par la transition de tuyauterie d'eau de ville en eau de Sioule, notamment sur des points de nettoyage usine et d'équipements.

### 05.1.10. SURVEILLANCE DES REJETS GAZEUX – CONTRÔLES EXTERNES

RESULTATS ANALYSES SEMESTRIELLES 2019					
	Valeurs Limites	Ligne 1		Ligne 2	
		1er semestre	2ème semestre	1er semestre	2ème semestre
Poussières (mg/Nm3)	10	3,58	0,3	3,94	0,2
SO2 (mg/Nm3)	50	8,4	8,4	21	14,4
NOx (mg/Nm3)	80	74,1	44,3	55,1	63,5
CO (mg/Nm3)	50	14,1	19,9	11,9	18,9
HCl (mg/Nm3)	10	0	1,3	4,5	2
HF (mg/Nm3)	1	0,1	0,1	0,1	0
COT (mg/Nm3)	10	0,7	1,6	1,2	0
NH3 (mg/Nm3)	30	0,3	0,6	0,1	2,1
Dioxines (ng I-TEQ/Nm3)	0,1	0,008	0,011	0,005	0,002
Cadmium + Thallium Cd+Tl (mg/Nm3)	0,05	0,00013	0,19046	0,00005	0,00441
Mercure Hg (mg/Nm3)	0,05	0,01	0,01	0,02	0,01
Somme autres métaux lourds (mg/Nm3)	0,5	0,10943	0,00705	0,03113	0,02008

**SUIVI DES MESURES SEMI-CONTINU DIOXINES ET FURANES (PCDD et PCDF)**

Ligne de traitement	Seuil selon AM du 16 mai 2011	Décembre 18 / janvier 19	Janvier 19 / Février 19	Février 19 / Mars 19	Mars 19 / Avril 2019	Mars 19 / Avril 19	Avril 19 / Mai 19	mai-19	Mai 19 / Juin 19	Juin 19 / Juillet 19	Juillet 19 / Aout 19	Résultat contre Analyse Juin 2019	Aout 19 / Septembre 19	Septembre 19 / Octobre 19	Octobre 19 / Novembre 19	Novembre 19 / Décembre 2019	Décembre 2019 / Janvier 2020	
Ligne N°1	Période de prélèvement	13/12/2018 au 07/01/2019	07/01/2019 au 06/02/2019	06/02/2019 au 06/03/2019	06/03/2019 au 12/04/2019	06/03/2019 au 12/04/2019	12/04/2019 au 06/05/2019	06/05/2019 au 29/05/2019	29/05/2019 au 28/06/2019	28/06/2019 au 26/07/2019	26/07/2019 au 28/08/2019	28/08/2019	26/08/2019 au 20/09/2019	20/09/2019 au 18/10/2019	18/10/2019 au 15/11/2019	15/11/2019 au 13/12/2019	13/12/2019 au 07/01/2020	
	Durée prélèvement	4 semaines	6 heures	4 semaines	4 semaines	4 semaines	4 semaines	4 semaines										
	Organisme de contrôle	DIOXLAB	APAVE	APAVE	APAVE	APAVE	APAVE	APAVE	APAVE									
	PCDD et PCDF Analyses sur gaz sec en I-TQE ng/Nm <sup>3</sup>	0,1	0,042	0,025	0,021	0,016	0,016	0,06	0,008	0,116	0,009	0,007	0,022	0,052	0,074	0,043	0,025	0,042

Conforme	
Non conforme	

**SUIVI DES MESURES SEMI-CONTINU DIOXINES ET FURANES (PCDD et PCDF)**

Ligne de traitement	Seuil selon AM du 16 mai 2011	Décembre 18 / janvier 19	Janvier 19 / Février 19	Février 19 / Mars 19	Mars 19 / Avril 2019	Mars 19 / Avril 19	Avril 19 / Mai 19	mai-19	Mai 19 / Juin 19	Juin 19 / Juillet 19	Juillet 19 / Aout 19	Résultat contre Analyse Juin 2019	Aout 19 / Septembre 19	Septembre 19 / Octobre 19	Octobre 19 / Novembre 19	Novembre 19 / Décembre 2019	Décembre 2019 / Janvier 2020	
Ligne N°2	Période de prélèvement	13/12/2018 au 07/01/2019	07/01/2019 au 06/02/2019	06/02/2019 au 06/03/2019	06/03/2019 au 12/04/2019	06/03/2019 au 12/04/2019	12/04/2019 au 06/05/2019	06/05/2019 au 29/05/2019	29/05/2019 au 28/06/2019	28/06/2019 au 26/07/2019	26/07/2019 au 28/08/2019	28/08/2019	26/08/2019 au 20/09/2019	20/09/2019 au 18/10/2019	18/10/2019 au 15/11/2019	15/11/2019 au 13/12/2019	13/12/2019 au 07/01/2020	
	Durée prélèvement	4 semaines	6 heures	4 semaines	4 semaines	4 semaines	4 semaines	4 semaines										
	Organisme de contrôle	APAVE	APAVE	APAVE	APAVE	APAVE	APAVE	APAVE										
	PCDD et PCDF Analyses sur gaz sec en I-TQE ng/Nm <sup>3</sup>	0,1	0,087	0,047	0,039	0,038	0,038	0,03	0,048	0,145	0,0498	0,036	0,01	0,035	0,044	0,09	0,033	0,087

Conforme	
Non conforme	

Les mesures en semi continu du taux de dioxines du mois de juin montrent des dépassements (Valeur limite à 0,100ng/Nm3H) : la ligne N°1 à **0,116ng/Nm3H** / la ligne N°2 à **0,145ng/Nm3H**.

A réception des rapports réglementaires du mois de juin, le 13/08/2019, il a été demandé une contre analyse en urgence auprès de l'Apave pour contrôler que l'installation reste conforme en terme de rejets atmosphériques.

De son côté, LUCANE a contrôlé toute la chaîne d'injection de produit chimique, ce qui n'a rien révélé de défaillant.

Ces contres analyses se sont déroulées le 28/08/2019. Par mesure de précaution, avant le prélèvement, l'organisme de contrôle a procédé à un rinçage des cannes de prélèvements des fumées ce même jour.

Le résultat de la contre analyse L1 est de **0,022ng/Nm3H** (Valeur limite à 0,100ng/Nm3H) soit près de **10 fois inférieur** à la valeur mesurée pour juin.

Le résultat de la contre analyse L2 est de **0,010ng/Nm3H** (Valeur limite à 0,100ng/Nm3H) soit près de **20 fois inférieur** à la valeur mesurée pour juin.

L'origine de ce dépassement est dû à une pollution des cannes de prélèvements.

Début juin, un arrêt complet de l'installation, assez brutal, a pu polluer les cannes de prélèvements.

Depuis le nettoyage des cannes, les valeurs mesurées ont relativement baissé en dessous de la valeur limite réglementaire.

LUCANE est en train de finaliser, avec le fabricant des analyseurs, l'installation d'un dispositif de rétro soufflage des cannes de prélèvements permettant de ne plus avoir ce type de pollution lors des périodes d'arrêt de l'installation.

### **05.1.11 VISITE D'INSPECTION ANNUELLE DE LA DREAL AUVERGNE**

Une visite d'inspection de la DREAL réalisée par M. THIEBAUT a eu lieu le 6 mai 2019.

Les sujets abordés à cette occasion ont été les suivants :

- Prélèvements et analyses des eaux souterraines : Suite à la présence d'Escherichia Coli dans un des piézomètres en 2018. Sous la préconisation du laboratoire d'analyses, une étude hydraulique a été réalisée en 2019 afin de vérifier le sens d'écoulement des eaux souterraines et vérifier la non incidence de l'activité de l'UVE LUCANE sur les éléments anormalement décelés.

- Gestion du stockage des mâchefers : La DREAL a demandé d'organiser une réunion, faute de quoi une mise en demeure sera annoncée, pour statuer sur une solution de meilleure délimitation des lots de mâchefers suite au chiffrage de plusieurs hypothèses. Le résultat de cette réunion a été présenté en CSS 2019.
- Registre des déchets : le code correspondant au type de traitement appliqué à certains déchets sortants n'était pas précisé. Les codes de traitements des déchets sortants ont été ajoutés. Le registre des déchets a été corrigé conformément à la demande de la DREAL.
- Le rapport d'activité de LUCANE 2018, n'a pas été transmis à la bonne période. Celui-ci l'a été fin mai 2019.
- Un double dépassement CO apparaît sur un de nos rapports DREAL. M. Thiebaut a contrôlé que ces derniers n'étaient pas consécutifs.

Les remarques relevées par l'Inspecteur sont en cours de traitement. Une visite du DREAL est prévue janvier 2020 afin de lever les remarques et écarts constatés en mai 2019.

### **05.112. FAITS MARQUANTS – TRAVAUX**

#### **✓ Travaux d'amélioration de la protection incendie**

Suite à la consultation lancée en 2015 pour l'amélioration du système de protection incendie du hall fosse. Les solutions techniques proposées par les prestataires ont été validées par les assureurs.

Les équipements suivants ont été mis en œuvre à la fin du second semestre 2018 :

- Deux canons pour l'extinction des départs de feu dans les fosses et sur le quai de déchargement
- Des sprinters au niveau des trémies pour l'extinction des départs de feu
- Des sprinters au niveau vitres pontier afin de protéger la salle de commande
- 2 réservoirs d'eau de 300m<sup>3</sup> chacun permettant une extinction de feu autonome de 2h (total 600m<sup>3</sup>)
- Un local source contenant tous les équipements permettant le bon fonctionnement du réseau incendie (pompes pour mettre en pression le réseau incendie, un réservoir de gasoil pour les pompes, un réservoir d'agent mouillant et sa pompe, et les vannes de départ de chaque organe d'extinction, etc...).

La mise en œuvre de l'installation de protection incendie a été validée par les assureurs.

La réception définitive des travaux suite à la levée des réserves a été faite le 4 juin 2019.

#### **✓ Mise en place d'un nouveau convoyeur immergé sous le four 1**

Le convoyage des fines sous grilles et des mâchefers a complètement été revu sur la ligne 1 en 2019 (Idem ligne 2 en 2018).

Le but était de rénover le système de convoyage par vis sans fin installé en 2006 mais aussi de le simplifier et de contrer les entrées d'air parasites à la combustion.

Les trémies de récupération ont elles aussi été renouvelées et modifiées pour accepter ce nouveau convoyeur immergé.

### **05.113. PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2019/2020**

#### **✓ Rechercher des tonnes pour obtenir la saturation de l'UVE**

Dans la continuité des marchés mis en place depuis 2016, le site a pu bénéficier de l'apport supplémentaire de déchets ménagers extérieurs au département, notamment ceux en provenance de

:

- SEEDR à Roanne pour 3200t/an jusqu'en septembre 2019
- UVE de SENERVAL à Strasbourg pour 8000t/an jusqu'à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2019

Ces marchés ont permis de combler le vide de four sur le début de l'année 2019, et ont assuré à LUCANE la saturation du site jusqu'en septembre 2019. Sur la fin de l'année, les apports du SEEDR ont continués et ceux de Senerval stoppés pour accueillir le SICTOM Nord Allier.

Le SICTOM Sud Allier et le SICTOM Nord Allier ont signé en 2016 une convention pour l'apport de déchets ménagers sur le site LUCANE. Un avenant définissant les conditions techniques et financières du traitement des déchets ménagers provenant du périmètre du SICTOM Nord Allier a été signé courant 2018.

Les apports étaient prévus comme suit :

- Refus de tri du centre de tri Allier Tri : 2 compacteurs livrés 3 fois/semaine à partir de mars 2019 (1500t/an)
- Déchets ménagers et refus de déchetterie incinérables SICTOM Nord Allier : 4 remorques fond-mouvant/jour (20 000 tonnes/an) à partir de septembre 2019.

Après le dernier trimestre 2019, ces données sont revues à hauteur de 2 000 tonnes annuelles pour le centre de tri et maintenu à 20 000 tonnes pour le SICTOM Nord Allier.

### ✓ *Améliorer la performance énergétique*

L'année 2018, première année entière suite aux travaux de performance énergétique, confirme les premiers résultats de performance énergétique constatés fin 2017.

En effet, nous notons une performance énergétique Pe de 78% très largement supérieure au taux de 65% imposé par les douanes pour bénéficier du taux réduit de la TGAP.

Aujourd'hui, en France, la loi de finance admet que la performance énergétique (intitulé Pe) tienne compte de la valorisation interne de l'énergie produite sur le site pour la détermination de la TGAP (réchauffage eau alimentaire, réchauffage air primaire, chauffage bâtiment).

Au niveau Européen, ce taux (intitulé R1) exclut une partie de la valorisation interne de l'énergie produite sur le site. Au niveau de cette performance R1, LUCANE a encore des progrès à réaliser puisque nous ne sommes qu'à 54%.

Comme expliqué en 2018, nous souhaitons anticiper un durcissement des critères donnant droit à la TGAP à taux réduit, et maintenir le statut de LUCANE en tant que UVE à haut rendement énergétique, pour ainsi permettre la réduction de la TGAP quels que soient les critères de calcul de la performance énergétique.

Une étude de faisabilité a été présentée en mai 2018 au SICTOM, celle-ci a mis en évidence les moyens pour atteindre la performance énergétique R1 supérieure à 65%.

Avec la validation du SICTOM, deux scénarios ont été retenus pour la mise en œuvre de solutions d'amélioration de la R1 :

- Tenir compte de l'augmentation de la consommation de vapeur par SARVAL, suite à une réorganisation de leur activité
- Installer une micro-turbine pour la production d'électricité dédiée à être autoconsommée par LUCANE

Au cours du second semestre 2018, LUCANE a procédé à :

- La consultation de prestataire installant des micro-turbines à vapeur saturée
- Recherche de subvention pour l'aide au financement du projet (ADEME, Région ARA, CEE)
- Rédiger le plan de financement du projet

Tous ces éléments ont déjà été présentés en décembre 2018, et font l'objet d'échanges avec le SICTOM.

Nous mettons tous nos moyens et notre savoir-faire afin de pouvoir favoriser et aider à la prise de décision du SICTOM.

La réalisation d'un tel projet permettra de hisser l'UVE LUCANE au niveau de la performance prochainement attendue par la réglementation. Niveau qui permettra au SICTOM d'éviter les surcoûts

financiers de la hausse de la TGAP liée à la performance énergétique. Ce projet a pour l'heure été mis en stand-by.

✓ *Réalisation des travaux de mise en œuvre de la protection incendie de l'usine*

Suite à l'accord de prise en charge financière des travaux de protection incendie par le SICTOM, LUCANE a pu faire réaliser les travaux d'installation d'équipements de protection incendie dédiés à la zone hall de stockage des déchets.

Ces nouveaux équipements ont été mis en service le 02/01/2019 et réceptionnés en totalité le 04/06/2019.

✓ *Optimiser la gestion des mâchefers*

Grâce à une campagne de communication pour la promotion de l'usage des mâchefers, la valorisation de ceux-ci a progressé de façon significative. Nous avons noté les bénéfices d'une telle démarche qui a largement contribué à inciter les sociétés de travaux publics et collectivités à demander l'usage de matériaux recyclés tels que les mâchefers.

Au-delà, des partenariats que nous avons avec les sociétés des travaux publics, la diffusion d'information sur les mâchefers permet de rassurer les usagers sur les qualités environnementales et mécaniques de ce produit recyclé.

Ainsi une campagne de communication sera renouvelée en 2020, afin de maintenir un niveau de valorisation de mâchefers équivalent à la production annuelle.

Malgré toutes les actions pour favoriser l'usage du mâchefer, LUCANE est régulièrement en difficulté pour le stockage des mâchefers. En effet, son usage reste soumis aux périodes et aléas des chantiers. Cela a été le cas entre la fin du second semestre de l'année 2017 et le premier semestre 2018 où les chantiers ont été peu nombreux ou repoussés.

La DREAL nous a demandé de mettre en place une solution pérenne pour la séparation et l'identification des lots mensuels, mais aussi que la surface de stockage puisse permettre de répondre aux aléas de chantiers de valorisation qui sont souvent retardés de plusieurs mois. LUCANE a procédé à la consultation de plusieurs sociétés avec diverses solutions qui proposent une extension de la surface ou l'extension de volume par bloc béton. Ces chiffrages ont été transmis au SICTOM afin de valider la solution la plus adaptée au niveau technique et financier.

Lors de l'inspection DREAL annuelle, il nous a été demandé d'organiser une réunion entre la DREAL, le SICTOM Sud Allier et Lucane pour trancher sur la solution retenue puis ensuite la présenter en comité de suivi de site, prévu en septembre. La solution retenue était la mise en place de murs en béton (type Lego) pour faire une barrière physique entre les lots mensuels.

La mise en place de cette solution sera réalisée courant 2020.

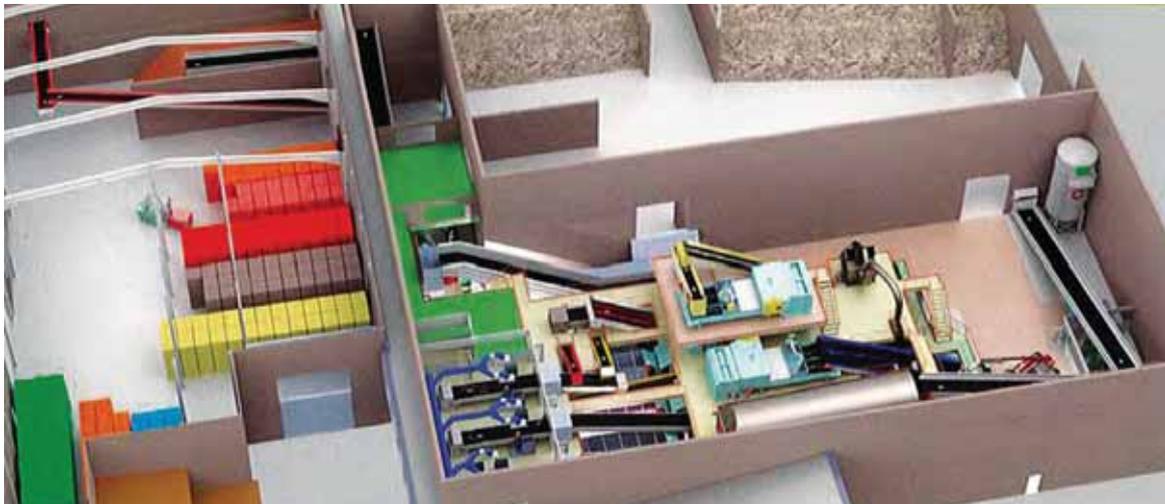
## 05.2. TRAITEMENT DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES : CENTRE DE TRI

Avant d'être acheminés vers le centre de tri, les emballages ménagers recyclables collectés sont déchargés au quai de transfert situé à Bayet.

De janvier à avril 2019 inclus, les emballages et papiers collectés étaient dirigés vers le centre de tri de la société Echalié Paprec, situé dans la zone industrielle du Brézet à Clermont-Ferrand.

Ensuite, à compter de mai 2019, nos emballages et papiers sont orientés vers le centre de tri départemental géré en SPL, Allier Tri, situé à Chézy.

Le département de l'Allier est passé en extension des consignes de tri suite à l'appel à projet lancé par CITEO.



### Le tri

Après leur vidage, les déchets sont repris à la chargeuse qui alimente la **trémie** d'alimentation ouvreuse de sacs, qui permet d'alimenter l'ensemble du process de tri et d'ouvrir les sacs jaunes.

Le **trommel** permet de séparer les déchets en 3 fractions granulométriques.

Le **crible balistique** sépare les corps plats (papiers) des corps creux (bouteilles).

Les **tris optiques** trient les déchets en fonction de la matière qui compose l'objet grâce à l'utilisation de la spectroscopie.

**L'overband** capte les ferreux.

Le **courant de Foucault** récupère l'aluminium (même sur les petits objets tels que les capsules de café ou les plaquettes de médicaments).

La **presse à balles** permet de compacter les déchets triés. C'est la spectométrie.

*Ultra moderne, une partie de la maintenance peut être effectuée par les fabricants à distance, assurant ainsi un gain de temps pour l'exploitation.*

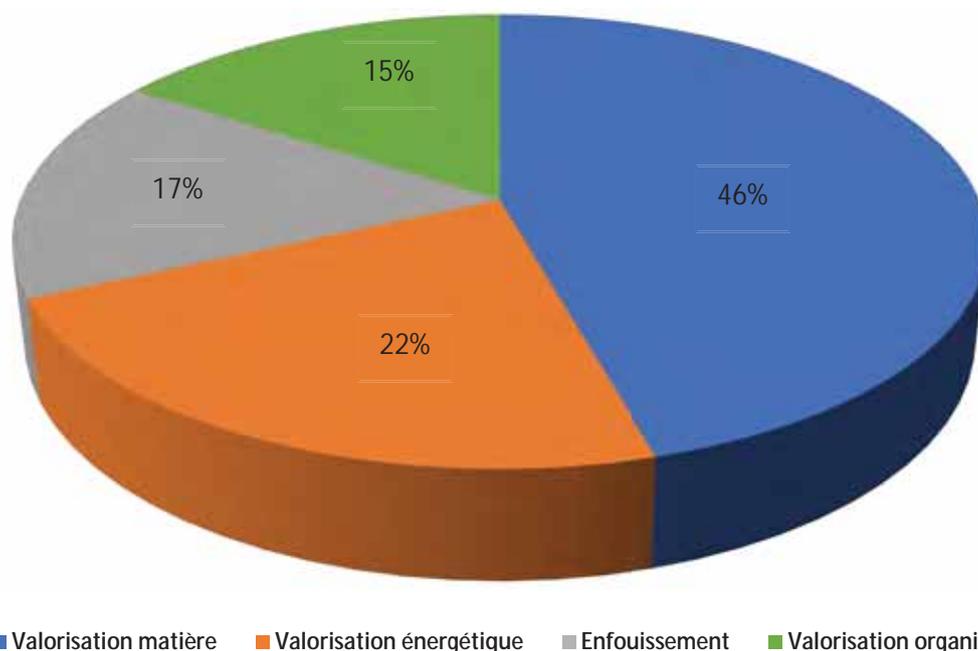
### 05.2.1 FONCTIONNEMENT

Sont admis sur le site :

- Les emballages issus des collectes sélectives au porte à porte (bacs et sacs jaunes) et par bacs de regroupement : depuis mai 2019, 100% des emballages et des papiers ;
- Les emballages issus des collectes sélectives en apport volontaire : depuis mai 2019, 100% des emballages et des papiers.

Le centre de tri permet d'éliminer les erreurs de tri, qui sont incinérées à l'UVEOM de Bayet, et de trier les emballages et les papiers pour les conditionner (mise en balle), les stocker puis les orienter vers les industriels du recyclage.

### 05.3. TAUX GLOBAL DE VALORISATION



La majeure partie des déchets collectés par le SICTOM Sud-Allier est dirigée vers des unités de valorisation matière.

Seuls 17% des déchets collectés ne sont pas valorisés et sont acheminés en installations de stockage (ISDND et ISDD pour les REFIOM).

## 05.4. INDICE DE RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS MIS EN INSTALLATION DE STOCKAGE

En 2019, 10 646 tonnes de déchets (dont la part de REFIOM correspondant à la quantité de déchets apportée par le SICTOM Sud-Allier à l'UVEOM de Bayet et les OM collectées sur les 13 communes de l'ex CC Le Donjon Val Libre) sont dirigées vers les installations de stockage.

Par rapport à 2010, l'indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage est de 100,15 (97,67 en 2018). L'augmentation résulte du rattachement des 13 nouvelles communes au territoire du SICTOM Sud-Allier.

*Ces indices sont calculés de la manière suivante :*

*tonnages collectés en 2010 = indice 100*

*(tonnages année N \*100)/tonnages 2010 = indice année N*



# 06. LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES

## 06.1. UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES ORDURES MÉNAGÈRES DE BAYET

Le délégataire de l'usine d'incinération, LUCANE, est certifié :

- ISO 9001 pour la qualité de service
- OHSAS 18001 pour la santé et la sécurité au travail
- ISO 14001 pour la protection de l'environnement
- ISO 50001 pour la maîtrise et la valorisation des ressources énergétiques

Selon les critères d'évaluation du système de management intégré, des axes sont définis comme prioritaires pour améliorer les performances du site sur les plans de la qualité, hygiène, sécurité, environnement et énergie. Ces axes sont intégrés dans un plan d'action, qui est le plan de management intégré du site.

## 06.2. MESURES PRISES POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ DES AGENTS DU SICTOM SUD-ALLIER

Pour rappel, et dans le cadre de sa démarche de prévention, le SICTOM Sud-Allier a créé, en 2018, un groupe de travail pour élaborer, en partenariat avec les assistants de prévention, son document unique.

A l'issue de cette démarche, un nouvel assistant de prévention a été nommé, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019. Les assistants de prévention sont maintenant au nombre de 4, à savoir :

- 1 assistant de prévention chargé du contrôle des matériels roulants (engins, bennes OM, etc...)
- 1 assistant de prévention chargé du contrôle des déchetteries,
- 1 assistant de prévention chargé du contrôle du site de Bayet (déchetterie, bâtiment administratif, quai de transfert)
- **1 nouvel assistant de prévention chargé du contrôle des collectes (collecte OM + collecte sélective en traditionnel et par chargement latéral, collecte des points d'apports volontaire et encombrants).**

La première mission consistait à centraliser l'ensemble des documents et la mise en forme des travaux de recensement des risques réalisés par les assistants de prévention.

Parallèlement, un travail important de recensement documentaire, mais également d'élaboration de documents supports inexistant dans l'établissement public devait être effectué.

**Une organisation documentaire s'imposait donc pour permettre de répondre aux sollicitations réglementaires.** L'organisation documentaire se composera ainsi :

- **Un classeur concernant les agents et les documents associés à leurs missions :**
  - 1) Formation Initiale de sécurité
  - 2) Document unique – Fiches de poste
  - 3) Autorisations habilitations
  - 4) Instructions sécurité
  - 5) Règlement intérieur
  - 6) Communication Personnel
  - 7) Registre de l'Inspection du Travail
  - 8) Registre du Médecin de Prévention – Aptitudes médicales
  - 9) Plans d'organisation – évacuation
  - 10) Plan d'actions
  
- **Un classeur concernant les bâtiments, les installations et l'univers de travail :**
  - 1) Registre des vérifications périodiques
  - 2) Rapports des vérifications périodiques
  - 3) Rapport de surveillance du site
  - 4) Carnets de maintenance
  - 5) Etc...
  
- **Un classeur concernant les interventions des salariés d'entreprises extérieures, les chauffeurs/livreurs, etc...**
  - 1) Protocole fournisseurs
  - 2) Protocoles administrés
  - 3) Plans de prévention
  - 4) Etc...

**Cette organisation se fera aussi sous format papier (car il est prudent d'avoir une conservation « papier » de tous les documents) avec l'équivalent sous forme de dossiers/fichiers informatiques sur le réseau du SICTOM Sud-Allier.**

A ce jour, les documents suivants ont été validés lors des différents Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail concernant les agents et les missions :

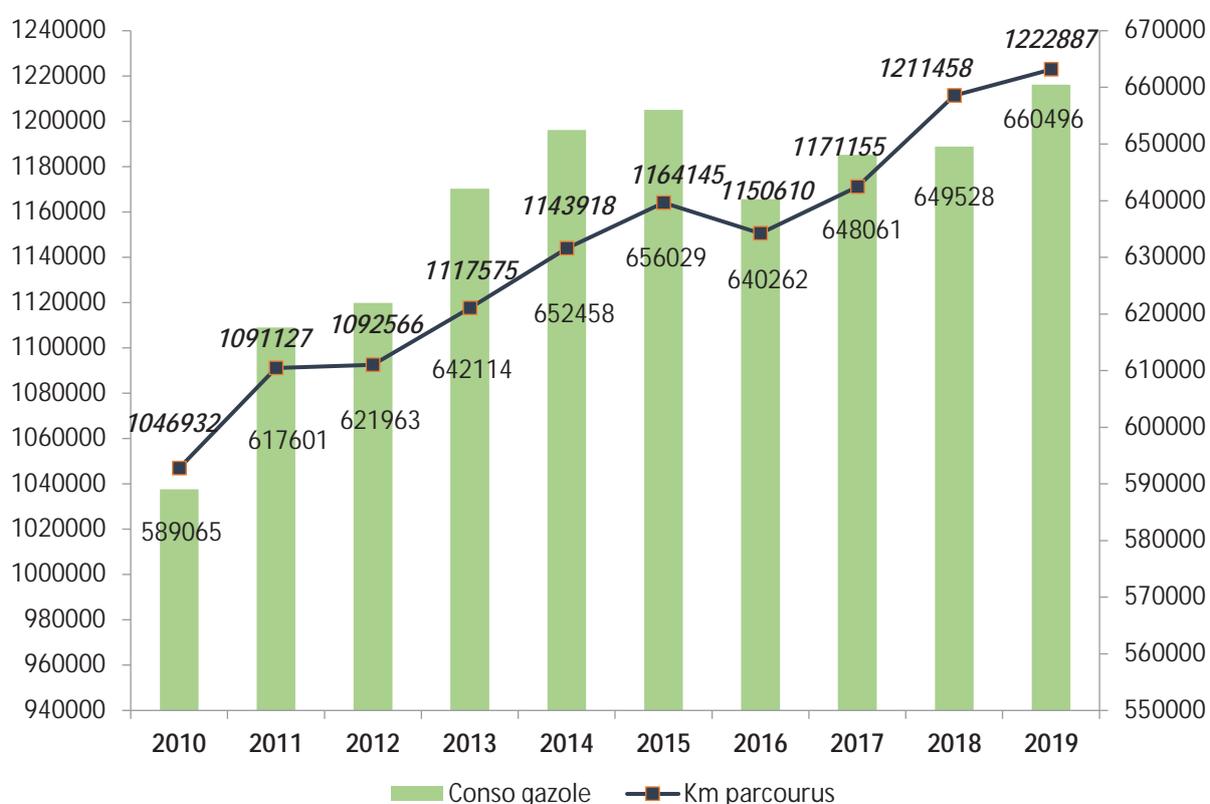
- Fiche de demande de renseignements complémentaires – contact en cas d'urgence
- Formation initiale
- Fiche accueil sécurité
- Information sur les droits des personnes concernées par un traitement (RGPD)
- Livret consignes EPI
- Livret méthode de travail – service collecte

Concernant la formation, les assistants de prévention ont bénéficié des formations obligatoires suivantes au cours de 2019, à savoir :

- Formation préalable (nomination) : 1 agent pendant 5 jours
- Formation continue (année qui suit la nomination) : 3 agents pendant 2 jours
- Formation obligatoire de professionnalisation : 3 agents pendant 1 jour

Au cours de cette année 2019, le SICTOM a engagé **17 686,92 euros** de dépenses afin de renouveler ou d'améliorer les équipements de protection individuelle (gants, tenues de travail, lunettes, chaussures...).

### ✓ Evolution de la consommation de carburant et des kilomètres parcourus



Concernant les collectes d'ordures ménagères traditionnelles, nous effectuons en moyenne 1 830 km/jour. Les chiffres sont stables par rapport à 2018. Pour les bennes à chargement latéral, malgré l'ajout d'1,3 jour de collecte/semaine depuis le 1<sup>er</sup> mai suite à l'extension des consignes de tri, les chiffres sont stables en considérant que nous faisons 1 000 km/jour.

Dans le même temps, la consommation de carburant n'augmente que de 2%, avec une consommation moyenne globale sur l'ensemble des véhicules, de 54 L/100 km. La hausse très minime de cette consommation s'explique par le remplacement de certaines bennes par de nouveaux véhicules.

# 07. L'EMPLOI ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

## 07.1. TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/12/2019

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT(4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		1		1,00	1,00		1,00
Directeur général des services		1		1,00	1,00		1,00
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53							
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		16		16,00	14,00		14,00
Adjoint administratif	C	3		3,00	3,00		3,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	4		4,00	4,00		4,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	5		5,00	4,00		4,00
Attaché	A	1		1,00	1,00		1,00
Attaché Hors Classe	A	1		1,00	1,00		1,00
Attaché principal	A	1		1,00			
Rédacteur	B	1		1,00	1,00		1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		111	1,00	112,00	110,00		110,00
Adjoint technique	C	39	1,00	40,00	38,00		38,00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	19		19,00	19,00		19,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	34		34,00	34,00		34,00
Agent de maîtrise	C	9		9,00	9,00		9,00
Agent de maîtrise principal	C	9		9,00	9,00		9,00
Ingénieur Principal	A	1		1,00	1,00		1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>							
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>							
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>							
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>							
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>							
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		3		3,00	3,00		3,00
Adjoint d'animation	C	3		3,00	3,00		3,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>							
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>							
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		130	1,00	131,00	127,00		127,00

En 2019, le SICTOM Sud-Allier a procédé au recrutement de 5 agents :

- Au 01.01.2019 : 4 adjoints techniques (2 agents de collecte-éboueurs / 1 agent de collecte-gardien de déchetterie remplaçant / 1 agent de maintenance des conteneurs)
- Au 01.06.2019 : 1 adjoint technique (ex emploi avenir Com Com du Donjon) gardien de déchetterie
- Au 01.12.2019 : 1 adjoint technique-agent d'entretien des bâtiments

En 2019, 4 départs en retraite ont eu lieu :

- Au 01.03.2019 : M. Jacques MARINIER – retraite normale
- Au 01.06.2019 : M. René Lucien TIPHAINE – retraite normale
- Au 01.10.2019 : M. Jacques PURSEIGLE – retraite normale
- Au 01.11.2019 : M. Philippe KOSINSKA – retraite invalidité

## 07.2. FORMATIONS RÉALISÉES EN 2019

TYPE DE FORMATION	AGENTS FORMES	Dont ENCADRANTS	NB DE JOURS
Préparation aux concours et examens	2	0	6
Formation d'intégration	6	0	30
Formation emploi d'avenir	0	0	0
Formation de professionnalisation au 1 <sup>er</sup> emploi	15	0	39,5
Professionnalisation tout au long de la carrière	59	5	217
Formation de perfectionnement	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>82</b>	<b>5</b>	<b>292,5</b>

## 07.3. ABSENTÉISME (MALADIE – ACCIDENT DU TRAVAIL...)

AGENTS AFFILIÉS A LA CNRACL														
Nom de la collectivité : SICTOM SUD ALLIER														
Nom assureur : GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE														
Années	Maladie ordinaire MO X			Longue Maladie LM X			Longue Durée LD			Maternité MAT	Accident travail AT		Décès	Effectif CNRACL
	Plen traitement	Dern traitement	Temps par Thérapeut.	Plen traitement	Dern traitement	Temps par Thérapeut.	Plen traitement	Dern traitement	Temps par Thérapeut.	Plen traitement	Plen traitement	Temps par Thérapeut.	Nombre réglié	
<b>2017</b>														
Nombre de jours d'arrêt total *	1 257	237	273	1 188	791	456				145	1 140	111		
Indemnités journalières totales *	36 022,08	7 448,62	5 012,16	52 512,36	22 244,88	11 706,66				5 985,15	56 855,86	3 082,73		
dont remboursées par l'assureur *	29 833,32	7 448,62	5 012,16	52 512,36	22 244,88	11 706,66				5 985,15	56 855,86	3 082,73		
Provisions *					5 867,82						1 566,90			
<b>2018</b>														
Nombre de jours d'arrêt total *	1 308	49	548	1 095	928					148	1 633	457		
Indemnités journalières totales *	45 607,25	1 368,60	17 851,38	65 168,02	29 002,02					6 617,02	78 593,47	11 492,66		
dont remboursées par l'assureur *	37 784,88	1 368,60	17 851,38	65 168,02	25 501,05					6 617,02	78 252,33	11 492,66		
Provisions *					37 540,07						6 728,60			
<b>2019</b>														
Nombre de jours d'arrêt total *	1 295	770								217	119			
Indemnités journalières totales *	55 187,75	23 721,72								18 711,65	6 443,81			
dont remboursées par l'assureur *	32 514,28	19 632,01								18 711,65	6 245,49			
Provisions *		5 174,63												

### AGENTS AFFILIES A LA CNRACL

Nom de la collectivité : **SICTOM SUD ALLIER**

Nom assureur : **GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE**

Années	Maladie ordinaire MO X			Longue Maladie LM X			Longue Durée LD			Maternité MAT	Accident travail AT		Décès	Effectif
	Plein traitement	Demi traitement	Temps par. Thérapeut.	Plein traitement	Demi traitement	Temps par. Thérapeut.	Plein traitement	Demi traitement	Temps par. Thérapeut.	Plein traitement	Plein traitement	Temps par. Thérapeut.	Nombre réglé	CNRACL
<b>2020</b>														
Nombre de jours d'arrêt total *	352										104			
Indemnités journalières totales *	16 206,19										6 397,55			
dont remboursées par l'assureur *	10 790,21										2 565,89			
Provisions *	4 440,21									562,65	2 293,56			

\* Jours calendaires

<b>% de femme :</b> 14,88	<b>Age moyen Femmes :</b> 41,96	<b>Age moyen Hommes :</b> 44,44	<b>Age moyen Global :</b> 44,07
<b>Agents de plus de 60 ans :</b> 43	<b>Agents de plus de 65 ans :</b> 20		

Pour les accidents du travail ou maladies professionnelles, les frais médicaux s'élevaient à :

<b>2017</b>	16808,72	<b>2018</b>	9581,45	<b>2019</b>	1205,23	<b>2020</b>	2208,73
<b>Provisions</b>	500	<b>Provisions</b>	500	<b>Provisions</b>	0	<b>Provisions</b>	1500

- Dernière masse salariale déclarée : 2 480 426,85 €

Comprenant :

- Traitement indiciaire -  NBI
- Supplément familial -  Indemnité de résidence
- Indemnité accessoires ou primes - Primes fixes mensuelles
- Charges patronales - Pourcentage :

La collectivité est-elle assurée ?  OUI

- Si oui, quelles obligations statutaires sont assurées :
- Décès
  - Maladie ordinaire
  - LM/MLD
  - Maternité
  - Accident du travail
  - Frais de soins
- Franchises : MO : 30j Fermes
- Pourcentage de garanties : MO : 100% - LM/MLD : 100% - MAT : 100%  
- AT : 100% - DC : 100% - FS : 100% -
- Contrat en capitalisation

Les statistiques sont fournies dès le premier jour d'arrêt et après déduction de la franchise (jours remboursés par l'assureur) en année de survenance.

### AGENTS AFFILIES A IRCANTEC

Nom de la collectivité : **SICTOM SUD ALLIER**

Nom assureur : **GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE**

Années	Maladie ordinaire MO X			Longue Maladie LM X			Longue Durée LD			Maternité MAT	Accident travail AT		Décès	Effectif
	Plein traitement	Demi traitement	Temps par. Thérapeut.	Plein traitement	Demi traitement	Temps par. Thérapeut.	Plein traitement	Demi traitement	Temps par. Thérapeut.	Plein traitement	Plein traitement	Temps par. Thérapeut.	Nombre réglé	IRCANTEC
<b>2 0 1 7</b>														
Nombre de jours d'arrêt total *	57													
Indemnités journalières totales *	778,41													
dont remboursées par l'assureur *	296,12													
Provisions *														
<b>2 0 1 8</b>														
Nombre de jours d'arrêt total *														
Indemnités journalières totales *														
dont remboursées par l'assureur *														
Provisions *														
<b>2 0 1 9</b>														
Nombre de jours d'arrêt total *														
Indemnités journalières totales *														
dont remboursées par l'assureur *														
Provisions *														

## AGENTS AFFILIES A IRCANTEC

Nom de la collectivité : **SICTOM SUD ALLIER**

Nom assureur : **GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE**

Années	Maladie ordinaire MO X			Longue Maladie LM X			Longue Durée LD			Maternité MAT	Accident travail AT			Décès	Effectif
	Plein traitement	Demi traitement	Temps par Thérapeut.	Plein traitement	Demi traitement	Temps par Thérapeut.	Plein traitement	Demi traitement	Temps par Thérapeut.	Plein traitement	Plein traitement	Temps par Thérapeut.	Nombre réglé	IRCANTEC	
<b>2 020</b>															
Nombre de jours d'arrêt total *															
Indemnités journalières totales *															
dont remboursées par l'assureur *															
Provisions *															

\* Jours calendaires

<b>% de femme :</b> 100,00	<b>Age moyen Femmes :</b> 58,33	<b>Age moyen Hommes :</b>	<b>Age moyen Global :</b> 58,33
<b>Agents de plus de 60 ans :</b> 1	<b>Agents de plus de 65 ans :</b> 1		

Pour les accidents du travail ou maladies professionnelles, les frais médicaux s'élevaient à :

<b>2 017</b>	0
<b>Provisions</b>	0

<b>2 018</b>	0
<b>Provisions</b>	0

<b>2 019</b>	0
<b>Provisions</b>	0

<b>2 020</b>	0
<b>Provisions</b>	0

- Dernière masse salariale déclarée :

12 531,72 €

La collectivité est-elle assurée ?  OUI

Comprenant :

- Traitement indiciaire -  NBI
- Supplément familial -  Indemnité de résidence
- Indemnité accessoires ou primes - Primes fixes mensuelles
- Charges patronales - Pourcentage :

Si oui, quelles obligations statutaires sont assurées :

Franchises : MO : 30j Fermes

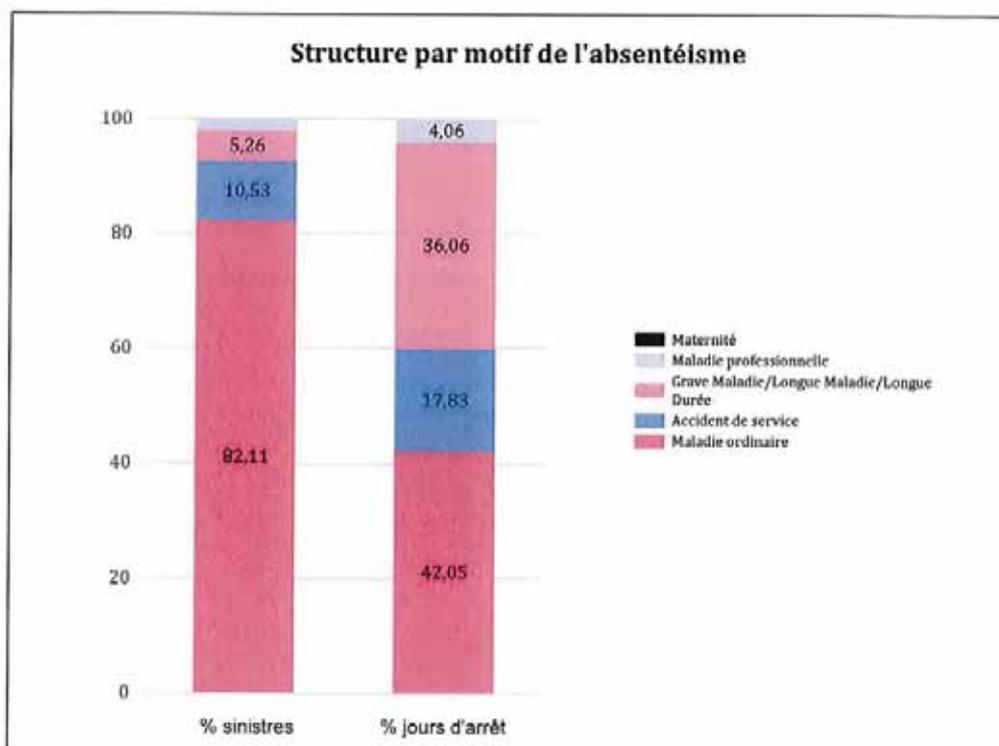
Pourcentage de garanties : MO : 100% - GM : 100% - MAT : 100% - AT : 100% - MDO : 100%

Contrat en capitalisation

- Décès
- Maladie ordinaire
- LM/LD
- Maternité
- Accident du travail

Les statistiques sont fournies dès le premier jour d'arrêt et après déduction de la franchise (jours remboursés par l'assureur) en année de survenance.

## II.5. Absentéisme par motif



# 08. LA COMMUNICATION ET LES RELATIONS AVEC LES USAGERS

De nombreuses actions de proximité ont été mises en œuvre au cours de l'année 2019 pour sensibiliser les usagers. Ces diverses actions s'intègrent pleinement au fonctionnement du Syndicat et accompagnent au quotidien les projets portés par les différents services.

## 08.1. OUTILS DE COMMUNICATION

Chaque année, divers documents destinés à faciliter le tri et à sensibiliser à la réduction des déchets sont distribués aux usagers.

**La Lettre**, distribuée à 46 300 exemplaires dans l'ensemble des foyers du territoire. Le numéro 17 paru en avril, comportait notamment un dossier sur la simplification des consignes de tri avec un mémo tri et le nouvel adhésif des consignes à apposer sur les bacs jaunes.

**Le mémo tri** présente les consignes de tri pour les bacs/sacs jaunes, bacs de regroupement et colonnes d'apport volontaire.

**Le Stop Pub** est à disposition dans certaines mairies, agences immobilières et sur le stand du syndicat lors des manifestations locales.

**Des calendriers de collecte** pour les bacs jaunes, apposés sur les couvercles.

**Des guides pratiques compostage et lombricompostage**, édités par le Conseil départemental et remis aux usagers intéressés.

**Des fiches astuces et guides divers concernant les thématiques de réduction** des déchets (gaspillage alimentaire, jardinage, nettoyants ménagers...).

**Des fiches actus** annuelles destinées aux collectivités adhérentes pour insertion dans les bulletins municipaux/communautaires et/ou sur les sites internet.

**Les mailings distribution sacs jaunes** pour les communes concernées, comportant les consignes de tri.

**Les flyers et autocollants refus de tri** pour les contrôles qualité des bacs et sacs jaunes. Ils permettent d'indiquer aux usagers les erreurs de tri qui ont été faites. Si les erreurs sont trop nombreuses, le bac/sac est refusé à la collecte et les ambassadeurs du tri contactent ensuite les usagers concernés pour leur rappeler les consignes de tri. Un flyer « bravo » permet également d'encourager les usagers lorsque les emballages sont parfaitement triés.

Les supports pédagogiques adaptés pour les élèves de maternelle au lycée, sur les différentes thématiques de la gestion des déchets.

Le site Internet [www.sictomsudallier.fr](http://www.sictomsudallier.fr) et la page Facebook pour communiquer facilement et rapidement sur les actus du SICTOM.

Des goodies remis lors de concours, projets pédagogiques ou lors des manifestations du SICTOM.

Le SICTOMIER, journal interne distribué à l'ensemble des agents avec les actualités du syndicat et du secteur de la collecte/traitement des déchets.

**JOURS FÉRIÉS**  
VOS SERVICES LES JOURS FÉRIÉS

Chaque année, vous êtes encore nombreux à nous poser la question : les collectes ont-elles lieu les jours fériés ? Quels sont les jours fériés pour lesquels il n'y a aucun ramassage ? Vous trouverez ici toutes les réponses à ces questions et les modalités d'organisation des ramassés de collectes pour 2019 et 2020.

**SERVICES ADMINISTRATIFS ET DÉCHÈTAGES - FERMÉS**  
Les services administratifs et les 18 déchèteries du SICTOM Sud Allier sont fermés les de chaque jour férié.

**JOURS FÉRIÉS, MOIS 1<sup>er</sup> JANVIER, 1<sup>er</sup> MAI ET 25 DÉCEMBRE**  
Toutes les collectes (ordures ménagères, bois et sacs jaunes) s'effectuent normalement les jours fériés, hormis 3 jours fériés (01<sup>er</sup> janvier, 01<sup>er</sup> mai et 25 décembre). Les ramassés de collecte peuvent varier, surtout les jours fériés, pensez à vérifier vos poubelles le veille au soir.

**1<sup>er</sup> JANVIER, 1<sup>er</sup> MAI ET 25 DÉCEMBRE**  
Aucune collecte n'a lieu ces 3 jours fériés. Des ramassés de collecte sont organisés chaque année, les dates sont communiquées aux communes concernées et mises en ligne sur notre site internet, rubrique ACTUS : [www.sictomsudallier.fr](http://www.sictomsudallier.fr) et sur notre page Facebook.

Pour tout renseignement, contactez le SICTOM Sud Allier : [www.sictomsudallier.fr](http://www.sictomsudallier.fr) Et sur Facebook

**LA LETTRE**  
Le Magazine Écologique du SICTOM Sud Allier - N°17 - Avril 2019

**100% DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS SE TRIENT**

#TousAuTri

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER, C'EST MAINTENANT

[www.sictomsudallier.fr](http://www.sictomsudallier.fr) facebook.com : SICTOM Sud Allier

**LE SICTOMIER #9**  
2018

Programme Spécial  
Sud au Climat

2018  
2018  
2018  
2018

100% DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS SE TRIENT

SICTOM / COLLECTE JONKS

#TousAuTri

www.sictomsudallier.fr facebook.com : SICTOM Sud Allier

**100% DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS SE TRIENT**

SICTOM / COLLECTE JONKS

#TousAuTri

## 08.2. ACTIONS DE COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET ANIMATIONS

CIBLES VISEES	ACTIONS	NB DE PERSONNES SENSIBILISEES
Tout public	Tous au Compost : compost'tour à Lapalisse, visites de la ferme agrologique de Layat à Trezelles et des jardins de Cocagne à Arronnes, visite + intervention broyage avec Les Amis des Arbres au verger de Creuzier le Vieux, stand jardin récup à Biomonde Charmeil et aux Caprices de Mily à Lapalisse, forum pour les établissements scolaires secondaires et conférence de Pierre Feltz	95
	Intervention avec conseil municipal des jeunes à Cressanges sur les nouvelles consignes de tri	40
	2 éditions du Repair Café avec le FabLab de Lapalisse avec stands tawashi, tri, gratuiteries de livres... 388 kg d'objets déposés pour réparation	300
	Stand tri au Festival de Gannat	15
	Participation aux portes ouvertes d'Allier Tri	500
	Fête de l'enfance à St Yorre : stand tri	70
	Magic Color à Jenzat avec le CSR La Magic : jeu du tri + tri lors de l'événement	30
	Stand avec CSR Le Montet : jeu du tri + gratuiterie de livres	60
	Foire aux Plantes à Jenzat : stand jardinage + compostage	70
	Semaine Européenne de Réduction des Déchets : Installation de composteurs de proximité à St Bonnet de Rochefort, sensibilisation au broyage en déchetteries, sensibilisation à l'EHPAD d'Echassières	120
Exposition tri à la maison des services publics d'Ebreuil	20	
Usagers	Infos-marchés : infos tri et distribution de sacs jaunes	5 028
	Distribution annuelle de sacs jaunes par camping-car info	2 394
	Distribution de sacs jaunes au porte à porte	1 938
	Contrôles qualité des bacs et sacs jaunes	125
Scolaires	177 interventions en maternelles et primaires 41 interventions en collèges 22 interventions en lycées 10 représentations théâtrales	5 880

CIBLES VISEES	ACTIONS	NB DE PERSONNES SENSIBILISEES
Scolaires	Participation au concert des chorales de collèges du département « dessine-moi un mouton » avec buffet anti-gaspi + intervention récup	600
	Fête du pain à Broût-Vernet : ateliers cuisine anti-gaspi avec les élèves de primaire + relais tri avec les maternelles et primaires	120
Associations - entreprises	Sensibilisation au compostage auprès des agents des EHPAD	45
	Sensibilisation tri et recyclage auprès des employés de VUITTON	210
<b>TOTAL</b>		<b>17 660</b>

### Des projets pluriannuels en collèges et lycées

Outre les passeports « éco-citoyens » passés par les élèves de 6<sup>ème</sup> des collèges de St Yorre et Varennes/Allier, le SICTOM accompagne la majeure partie des établissements du secondaire dans des projets qui gravitent autour du développement durable.

Par ailleurs, en 2019, nous avons participé à la mise à jour des consignes de tri pour l'ensemble des établissements, y compris pour les tables de tri des selfs.

A noter notre participation au concert « dessine-moi un mouton » qui a réuni les chorales des collèges du département lors de 2 représentations. La thématique retenue pour cette année portant notamment sur la surconsommation, le SICTOM a proposé un buffet anti gaspi et a financé la conception en direct d'une œuvre « upcycling » créée à base d'éléments de récupération par Aurélie Blanchet.

Sur la cité scolaire Blaise de Vigenère à St Pourçain/Sioule, le SICTOM a multiplié les actions depuis fin 2018 : des interventions pédagogiques, notamment auprès des éco-délégués, des opérations anti-gaspi sur niveau du self, le projet du plogging (jogging avec collecte des déchets dans les rues de la commune) avec un groupe de l'UNSS du lycée et le « mois sans plastique » lancé au printemps 2019 (fourniture de crayons de papier qui ont remplacé les stylos pendant un mois) ayant pour but de sensibiliser les élèves à la quantité de plastique qui est présente dans leur trousse.

### Une première édition de « Tous au Compost » sur le territoire

Près d'une centaine de personnes a participé à notre première édition de « Tous au Compost » début 2019. Cet événement national nous a ainsi permis de nous inscrire dans cette opération annuelle, de proposer des événements spécifiques centrés sur le compostage et le jardinage au naturel et enfin de tisser des liens avec de nouveaux partenaires. Une première participation qui en appelle d'autres !

### Participation à la communication départementale sur la simplification du tri

Le SICTOM Sud-Allier, comme l'ensemble des structures de gestion des déchets de l'Allier, a participé auprès d'Allier Tri, à la communication concernant les nouvelles consignes de tri qui sont entrées en vigueur en mai 2019. L'inauguration du centre de tri départemental, suivi des portes ouvertes pour le grand public, ont remporté un vif succès.

## 08.2.1 VISITES DE SITES

INSTALLATIONS	CATEGORIE DE VISITEURS	NB DE VISITEURS
Eco-site de Bayet	Etablissements scolaires et centres de formation	185
	Associations, structures d'insertion	160
<b>TOTAL</b>		<b>345</b>



# 09. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Entre 2011 et 2016, le SICTOM Sud-Allier a mis en œuvre sur l'ensemble de son territoire un Programme Local de Prévention des déchets qui a été concluant avec une réduction conséquente des OMA, atteignant fin 2016 -10,40% par rapport à l'année de référence. Les DMA sont également impactés avec une baisse de 7,97%.

Globalement, sur toute la durée de mise en œuvre du PLP, l'action du Syndicat a eu des effets positifs concrets en termes de quantités de déchets produits et en termes de réduction de la nocivité des déchets, mais également en termes de mobilisation des acteurs du territoire. De nouveaux partenariats se sont créés ces dernières années, ou sont sur le point d'émerger, avec des structures de typologies variées et avec lesquelles nous pouvons engager des réflexions et mener des actions concrètes.

Les actions liées à la prévention des déchets sont toujours déclinées par les ambassadeurs du tri et de la prévention sur les 149 communes adhérentes.

## 09.1. INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

### 09.1.1. INDICE DE RÉDUCTION DES OMA

Par rapport à 2010, l'indice de réduction des OMA est de 67,32 si nous soustrayons les DAE, représentatif de la baisse majeure des OMR collectées sur le territoire. Attention, cet indice est calculé en prenant en compte les OM auxquelles sont retranchés les DAE et les EMR (uniquement depuis 2013). Par ailleurs, depuis 2018, sont inclus les déchets collectés sur le nouveau périmètre du syndicat (149 communes contre 136 auparavant).

### 09.1.1. INDICE DE RÉDUCTION DES DMA

Par rapport à 2010, l'indice de réduction des DMA est de 85,32 si nous soustrayons les DAE, il démontre la part de plus en plus importante occupée par les déchetteries dans le tonnage global collecté par le SICTOM Sud-Allier. Attention, cet indice est calculé en prenant en compte les OM auxquelles sont retranchés les DAE (uniquement depuis 2013), les EMR, les déchets issus des 15 déchetteries, les épaves et encombrants. Par ailleurs, depuis 2018, sont inclus les déchets collectés sur le nouveau périmètre du syndicat (149 communes contre 136 auparavant).

*Ces indices sont calculés de la manière suivante :*

*tonnages collectés en 2010 = indice 100*

*(tonnages année N \*100)/tonnages 2010 = indice année N*

## 09.2. ACTIONS DE PRÉVENTION

### ✓ Compostage des déchets organiques

#### Compostage individuel

Le SICTOM Sud-Allier poursuit sa démarche de sensibilisation au compostage, initiée dès 2009, notamment auprès des particuliers. 331 foyers ont rejoint l'opération de compostage individuel en 2019. 178 composteurs ont été livrés et installés à domicile par le maître ou les guides composteur du SICTOM. Les composteurs en bois, proposés à tarif réduit avec aérateur et bioseau, proviennent d'un ESAT, Emeraude Création, basé en Bretagne.

#### Compostage de proximité et en établissement

Pied d'immeuble, lotissement, camping, EHPAD, foyer-logements, mais aussi établissement scolaire... Au total, ce sont 18 points de compostage en établissement qui sont en fonctionnement, 11 établissements scolaires équipés, 3 campings, 1 EHPAD, 1 centre de loisirs, 1 maison des services, 1 jardin partagé à Chantelle.

Les collèges de Bellenaves et Tronget (décembre 2017) sont par ailleurs dotés de composteurs grande capacité. A Tronget, où tous les restes de préparation et de plateaux se compostent, c'est l'équivalent de 750 litres de déchets qui ne sont plus dirigés vers les ordures ménagères chaque semaine mais valorisés sur place grâce au compostage.

13 sites de compostage de proximité sont également en fonctionnement dans des résidences, HLM, hameaux, lotissements.

Par ailleurs, le bailleur Allier Habitat a souhaité s'engager auprès du SICTOM pour développer et pérenniser le compostage auprès de ses locataires et équiper ses résidences de composteurs de proximité dans le cadre de leurs campagnes de rénovation.



*Compostage partagé à la résidence des Tuileries à Varennes/Allier*

### Compostage en cimetière

Le compostage en cimetière concerne, fin 2019, 122 communes, soit un taux d'équipement de 80%. Nous estimons à près de 200 tonnes de fleurs, plantes séchées et terre qui peuvent ainsi être valorisées sur place chaque année, soit une économie de traitement de près de 23 700€ par an.

Pour l'ensemble des sites équipés, le SICTOM Sud-Allier fournit composteurs, accessoires et signalétique adaptée et se charge de la sensibilisation des publics concernés ainsi que du suivi.

### ✓ Réduction du gaspillage alimentaire en restauration collective

Initiée en 2015 à l'occasion de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire, la démarche de sensibilisation est désormais bien instaurée dans de nombreux établissements scolaires, notamment les collèges et lycées.

En 2019, nous avons poursuivi nos interventions auprès des élèves et des agents de cuisine.

A partir de mai 2019, la signalétique des tables de tri a été mise à jour suite à la simplification des consignes de tri.

En moyenne, sur les établissements engagés, ce sont 10 tonnes de déchets qui peuvent être évités grâce à ces bonnes pratiques chaque année. Moins de déchets, une redevance spéciale moins élevée et plus de 250€ d'économies réalisées chaque mois avec la révision des quantités de produits commandés.

### ✓ Réduction du gaspillage alimentaire au sein des ménages

2 stands ont été tenus sur cette thématique : « La fête du pain », 1 animation auprès des écoliers de Broût-Vernet et quelques résidents d'un EHPAD, a mis l'accent sur les recettes anti gaspi avec la confection de pain perdu et de gâteaux aux peaux de bananes. Et notre participation au concert « Dessine-moi un mouton » avec un buffet anti-gaspi.



*Pain perdu à la « Fête du pain »*

### ✓ Développement du Stop Pub

Les autocollants Stop Pub sont mis à disposition des usagers lors de nos stands et disponibles gratuitement sur demande. Par ailleurs, une trentaine de relais diffusent également des Stop Pub sur le territoire. A ce jour, près de 14% des foyers du territoire sont dotés d'un Stop Pub.

### ✓ *Sensibilisation à l'éco-consommation*

Le SICTOM est présent régulièrement sur les lieux de consommation avec des paniers mini/maxi déchets et des quiz, et/ou des saynètes sur cette thématique. Ces actions invitent les consommateurs à réfléchir sur leurs manières de consommer, en privilégiant les gros volumes aux portions individuelles, en optant pour les produits durables plutôt que jetables...

### ✓ *Développement des manifestations éco-responsables*

70 conventions de partenariat favorisant l'adoption de gestes de prévention et de tri pour les organisateurs d'événements ont été signées en 2019. 14 750 gobelets réutilisables ont également été remis à ces structures. Nous avons également participé à la fabrication de gobelets réutilisables personnalisés (prise en charge de 25% du montant total de la facture).

Le SICTOM accompagne ainsi les organisateurs avec des conseils pour réduire leur production de déchets, et réaliser des économies, et dans la mise en œuvre du tri avec la mise à disposition de bacs dédiés et d'une signalétique adaptée. Des formations tri sont aussi proposées aux bénévoles.



*Dotation de gobelets réutilisables pour les structures du territoire*

### ✓ *Développement du réemploi*

Des bornes de récupération de textiles ont été implantées dans les communes, certains établissements scolaires et les déchetteries par PCLF/Le Relais, avec lesquels le SICTOM Sud-Allier a signé une convention, et par Emmaüs 63. Aujourd'hui, plus de 150 bornes sont mises à disposition sur l'ensemble du territoire syndical.

Une convention a été passée avec la Recyclerie de Cusset pour 4 déchetteries afin d'orienter les objets et meubles pouvant encore servir vers le réemploi. Une autre convention a été conclue avec l'association Banc Public de Nades pour la déchetterie d'Ebreuil, avec le même objectif.

En parallèle, afin de sensibiliser les usagers à cette thématique, les ambassadeurs du tri et de la prévention mènent des actions ponctuelles sur des temps forts de l'année : stands récup en déchetterie, ateliers créatifs, implantation de boîtes à livres en déchetteries, dans les communes, entreprises et établissements scolaires, gratuiteries de livres...

2 éditions du Repair Café ont été organisées conjointement avec le Fablab de Lapalisse, avec un franc succès. La douzaine de bénévoles réparateurs ont diagnostiqué 388 kg d'objets en tout genre. 51% ont pu être réparé, ce qui a ainsi permis d'éviter 196 kg de déchets. Les 300 visiteurs ont apporté des objets du quotidien, dont une majorité d'appareils électriques et informatiques. Nous avons reçu un accueil

très positif lors de chaque édition avec une forte demande de réitérer ces rencontres au moins 2 fois par an.



*Boîte à livres à la déchetterie de ST GERMAIN DES FOSSES*



*Repair Café avec le FabLab de Lapalisse*

### ✓ *Sensibilisation des scolaires*

Saynètes ludiques, recherche des petites bêtes du compost, jeux autour du gaspillage alimentaire et de l'éco-consommation, validation de passeports éco-citoyens, rédaction de chartes... Autant de pistes diverses pour aborder la prévention des déchets avec les plus jeunes.

Parallèlement, les pièces de théâtre proposées aux primaires permettent également d'éveiller les consciences.

En 2019, ce sont 18 écoles maternelles et primaires qui ont le label E3D et 8 collèges et lycées. 4 établissements l'ont obtenu en 2019. Le SICTOM accompagne la plupart de ses établissements sur la partie déchets de ce label.



*Brunch de travail avec les éco-délégués de la cité scolaire Blaise de Vigenère*

✓ *Sensibilisation des entreprises et collectivités*

Nous commençons à initier des actions destinées aux entreprises et collectivités afin de les inciter à développer la prévention et le tri.

Des contacts ont été pris avec diverses structures et des interventions ont été organisées à destination du personnel.



*Intervention auprès des salariés de Vuitton*

✓ *Sensibilisation à la réduction des déchets dangereux et communiquer sur les solutions alternatives – Sensibilisation au jardinage au naturel*

En complément au compostage, des actions sont menées pour sensibiliser le grand public au jardinage au naturel. Des ateliers de création d'hôtels à insectes récup ont ainsi été réalisés avec divers publics. Des actions seront développées dans les années à venir, plus spécifiquement vers les collectivités et établissements. Enfin, plusieurs fiches astuces ont été créées et diffusées auprès des particuliers.



# 10. BILAN 2019 & PERSPECTIVES

## 2020

L'année 2019 a vu l'aboutissement du travail de mutualisation mené par les 5 collectivités de l'Allier en charge de la gestion des déchets, au sein de la SPL Allier Tri. Effectivement, le centre de tri départemental implanté à Chézy, accueille depuis le 1<sup>er</sup> mai 2019 l'ensemble des emballages et papiers triés par les Bourbonnais. Désormais, 100% des emballages et 100% des papiers peuvent être déposés dans les points tri, bacs et sacs jaunes. Une simplification des consignes de tri qui a été globalement bien adoptée par les usagers. Sur le territoire du SICTOM Sud-Allier, nous enregistrons une hausse de 4,25% par rapport à 2018.

A noter, suite à la création du centre de tri départemental, la disparition des recettes liées aux ventes matières CITEO pour le SICTOM Sud-Allier. En effet, désormais, ces recettes sont versées à ALLIER TRI.

En parallèle, l'ensemble de ces collectivités ont été lauréates de l'appel à projet CITEO portant sur l'extension des consignes de tri, leur donnant ainsi droit à déployer les nouvelles consignes de tri sur tout l'Allier.

Concernant cet appel à projet, le SICTOM Sud-Allier a été salué sur le plan national pour les 3 leviers d'optimisation des collectes qui seront déployés jusqu'à fin 2020 sur l'ensemble de son territoire : réduction des fréquences de collecte et conteneurisation pour 34 290 usagers (passage des sacs jaunes aux bacs jaunes), optimisation de la collecte de proximité (implantation de points d'apport volontaire supplémentaires lorsque la collecte au porte à porte est impossible) et harmonisation des schémas de collecte avec l'uniformisation des collectes en multimatériaux.

En 2019, la signalétique des points tri a été entièrement renouvelée avec la transformation des colonnes papiers/cartons et plastiques/métaux en colonnes multimatériaux « emballages/papiers ».

En fin d'année, les usagers des communes de Bellenaves (bourg), Chantelle et Charroux ont été dotés de bacs jaunes individuels en remplacement des sacs jaunes avec une collecte tous les 15 jours. L'adhésion des premiers usagers concernés a été très positive, très encourageant pour la suite de ce programme.

Côté ordures ménagères, nous soulignons une baisse de la production de plus de 5% par rapport à 2018. Une diminution qu'il faudra inscrire dans la durée.

D'autre part, cette année 2019 aura été celle de la mise en place des badges d'accès pour 2 déchetteries supplémentaires : Ebreuil et Gannat, avec une mise en route opérationnelle en janvier 2020.

Enfin, concernant la production de déchets verts et de biodéchets, que nous retrouvons respectivement toujours en proportion importante dans les déchets déposés en déchetteries et dans les ordures ménagères, des réflexions sont enclenchées pour en réduire la production et pour développer d'autres méthodes de traitement moins coûteuses et plus « vertes ». Concernant plus particulièrement la gestion des biodéchets, le SICTOM Sud-Allier a accueilli, fin 2019, une réunion de travail organisée par l'ADEME, un temps d'échanges apprécié avec d'autres collectivités voisines et qui a permis de retenir quelques pistes pour l'avenir et des retours d'expérimentations appréciables.

Quant à l'année 2020, elle devrait être placée sous le signe de la poursuite de la mise en œuvre de l'appel à projet CITEO et des réflexions autour de l'optimisation des collectes et du traitement des biodéchets et déchets verts.

- Le programme d'optimisation de la collecte sélective se poursuivra avec le déploiement progressif des 2 leviers restant inscrits dans l'appel à projet CITEO : densification des points d'apport volontaire sur les secteurs de la Montagne Bourbonnaise et du Pays de Lapalisse et conteneurisation + réduction de fréquence sur les communes actuellement en sacs jaunes ;
- La poursuite des réflexions sur les différents moyens possibles pour capter les gisements de biodéchets dans les ordures ménagères et de végétaux dans les déchets déposés en déchetteries, avec pour objectif de favoriser leur traitement in situ ;
- Les réflexions sur l'optimisation des tournées et un travail sur la réduction des fréquences de collecte pour les ordures ménagères pourront être enclenchées. Dans cet optique, il conviendra de poursuivre l'étude de la collecte des ordures ménagères par benne à chargement latéral, tout en continuant d'assurer le même service aux usagers ;
- Enfin, au quatrième trimestre 2020, sera lancée la campagne d'information auprès des usagers des déchetteries de Monétay/Allier et Tronget qui seront équipées de badges d'accès dès janvier 2021.

# PARTIE 2

## LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

# 01. LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

## 01.1. MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

### *01.1.1. ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS*

	OMR	EMR	VERRE	DECHETTERIES	DECHETS DES PROFESSIONNELS (RS)
Fréquence	C1 à C2	C0,33 à C1	-		C1
Collecte et contenants	PAP Points de regroupement Pas de conteneurisation pour PAP Régie et prestation (SUEZ) pour 13 communes	PAP en bacs/sacs jaunes 223 points de regroupement PAV Régie et prestation (SUEZ) pour 13 communes	677 PAV Régie	15 déchetteries en régie	PAP Régie
Transport	-	Quai transfert		-	-
Traitement	Incinération DSP LUCANE Enfouissement pour 13 communes	Tri Centre de tri Echalier/PAPREC et Digoin pour 13 communes	Verrerie	Divers traitements	Incinération ou tri

## 01.1.2. POPULATION DESSERVIE ET QUANTITÉS DE DÉCHETS COLLECTÉES

	OMR Hors DAE	EMR	VERRE	DECHETTERIES	TOUS FLUX Hors DAE
<b>SICTOM SA – 136 communes</b>					
Population desservie	94 907	94 907	94 907	94 907	94 907
Tonnage	24 864 15 814	5 490	3 097	28 299	63 239 54 189
Kg/hab	262 171	58	33	306	672 571
<b>Avec 13 communes adhérentes à partir d'avril 2018 – 149 communes au total</b>					
Population desservie	99 098	99 098	99 098	99 098	99 098
Tonnage	25 787 16 737	5 579	3 229	28 299	64 382 55 332
Kg/hab	260 169	56	33	306	657 558
Kg/hab Données régionales*	233	85		230	548

\*enquête SINDRA 2019 sur les données 2018 région AuRA

## 01.2. MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES A DES ENTREPRISES

NATURE DES PRESTATIONS DE COLLECTE	MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC
Collecte au porte à porte (OM)	Régie SICTOM Sud-Allier
Collecte par bacs de regroupement (OM)	
Collecte sélective au porte à porte et par bacs de regroupement	
Collecte des encombrants et épaves	
15 déchetteries (haut de quai = gardiennage Bas de quai = transfert des bennes vers lieux de traitement ou regroupement des produits enlevés)	
Installation de Stockage de Déchets Inertes de Gannat	
Traitement par incinération UVEOM de Bayet	DSP avec LUCANE
Traitement spécifique pour chaque type de produits La collecte primaire desdits produits étant assurée en régie	Prestations de service pour tous les déchets spéciaux
<b>13 communes de l'ex CC Le Donjon Val Libre</b>	
Collecte des OM	Prestation de service avec SUEZ
Collecte sélective PAV	
Traitement par enfouissement des OM (ISDND Gaïa, Cusset)	

NOM DE L'ENTREPRISE	NATURE PRESTATION	TYPE DE CONTRAT ET DUREE	ECHEANCE	MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS €TTC
LUCANE	Traitement des déchets ménagers (OM + incinérables déchetteries + refus de tri)	DSP 20 ans	2027	3 508 353€
ECHALIER / PAPREC	Traitement tri produits de collecte sélective + transports	Marché 2 ans	Mai 2019	287 915€
SUEZ RV CENTRE EST	Traitement des encombrants non valorisables de déchetteries	Marché 4 ans	31/12/2020	414 910€
ONYX ARA	Traitement des déchets verts collectés en déchetteries	Marché 4 ans	31/12/2020	334 486€
ONYX ARA	Traitement du bois collecté en déchetteries	Marché 4 ans	31/12/2020	196 565€
ONYX ARA	Traitement des DDS collectés en déchetteries	Marché 4 ans	24/07/2022	15 751€
ONYX ARA	Traitement amiante collectée en déchetterie	Marché 4 ans	31/12/2020	5 934€
COVED	Traitement plâtre collecté en déchetteries	Marché 4 ans	31/12/2020	23 318€
SABLIERE AVIGNON	Traitement des déchets inertes collectés en déchetteries			3 383€
<b>TOTAL SSA</b>				<b>4 790 615€</b>
<b>13 communes de l'ex CC Le Donjon Val Libre</b>				
SUEZ	Collecte des OM		31/12/2021	111 487,63€
	Traitement des OM			56 160,26€
	Collecte des emballages et papiers			39 280,75€
	Traitement des emballages et papiers			28 009,14€
	Collecte du verre			11 060,85€
	Traitement du verre			1 454,48€
	Collecte déchets déchetterie Le Donjon			26 074,74€
	Traitement déchets déchetterie Le Donjon			15 251,65€
<b>TOTAL 13 communes</b>				<b>288 779,50€</b>

## 02. LE BUDGET, LE COÛT DU SERVICE ET LE FINANCEMENT

### 02.1. DÉPENSES DU SERVICE (CHIFFRES TIRÉS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019)

BUDGETS	DEPENSES INVESTISSEMENTS	DEPENSES FONCTIONNEMENT
Syndical – général TTC	1 241 674,70€	15 812 703,53€
Collecte sélective (annexe) HT	417 115,45€	2 651 100,53€
Location usine (annexe) HT	2 361 693,64€	1 095 785,26€
Prestations aux professionnels (annexe) HT	42 420,97€	181 018,68€



## 02.2. MODALITÉS DE FINANCEMENT (ÉTAT DES RECETTES PAR BUDGET)

NATURE DU FINANCEMENT DU SERVICE	MONTANT EN EUROS
<b>Budget syndical</b>	
- Reversement budget annexe + remboursement personnel	- 1 273 750,48€
- FCTVA	- 294 798,87€
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères + autres communes extérieures + ViCo	- 12 022 793,38€
- Redevance spéciale	- 618 539,91€
- Ventes matières (ferrailles déchetteries + DEEE)	- 257 341,76€
- Amortissements, produits cessions (chap. 72 et 77)	- 112 096,60€
- Subventions + soutiens éco-organismes	- 101 945,87€
- Résultat antérieur y compris affectation (002+001+1068)	- 1 686 153,51€
- Enlèvements exceptionnels	- 24 472,93€
<b>Budget collecte sélective HT</b>	
- Redevance spéciale	- 25 911,14€
- Subvention budget général	- 682 000€
- Aides CITEO	- 1 465 427,96€
- ADEME + conseil départemental	- 0€
- <b>VENTES MATIERES</b>	- <b>169 620,99€</b>
➤ VALORPLAST	- 46 108,37€
➤ Verre	- 79 853,01€
➤ Papiers-cartons Echallier	- 25 911,14€
➤ Acier CS	- 2 707,55€
➤ Batteries	- 15 040,92€
- Résultat antérieur y compris affectation (002+001+1068)	- 124 540,96€
<b>Budget location usine</b>	
- Subvention équilibre budget général	- 1 100 000€
- Redevance d'Utilisation des Ouvrages (RUO) versée par le délégataire	- 1 236 566€
- Redevance d'intéressement 2019	- 36 674,48€
- Frais de contrôle des installations	- 71 225,25€
- Autres	- 16 560€
- Fonds de soutien pour la sortie des emprunts structurés	- 280 697,32€
- Résultat antérieur y compris affectation	- 329 311,33€
<b>Budget prestations aux professionnels</b>	
- Apport en déchetteries + marché conseil départemental Allier	- 106 800,78€
- Résultat antérieur y compris affectation	- 42 483,57€
- Subvention équilibre budget général	- 2 505€

## 02.3. COÛT PAR HABITANT ET PAR AN

		2019			
		Zone 1 Avec collecte pàp 1 fois/semaine	Zone 2 Avec collecte pàp 2 fois/semaine	Zone 3 Avec collecte pàp 3 fois/semaine	Zone 4 Avec collecte par conteneurs
TOTAL (coût par habitant et par an)	Montant appliqué pour 2018	123,12€ <b>122,06€</b>	127,93€ <b>126,83€</b>	129,52€ <b>128,41€</b>	110,90€ <b>110,04€</b>
Prix de base de collecte et de traitement des déchets des aires de repos des routes départementales et nationales		24,31€/m <sup>3</sup> collecté			

Le montant de référence par habitant a été de **122,06€**, en baisse de **0,86%**.



## 02.4. INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES

### 02.4.1. REDEVANCE SPÉCIALE POUR LES DÉCHETS NON MÉNAGERS



SICTOM  
SUD-ALLIER

ANNEXE N°2

Comité Syndical du  
03-07-2018

Tarifs applicables aux déchetteries du Sictom "Sud Allier" pour les végétaux, gravats et déchets mélangés à compter du **1er janvier 2019**

TARIF APPLICABLE AUX PARTICULIERS			
Aucune tarification n'est applicable aux apports effectués par les particuliers sauf dépôt déchets verts sur plate-forme			

TARIF APPLICABLE AUX ARTISANS ET COMMERÇANTS				
Tous les apports de déchets sus-visés en objet, générés par une activité commerciale ou artisanale se verront appliquer une facturation conformément aux tarifs suivants				
Nature des produits	Tarif n°	Prix HT en euros		Demi tarif applicable
		2018	2019	
<b>Déchets: végétaux - gravats - encombrants - incinérables - déchets mélangés - bois - plâtre</b>				
Voiture particulière avec ou sans remorque	1	18,35 €	18,50 €	NON
Fourgon < à 3,5 tonnes de PTAC	2	37,60 €	38,00 €	19,00 €
Fourgon > remorque ou camion plateau avec ou sans remorque jusqu'à 3,5 tonnes ou fourgon rallongé ou surélevé	3	54,40 €	55,00 €	27,50 €
Pour véhicules > à 3,5 tonnes de PTAC (pesage obligatoire)	4	108,20 €	109,30 €	54,65 €
<b>Pneus véhicules de tourisme (sous conditions) 4 par semaine par usager</b>	0	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<b>Déchets: papier, carton, ferraille et mobilier si benne écomobilier dans la déchetterie</b>	0	Gratuit	Gratuit	NON
Tous types d'apports				
<b>Déchets: huile de vidange</b>	5	Gratuit	0,50 €/L	NON
Tarif apport déchets inertes ISDI Gratuit, se référer à la plaque de tarification du véhicule (charge utile).	Pour tout apport supérieur à 5 tonnes cumulé par jour	3,20 €	3,30 € /T	NON
	Pour tout apport inférieur à 5 tonnes	NEANT	l'orfait 18,50	NON
<i>Nota : les D.D.S. générés par une activité professionnelle ne sont pas acceptés en déchetteries</i>				

TARIF APPLICABLE AUX PARTICULIERS ET AUX PROFESSIONNELS		
Déchets verts déchargés sur les plates-formes spécialement aménagées		
Dépôt avec véhicule de charge utile < 2m <sup>3</sup> (remorques simple essieu, véhicules camionnettes type Kango, Berlingo...)	10 € TTC	NON
pour les particuliers munis d'une attestation du Maire si dépôts dans les bennes	Gratuit	
Dépôt avec véhicule de charge utile > 2m <sup>3</sup> (remorques double essieu, fourgons, camions plateau...)	20 € TTC	NON
pour les particuliers munis d'une attestation du Maire si dépôts dans les bennes	Gratuit	

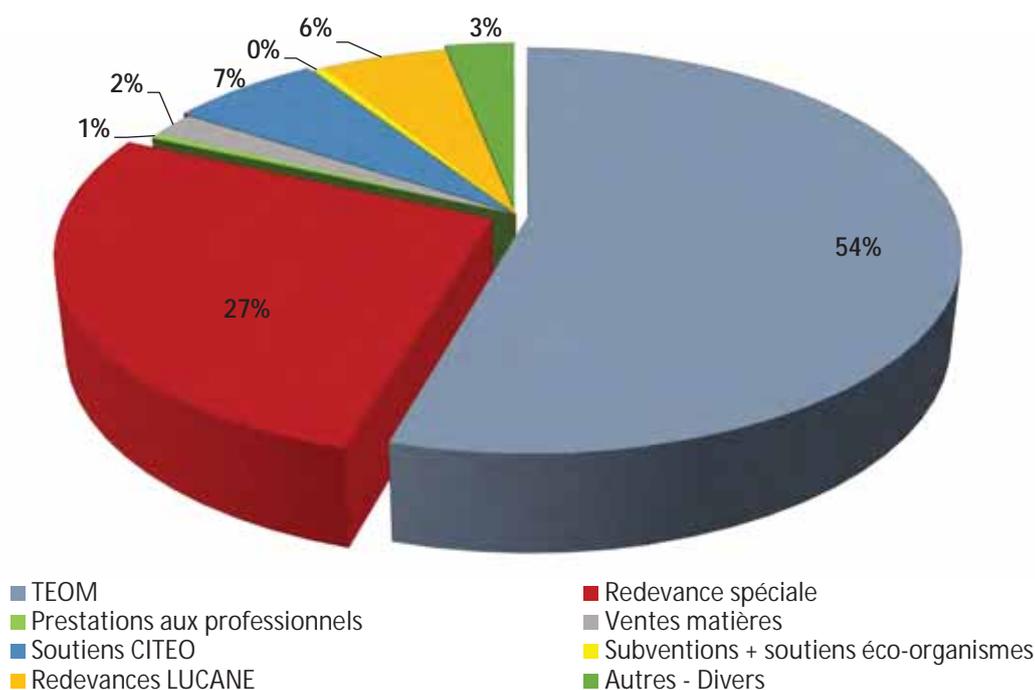
AMIANTE		
La Trémie (pour tout apport supérieur à 40 kg) - Tout apport inférieur à 40 kg est gratuit. Tout apport supérieur à 40 kg est payant dès le 1er kg.	110,00 €	NON

## 02.4.2. PRODUITS DES DROITS D'ACCÈS AUX CENTRES DE TRAITEMENT ET STOCKAGE

UVEOM de BAYET = gérée par DSP  
 ISDI de GANNAT = 1 278 tonnes

## 02.5. AIDES PERÇUES ET RECETTES DE VALORISATION (BUDGET GÉNÉRAL + BUDGET COLLECTE SÉLECTIVE)

AIDES	CITEO		AUTRES		TOTAL	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Soutien à la tonne triée	1 160 000€	€			1 160 000€	€
Soutien développement durable	45 286€	€			45 286€	€
<b>TOTAL CITEO</b>					<b>1 205 286€</b>	<b>1 465 427,96€</b>
Valorplast (BCS)			80 862,24€	46 108,37€		
SMURFIT KAPPA, Papeterie LUCART (BCS)			157 073,20€	-		
O-I Manufacturing (BCS)			76 955,70€	79 853,01€		
Echalier papier carton (BCS)			179 639,26€	25 911,14€		
Ferrailles Echalier + OCADEEE (BG)			370 526,20€	257 341,76€		
Acier CS Echalier			16 148,00€	2 707,55€		
Batteries (BCS)			26 484,04€	15 040,92€		
<b>TOTAL SOUTIENS MATERIAUX VALORISES</b>			<b>907 688,00€</b>	<b>426 962,75€</b>		



Répartition des recettes de fonctionnement

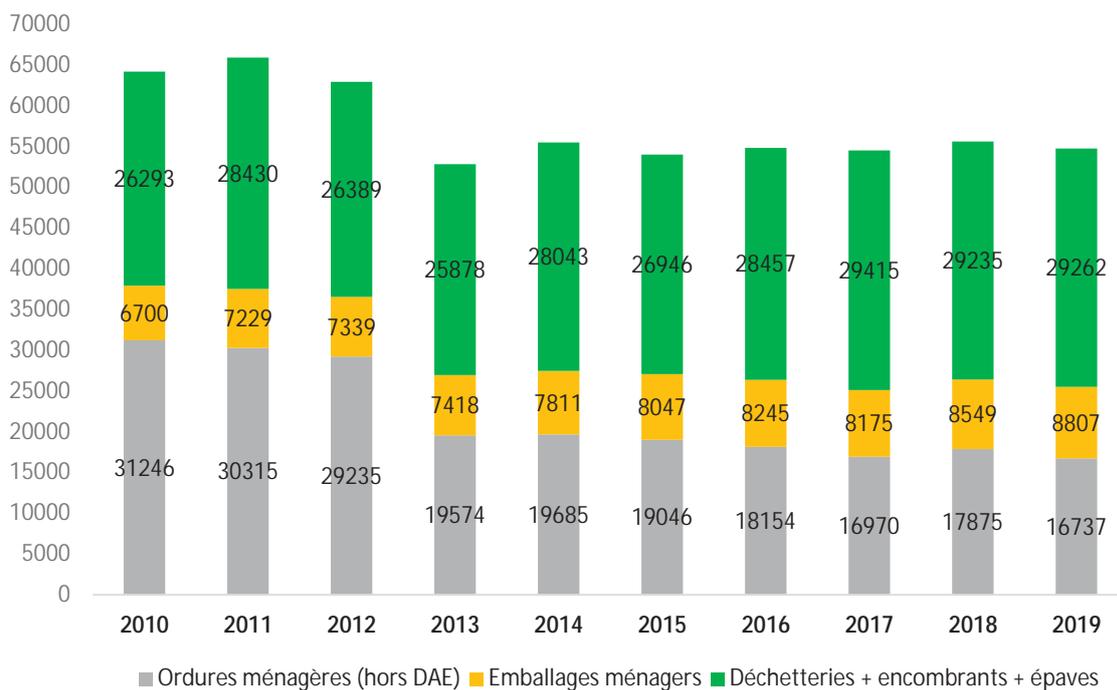
## 02.6. VALORISATION A PARTIR DE L'USINE (CHIFFRES INDICUÉS A TITRE D'INFORMATION – RECETTES PERÇUES PAR LE DÉLÉGATAIRE)

	QUANTITE	RECETTE
Vapeur (vendue)	77 895MWh <i>Rappel 2018 : 68 436MWh</i>	1 094 000€HT <i>Rappel 2018 : 996 000€HT</i>
Métaux ferreux et non ferreux issus de l'incinération	1 086,5 tonnes <i>Rappel 2018 : 963,5 tonnes</i>	74 000€HT <i>Rappel 2018 : 61 000€HT</i>
Mâchefers valorisés	10 468 tonnes <i>Rappel 2018 : 12 690 tonnes</i>	0€HT <i>Rappel 2018 : 0€HT</i>



# CHIFFRES CLÉS

## DÉCHETS COLLECTÉS (EN TONNES)

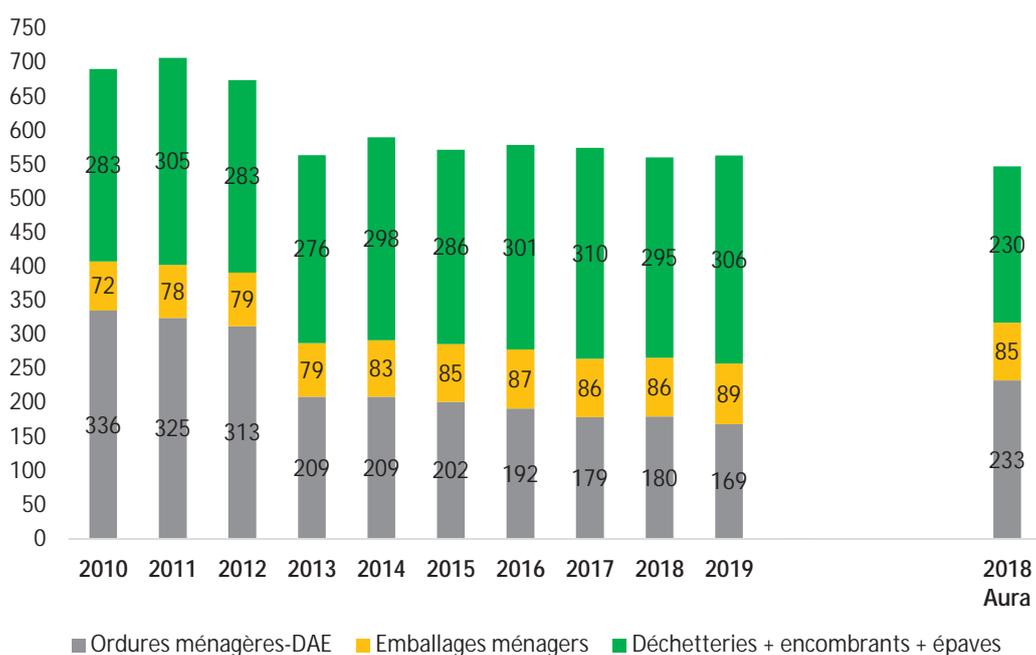


Depuis 2013, les DAE sont soustraits aux ordures ménagères, ce qui explique la forte diminution des OM à partir de cette année-là.

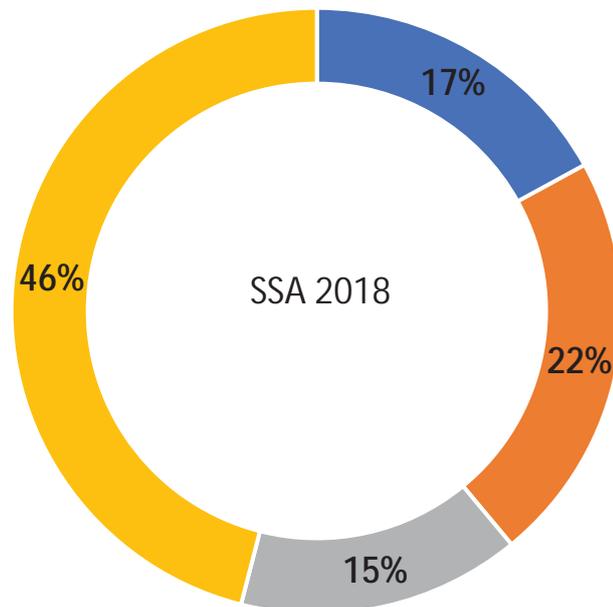
Par ailleurs, à partir de 2018, le périmètre du syndicat s'est étendu avec l'adhésion de 13 communes de l'ex CC Le Donjon Val Libre.

Nous notons une stabilisation des déchets de déchetteries entre 2018 et 2019. Dans le même temps, les ordures ménagères sont en baisse et les emballages/papiers en forte progression (effet de l'extension des consignes de tri).

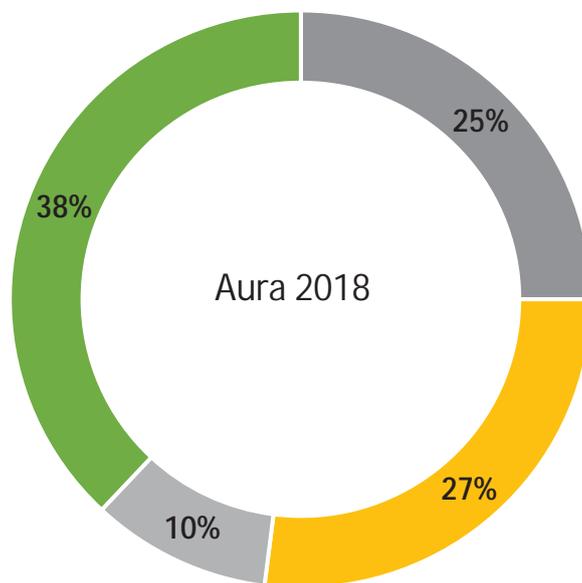
## DÉCHETS COLLECTÉS (EN KG/HAB.)



## MODE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS



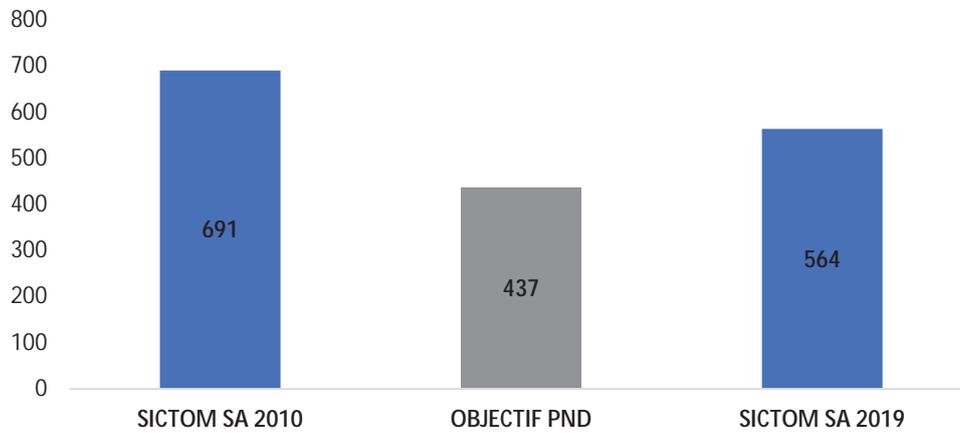
■ Stockage ■ Valorisation énergétique ■ Valorisation organique ■ Valorisation matière



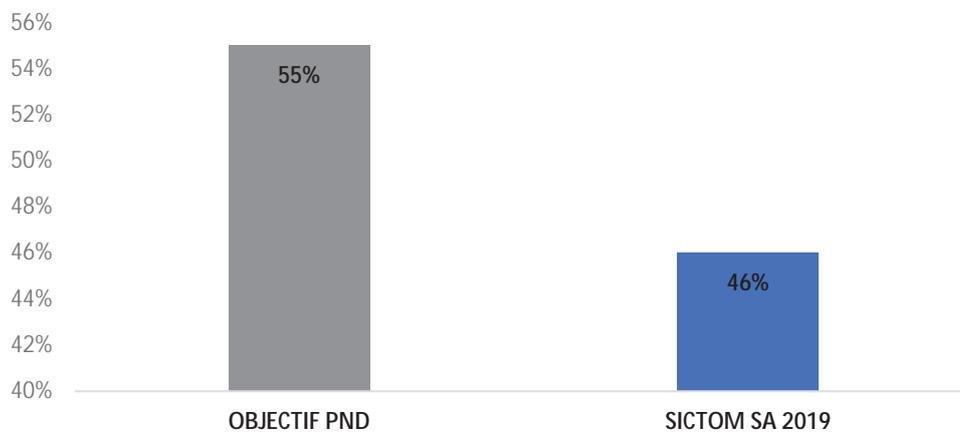
■ Stockage ■ Valorisation énergétique ■ Valorisation organique ■ Valorisation matière

## OBJECTIFS DU PLAN NATIONAL DÉCHETS 2014/2020

Objectif 2020 : -10% de DMA/hab par rapport à 2010



Objectif 2020 : 55% des déchets orientés vers le recyclage



# ANNEXES

# BILAN DES RÉUNIONS DES INSTITUTIONS DU SICTOM SUD-ALLIER EN 2019

TYPE DE REUNIONS	DATE
Réunion de bureau	25/02/2019 25/03/2019 16/06/2019 07/10/2019 18/11/2019
Comité syndical	04/03/2019 01/04/2019 24/06/2019 07/10/2019 02/12/2019
Commission d'Appel d'Offres	07/10/2019 <i>Accord-cadre pour la fourniture de gasoil, fioul domestique et gasoil non routier – 3 lots :</i>  Lot 1 - Gasoil Lot 2 – Fioul domestique Lot 3 – Gasoil non routier  <i>Services d'assurances pour le SICTOM SUD ALLIER – 3 lots :</i>  Lot 1 - Assurance des responsabilités et risques annexes Lot 2 – Assurance des véhicules à moteur et risques annexes Lot 3 – Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus  <i>Consultation pour la fourniture de matériels : châssis, benne à encombrants, grue sur châssis avec caisson et laveuse de bacs de 120 à 1 000L – 7 lots :</i>  Lot 1 - Deux châssis-cabine 26 tonnes de PTAC à emmarchement bas 6x2*4, essieu arrière directionnel préalablement équipé pour recevoir une benne à ordures ménagères de marque SEMAT d'une capacité de 18m3 CE (volume 20,3 compressés) type C 337,5

	<p>Lot 2 – Un châssis-cabine 19 tonnes de PTAC, 4x2, préalablement équipé pour recevoir une benne à ordures ménagères de marque SEMAT d'une capacité de 14 m<sup>3</sup> (15,8 compressés) type C334</p> <p>Lot 3 – Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus</p> <p>Lot 3 – Un châssis-cabine 26 tonnes de PTAC, 6x2x4, essieu arrière directionnel préalablement équipé pour recevoir une benne destinée à la collecte des objets encombrants de 22m<sup>3</sup></p> <p>Lot 4 - Un châssis-porteur, 32 tonnes de PTAC, 44 tonnes de PTR, 8x4*4, préalablement équipé pour recevoir une grue sur châssis et une benne 36m<sup>3</sup> minimum</p> <p>Lot 5 – Acquisition d'une laveuse d'occasion pour bacs 120 à 1000L</p> <p>Lot 6 – Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus</p> <p>Lot 6 – Acquisition d'une benne à encombrants 22m<sup>3</sup> à monter sur un châssis 26 tonnes 6x2x4</p> <p>Lot 7 - Acquisition d'une grue sur châssis et d'une benne de 36m<sup>3</sup> minimum à carrosser sur un châssis 32T 8x4*4 Tridem</p>
Comité Technique	<p>25/03/2019</p> <p>17/06/2019</p> <p>30/09/2019</p> <p>18/11/2019</p>
CHSCT	<p>20/02/2019</p> <p>25/03/2019</p> <p>17/06/2019</p> <p>30/09/2019</p> <p>18/11/2019</p>
<b>Autres</b>	
Lucane	Tous les trimestres
Commission de Suivi de Site LUCANE *	05/02/2019
Rencontres régulières exécutif Président + vice-présidents	1 fois par mois
Agents service collecte	1 à 2 fois par an
Agents de déchetteries	1 à 2 fois par an
Agents services administratifs	1 à 2 fois par an
Rencontre avec les syndicats du personnel	Selon les besoins

\*Composition de la Commission de Suivi de Site pour rappel (titulaires) :

- *Collège des élus des collectivités ou EPCI concernés*
  - CD 03 : M. B. COULON
  - Commune de Bayet : M. B. DANIEL
  - Communauté de Communes Bassin de Gannat : M. R. PUIFORT
  - Communauté de Communes Pays Saint Pourcinois : M. G. JOURNET
  
- *Collège exploitants*
  - SARVAL : M. F. VARJABEDIAN
  - BIONERVAL : M. S. VERDIER
  - LUCANE : Mme N. EGIPPA
  - SICTOM SUD-ALLIER : M. P. COURTADON
  
- *Collège salariés*
  - SARVAL : M. JF. DESTANNES
  - LUCANE : M. F. LORENC
  - SICTOM SUD-ALLIER : M. J. BURGAT
  
- *Collège riverains ou associations de protection de l'environnement*
  - Fédération de Pêche 03 : M. G. GUINOT
  - Allier Nature : M. R. CHANAUD
  - Société Scientifique du Bourbonnais : M. R. DESCHARTRES
  - CEN Allier : M. B. DEVOUCOUX
  - FRANE : M. D. VIGIER
  
- *Collège administration de l'Etat*
  - M. le Préfet
  - M. le Directeur DREAL
  - M. le Directeur DDCSPP
  - M. le Directeur de l'ARS

# LEXIQUE

## **ADEME**

Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie. Ses missions sont de susciter, animer, coordonner, faciliter ou réaliser des opérations ayant pour objet la protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie.

## **Corps creux**

Ce sont les emballages ménagers recyclables suivants : bouteilles et flacons en plastique et emballages en acier et aluminium

## **Corps plats**

Ce sont les emballages ménagers recyclables suivants : journaux et magazines, papiers, cartons

## **CSDU 3**

Centre de Stockage des Déchets Ultimes réservé aux déchets inertes. Le SICTOM Sud-Allier possède un CSDU 3 à Gannat, à proximité de la déchetterie.

## **DAE**

Déchets d'Activités Economiques, assimilables aux déchets ménagers mais produits par les secteurs artisanaux, commerciaux et industriels du territoire.

## **DASRI**

Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux. Ce sont les déchets des hôpitaux, cliniques, professionnels de santé et des particuliers.

## **DDS**

Les «déchets diffus spécifiques» sont des déchets ménagers susceptibles de contenir un ou plusieurs produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et/ou l'environnement

## **Déchets ultimes**

Est ultime, un déchet résultant ou non du traitement d'un déchet qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques actuelles, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux.

## **DEEE**

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques. Les DEEE regroupent les petits appareils ménagers (sèche-cheveux, radio, console de jeux...), les gros électroménagers

(lave-linge, cuisinière, frigidaire...) et les écrans (téléviseur, ordinateur...).

## **Dioxines**

Ce sont des composés chimiques organiques provenant d'un processus de combustion (production de chlore et de composés chlorés, incinération des déchets, sidérurgie, fabrication d'herbicides et pesticides, chauffage domestique...) et ayant un effet cancérigène et mutagène sur l'homme. Les molécules sont dites lipophiles et se dissolvent dans les graisses (le lait par exemple), d'où un risque de contamination par voie alimentaire.

## **DMA**

Déchets Ménagers et Assimilés. Ils comprennent les ordures ménagères résiduelles, les emballages ménagers recyclables et les déchets collectés en déchetteries

## **DREAL**

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. Elle joue notamment un véritable rôle de «police de l'environnement» auprès des installations classées pour la protection de l'environnement. Elle agit pour le compte de l'Etat.

## **EMR**

Emballages Ménagers Recyclables. Ils se composent des emballages à trier : papier, carton et brique alimentaire, bouteille et flacon plastique, emballage métallique et bocal, bouteille et pot en verre.

## **ISDD**

Installation de Stockage des Déchets Dangereux. L'enfouissement des REFIOM, notamment, est effectué dans des alvéoles étanches pour éviter toute infiltration d'eau de pluie et donc de pollution.

## **Métaux lourds**

Les métaux lourds possèdent un numéro atomique élevé. Les plus courants et plus dangereux sont le mercure, le plomb, le cadmium, le chrome, le cuivre et le zinc. Ceux-ci s'accumulent dans les organismes vivants et peuvent ainsi contaminer l'ensemble d'une chaîne alimentaire. Ils sont généralement cancérigènes.

**OMA**

Ordures Ménagères et Assimilées. Elles comprennent les ordures ménagères résiduelles et les emballages ménagers recyclables.

**OMR**

Ordures Ménagères Résiduelles. Désigne la part des déchets qui reste après la collecte sélective des emballages.

**Redevance spéciale**

La redevance spéciale (RS) correspond au paiement, par les producteurs de déchets non ménagers, de la prestation de collecte et de traitement de leurs déchets.

**REFIOM**

Ce sont les résidus de l'épuration des fumées issus de l'incinération des ordures ménagères. Ils intègrent les cendres volantes (particules fines entraînées par les gaz de combustion et arrêtées par les systèmes de dépoussiérage).

**REOM**

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères est un mode de financement du service public d'élimination des déchets ménagers. Sa tarification est calculée en fonction du service rendu à l'utilisateur.

**REP**

Responsabilité Elargie du Producteur. Le principe de la REP est une application du principe « pollueur-payeur », en effet le producteur est responsable de la gestion de son produit en fin de vie. Ce fonctionnement incite donc le producteur à favoriser la prévention, afin de réduire le coût de collecte, valorisation et d'élimination de son produit. Il est, en effet, encouragé à réduire le coût de la valorisation de ces produits une fois mis au rebut.

**SFIL**

Société de Financement Locale

**SICTOM**

Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères.

# POUR VOS PRODUITS **CHIMIQUES USAGÉS** DIRECTION LA DÉCHETTERIE



## DÉCHETS DES PRODUITS DE BRICOLAGE ET DÉCORATION



## DÉCHETS DES PRODUITS DU JARDINAGE



## DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN PISCINE



## DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN VÉHICULE



## DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN MAISON



## DÉCHETS DES PRODUITS DE CHAUFFAGE, CHEMINÉE ET BARBECUE



DÉCOUVREZ TOUTES LES DÉCHETTERIES SUR :  
[www.ecodds.com](http://www.ecodds.com)



SOCIÉTÉ À BUT NON LUCRATIF  
ENGAGÉE DANS LE TRAITEMENT DES  
DÉCHETS CHIMIQUES DES PARTICULIERS

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 57 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03/12/2020

Objet de l'acte : DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - SICTOM SUD-ALLIER - RAPPORT  
ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC  
D'ELIMINATION DES DECHETS - EXERCICE 2019

.....

Date de décision: 03/12/2020

Date de réception de l'accusé 29/12/2020

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 03DEC2020\_57

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20201203-03DEC2020\_57-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 57.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20201203-03DEC2020\_57-DE-  
1-1\_1.pdf )